

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

MAG

Actualité

**Grand Débat :
vérités et contrevérités**

Dossier

L'orientation

Portrait

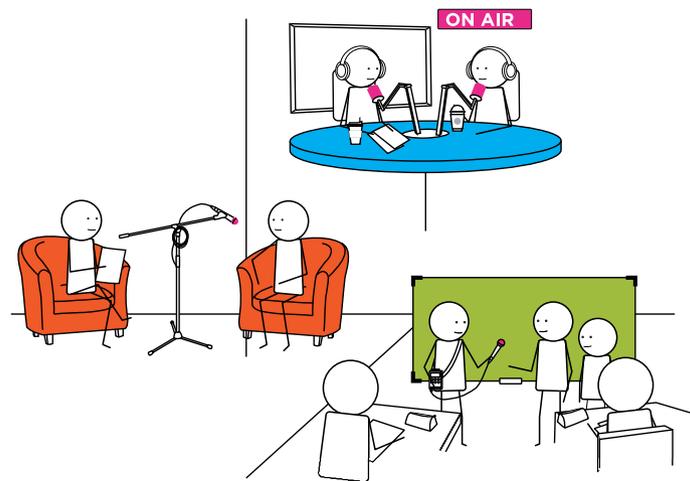
Ligue des droits de l'Homme



KADÉKOL

L'ÉDUCATION A SA WEBRADIO

À ÉCOUTER SUR : IFE.ENS-LYON.FR/KADEKOL



ÇA MANQUE PAS D'R

Une émission consacrée à la recherche en éducation. « Ça manque pas d'R », c'est une discussion simple en tête à tête avec un chercheur. Il nous parle de ses travaux, nous raconte l'histoire de sa recherche et nous expose les résultats et les effets dans les pratiques de classe.

IFÉ QUOI ?

Le magazine radiophonique de l'Institut Français de l'Éducation. C'est un tour d'horizon sur toutes les activités de l'Ifé en termes de formation, recherche, expertise et veille scientifique.

LE MICRO EST DANS LA CLASSE

Un reportage qui vous fera pénétrer dans une salle de classe. Chaque mois, nous vous proposons de suivre un enseignant qui embarque ses élèves dans un projet pédagogique ambitieux !



Édito

Beaucoup de bruit...

Omniprésent dans les médias, ne ménageant pas sa peine pour faire la promotion de ses réformes, le ministre de l'Éducation nationale a une conception singulière du débat... Il choisit ses cibles avec rigueur et n'hésite pas à accommoder certains faits. Il laisse entendre, par exemple, qu'il aurait revalorisé les enseignants. Et l'œuvre de désinformation est complaisamment relayée sans vérification dans l'émission spéciale de Cyril Hanouna, certainement l'un des moments forts du Grand Débat !

Au journalisme se substitue le divertissement. L'émission est coanimée par une secrétaire d'État. Qu'importe les faits quand règne le mélange des genres. Et puis, qu'est-ce qu'un mensonge par omission dans une forêt de contrevérités ? Les 1 000 euros de gains recouvrent en réalité la moyenne annuelle sur les cinq ans du protocole PPCR initié par le précédent gouvernement. Ces gains ont tôt fait d'être dévorés, dispersés façon puzzle par l'inflation et le gel de la valeur du point d'indice imposé par le gouvernement auquel appartient Jean-Michel Blanquer.

Le ministre n'hésite pas non plus à balayer avec mépris la floraison d'expressions collectives qui dénoncent les dégâts causés par la réforme du lycée, l'imputant à ceux qu'il appelle les « ventilateurs à angoisse ». Curieuse communication qui consiste à rejeter la faute sur les lanceurs d'alerte plutôt que sur les responsables. Sauf que la communication et les écrans de fumée ne tiendront pas longtemps face à la réalité de la situation. Les personnels

et les parents sont bien placés pour le savoir et le font savoir.



Frédérique Rolet
secrétaire générale

32 Sur le terrain

La restauration scolaire

6

Portrait

La Ligue des droits de l'Homme



21

Dossier

L'orientation de la Sixième à Parcoursup

SOMMAIRE

30 jours

Revue de presse

Portrait

• La Ligue des droits de l'Homme

Actualité

- Mobilisations
- Le Grand Débat
- Heures supplémentaires
- Programmes lycée
- « Sciences numériques et technologie »
- Lycée au rabais
- Bac : corrections dématérialisées ?
- Parcoursup
- Loi Blanquer :
 - école du socle
 - formation des enseignants
 - CPE : régime dérogatoire
- Fusion des académies : recul ?
- Dépenses d'éducation
- Réforme de la Fonction publique
- Calculer sa retraite
- Projet de loi santé
- Les jeunes pour le climat

Rattrapage

• Le prélèvement à la source

Éco/social

- Le retour de la domesticité
- Le poids des dépenses publiques
- Les politiques de l'emploi

Dossier

• L'orientation de la Sixième à Parcoursup

4	Métier	28
5	• Brexit : défendre nos collègues	
6	• AESH mobilisés	
6	• SEGPA en danger	
6	• ULIS/CAPPEI	
8	Catégories	30
	• Pouvoir d'achat : les retraités mobilisés	
	• Dépendance : quels financements ?	
	• Réforme de la formation des enseignants	
	• Psy-ÉN : régionalisation	
	Sur le terrain	32
	• La restauration scolaire	
	Fenêtre sur	34
	• Les inégalités de revenus	
	Culture	36
	• Livres/Revue	
	• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
	Entretien	40
	• Michel Jallamion	
	Convergence nationale des services publics	
	Changer d'ère	42
	• Les logiciels scolaires	
17	Dans la classe	43
	• Les rencontres parents/professeurs	
18	International	44
	• États-Unis : grève des enseignants	
	• Guinée : des militants engagés	
	• Brésil : l'éducation sous Bolsonaro	
21	Droits et libertés	46
	• LGBTphobies : campagne 2019	
	• Pour le droit de manifester	

CAHIER
DE DOLEANCES
ET DE PROPOSITIONS

(ce document sera
transmis aux préfets et parlementaires)

© Renaud Camus / Flickr.com

Un Grand Débat biaisé

Le Grand Débat national est donc lancé. Celles et ceux qui rêvaient d'un exercice de démocratie participative grande nature en seront pour leur frais. Les citoyens « de base » auront certes le droit de se défouler. Mais le « vrai » débat – celui où le Président en campagne disserte après avoir fait mine d'écouter les remontées du « terrain » – ne souffre aucune intrusion de fâcheux. La populace est si peu télégénique... Les thèmes présélectionnés par l'Élysée ont par ailleurs le mérite de clore le débat avant même qu'il ne commence. Mettre de côté les questions décisives du pouvoir d'achat et de la justice fiscale pour ne se centrer que sur le fonctionnement de l'État, et – supplément d'âme oblige – sur la transition écologique, relève déjà du tour de force politicien. Mais un passage de la lettre présidentielle va encore plus loin. « *Quels impôts faut-il à vos yeux baisser en priorité ? [...] Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ? Faut-il supprimer certains services publics qui seraient [...] trop chers par rapport à leur utilité ?* » : voilà ce que demande benoîtement Macron au bon peuple ! Nous lui répondons tout net qu'en rétablissant l'ISF, en traquant la fraude fiscale et en rénovant l'impôt sur le revenu, il est possible de financer des services publics de qualité et même d'en créer de nouveaux. C'est ce que pense l'écrasante majorité de la population. Mais pas sûr que le « président des riches » soit prêt à l'entendre...

19 déc. **Circulez, y a rien à voir.** Le Pacte « de Marrakech » sur les migrations adopté par l'Assemblée générale des Nations unies n'a aucun caractère contraignant.

1^{er} janv. **En toute simplicité.** Le SNES-FSU vous souhaite une excellente année 2019.

1^{er} janv. **Jamais plus jamais...** Jair Bolsonaro est investi président de la République fédérative du Brésil.

8 janv. **Inde – ignez-vous !** Grève générale en Inde pour la hausse du salaire minimum, la sécurité sociale universelle... 200 millions de grévistes.

12 janv. **La tête contre les murs.** Le *shutdown* entamé le 22 décembre 2018 devient le plus long de l'Histoire des États-Unis.

15 janv. **Tu causes, tu causes, c'est tout ce que tu sais faire.** Ouverture du Grand Débat qui aura lieu jusqu'au 15 mars.

17 janv. **Passe-muraille.** Benalla en garde à vue dans l'enquête sur ses passeports diplomatiques.

18 janv. **Des bas.** Macron prévient qu'il ne répondra pas à toutes les demandes.

19 janv. **Brexit or not Brexit.** Le Parlement du Royaume-Uni rejette l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

23 janv. **Nés sous le signe des Gémeaux.** Au Venezuela, le président de l'Assemblée nationale, Juan Guaidó, s'autoproclame président de la République par intérim.

23 janv. **De plus en plus unique.** Le plus faible taux de natalité en Chine depuis 1949.

24 janv. **Pas d'exit.** Plan franco-britannique contre les clandestins de la Manche.

25 janv. **Un hiver 19.** Décès de Michel Legrand dans la nuit du 25 au 26 janvier.

27 janv. **Non non.** Macron appelle le Président égyptien Sissi à agir sur les droits de l'Homme.

28 janv. **Arrêt de travail.** Le patronat suspend sa participation à la négociation sur le chômage.

28 janv. **Des limites quand même !** Pas de femmes parmi les lauréats des prix pour l'égalité des sexes aux Émirats arabes unis.

29 janv. **Il s'est Trumpé.** Peu probable que Pyongyang renonce à l'arme nucléaire, dit un responsable américain.

29 janv. **Des maux passant.** Nomination de François-Xavier Bellamy, opposé à l'avortement, comme tête de liste LR aux élections européennes.

30 janv. **La grand-messe.** Metz accueillera le G7 de l'environnement en mai 2019.

BILLET D'HUMEUR

Tous des fainéants !

Tous les moyens sont bons ! Pour masquer les 2 600 postes supprimés à la rentrée prochaine, Jean-Michel Blanquer impose la deuxième heure supplémentaire, arguant également que cette mesure va « dans le sens du pouvoir d'achat ». La mesure passe mal chez les collègues bien conscients qu'il s'agit de travailler plus pour gagner moins, car les heures supplémentaires sont moins bien rémunérées ! Tous les arguments sont bons ! Plus les ficelles sont grosses, plus les recteurs s'y accrochent pour défendre cette mesure impopulaire. C'est ce qu'a fait la rectrice de Lyon en déclarant tout de go en plein CTA qu'« augmenter le nombre d'heures supplémentaires des enseignants

permet de lutter contre le cliché selon lequel ils ne travaillent pas assez ! ». On appréciera la très haute subtilité de cette analyse très personnelle.

Alors, puisque Madame la rectrice attache une grande importance à l'image des enseignants dans l'opinion publique, ils lui rappelleront, en faisant justement appel au bon sens des Français que, d'après un sondage Odoxa-Dentsu Consulting pour *France Info* et *Le Figaro* publié le 23 janvier, près de huit Français sur dix (78 %) estiment « qu'on ne peut pas supprimer de postes dans l'Éducation nationale si l'on veut que l'enseignement reste de qualité ». ■

Thierry Pétrault

EN JANVIER

Méprisés, mais mobilisés !



29 janvier

TRIBUNE : QUELLE EXCELLENTE RÉFORME MONSIEUR BLANQUER !

Nous, enseignants très soumis, trépignons et applaudissons d'enthousiasme en lisant votre prose Monsieur le Ministre, et celle de tous les éminents spécialistes que vous n'avez pas manqué de consulter, tous gens des hautes sphères, très éloignés du monde enseignant certes, mais très compétents. L'idée, lumineuse entre toutes et qui sous-tend la réforme consiste à orienter l'élève dès la seconde, à faire de lui le futur travailleur utile, efficace, productif et parfaitement adapté aux bassins de l'emploi. Alors oui, orientons Monsieur le Ministre, orientons ! Que les facultés ne soient plus encombrées de jeunes gens qui cherchent leur voie, qui changent de parcours, qui tâtonnent ! Quelle perte de temps, d'argent et surtout d'efficacité ! Car voilà bien le maître mot de cette réforme, sa quintessence, osons le dire ! Nous voulons un lycée efficace, des élèves efficaces, des lieux d'études efficaces qui seront le vivier de jeunes gens dynamiques et frétillants. C'est là que votre idée du choix des enseignements de spécialité prend toute sa valeur. Ce choix déterminant ne sera rien moins que le vestibule de Parcoursup, lui-même antichambre d'études spécifiques et d'un métier utile à la société. La voie est ainsi tracée, l'élève sur les rails de la réussite ! [...]

Par le collectif d'enseignants du lycée de la Venise-Verte à Niort



24 janvier

SUPPRESSION DE POSTES, RÉFORME DU LYCÉE

Les enseignants ont manifesté ce jeudi 24 janvier pour protester contre la réforme du bac, mais également sur la baisse du nombre de postes, sur la faible rémunération, ainsi que sur la loi « l'école de la confiance ». Des enseignants des collèges et des lycées ont manifesté devant



17 janvier

Cambrai : les enseignants dans la rue pour dire stop au mépris

par Pauline Delevoye

Pour l'opération #stopmepris, lancé par un appel national à la manifestation des syndicats FSU, CGT, SGEN, SNES et CFTD, une centaine de professeurs selon les syndicats, quatre-vingts selon le ministère de l'Intérieur, se sont rassemblés à 13 h 30 devant le collège Paul-Duez, boulevard Paul-Bezin, avant de cheminer vers l'entrée du lycée, boulevard Vauban.

C'est muni de feuilles A4 chacune marquée d'une revendication que les professeurs ont manifesté entre les deux entrées de la cité scolaire Paul-Duez-Bettignies. « Suppression de classe, gel des salaires, gel du point d'indice, jour de carence, programme imposé, liberté pédagogique menacée... » Des revendications soulignées d'un #stopmepris signifiant le sentiment du corps enseignant qui craque sous le poids des réformes gouvernementales. « Nous sommes très en colère contre le gouvernement qui dégrade les conditions d'enseignement et l'offre d'enseignement. Autant pour le collège, le lycée et lycée professionnel, on ne laissera pas faire cette dégradation car c'est la qualité de l'enseignement, la valorisation de nos métiers et l'offre d'enseignement pour les élèves du Cambrésis qui sont en jeu. On ne se bat pas uniquement pour nos conditions de travail », a scandé Vincent Perlot, responsable SNES-FSU du Cambrésis. Et d'ajouter « que le mouvement est fortement soutenu par les parents d'élèves ».

Aussi, c'est la façon de faire du gouvernement que les manifestants ont dénoncée. « Les réformes nous sont imposées sans nous consulter. Il n'y a pas de démocratie sociale, nous ne connaissons même pas les conditions de rentrée de l'année prochaine », s'est offensé Benoît Maréchal, de la CGT et professeur au collège.

la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) à Nevers, ce jeudi 24 janvier au matin.

« Avec les collègues, nous sommes révoltés, et les parents et les élèves sont inquiets. »

Olivier Crouzet, représentant SNES-FSU, a pris la parole pour dénoncer « le mépris que le gouvernement manifeste pour l'Éducation nationale ». Celui-ci a rappelé le nombre de postes d'enseignant supprimés pour l'an prochain en France : 2 650, dont 25 postes dans la Nièvre pour les collèges et lycées.

Selon Abdellatif Atmani, membre du bureau du SNES-FSU 58, le lycée Jules-Renard va perdre 56 heures, 59 heures pour Alain Colas, et 80 heures pour le lycée de Cosne-sur-Loire.

« Il y a une baisse de dotation horaire globale de 10 % à Cosne-sur-Loire. Aujourd'hui, nous sommes 33 grévistes sur 34 sur la partie générale. On veut montrer qu'on trouve ça injustifié », rapporte Thomas Bugna, professeur de physique-chimie à Cosne-sur-Loire.



29 janvier

« LA RÉFORME DU LYCÉE OFFRE PLUS DE CHOIX OU MOINS DE POSTES ? » : LE CASSE-TÊTE DES SPÉCIALISATIONS

À Gaillac (Tarn), la majorité des enseignants du lycée Victor-Hugo compte déjà à son actif deux grèves depuis la rentrée de septembre. Happening chaque jeudi matin, opérations « nuit du lycée », la pression ne retombe pas et Sylvie Cluzel, professeur de SES syndiquée au SNES-FSU, se félicite de voir que les lycées d'Albi et de Lavaur ont décidé de se joindre au mouvement.

« Nous savions que cette réforme se mettrait en place de façon précipitée et que les lycées ruraux s'en trouveraient particulièrement lésés, expose-t-elle. Ce sont les oubliés de la réforme car ils n'auront pas les moyens d'offrir toutes les spécialités ». À Gaillac, les élèves ne pourront suivre aucune spécialité scientifique, illustre Sylvie Cluzel. « On imagine mal un lycéen se rendre en scooter ou être conduit en voiture à Lavaur pour aller en spécialité NSI. Il y a trente minutes de trajet. »

La photo du mois



Collège Paul-Duez, 17 janvier 2019

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME VIENT DE FÊTER SES 120 ANS. Malgré son âge canonique, cette vieille dame est encore aujourd'hui des plus actives. Il faut dire qu'entre le sort des migrants, l'état d'urgence institutionnalisé et les violences policières, elle a fort à faire !

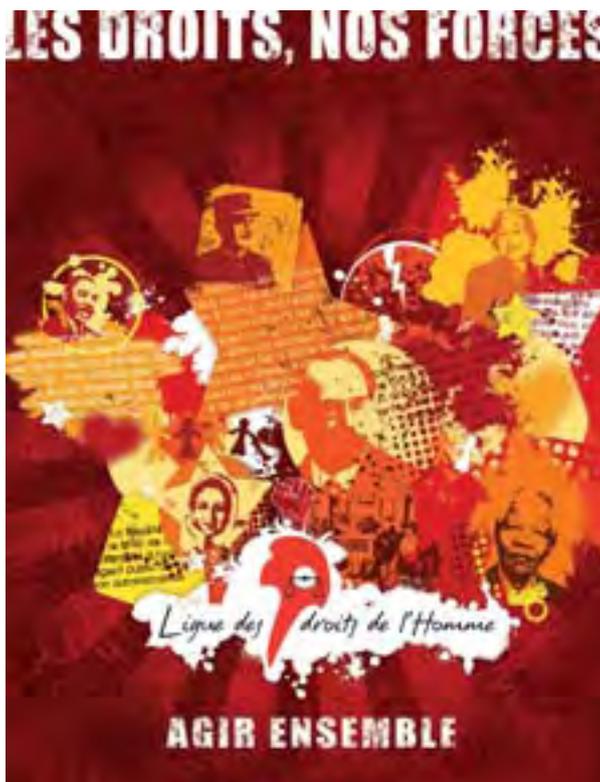
L'égalité des droits chevillée au corps

Née en 1898, en pleine affaire Dreyfus, la LDH a incontestablement épousé, dans son histoire, les lignes de force du siècle dernier. Déjà centenaire lors de l'entrée dans le XXI^e siècle, la LDH est confrontée depuis aux défis posés au corps social par la construction d'États sécuritaires d'un type nouveau, nés de la « lutte contre le terrorisme » et renforcés, après 2008, pour faire face aux résistances que suscite partout la fuite en avant du modèle néolibéral.

Sur tous les fronts

Selon Françoise Dumont, qui l'a présidée de 2015 à 2017, la LDH constitue « une des rares organisations de défense des droits généralistes au monde » et certainement « la seule en France ». Actuellement, trois questions sont au centre de l'activité protéiforme des ligueurs.

Au dire de sa présidente de l'époque, la LDH a été « en première ligne » lors du débat sur l'état d'urgence, au lendemain des attentats de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Cacher. La Ligue a en effet pris très rapidement ses distances avec le discours sécuritaire du gouvernement Valls et a impulsé la création d'un collectif, dont la FSU a été partie prenante. Plusieurs questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) ont



La LDH constitue « une des rares organisations de défense des droits généralistes au monde »

alors été soumises – malheureusement en vain – au Conseil constitutionnel. Françoise Dumont reconnaît qu'il s'agit là d'un « com-

bat difficile » où les militants des droits de l'Homme, qui se sont situés, en 2015, à contre-courant de l'onde de choc émotionnelle qui a déferlé sur le pays, font face, maintenant que l'état d'urgence est entré dans le droit commun, aux discours blasés, voire résignés, du type « quand on n'a rien à se reprocher »...

Depuis le mouvement de contestation de la loi Travail, en 2016, la LDH a remis sur son métier un ouvrage que l'on avait eu tort de croire achevé : celui de la lutte contre les violences policières. L'association siège ès qualités au sein de la commission d'enquête relative à l'invasion du lycée Arago de Paris par les forces de l'ordre, en juin 2018. Quant aux lycéens de Mantes-la-Jolie brimés pendant des heures par la police en décembre dernier, ils ont trouvé en Arié Alimi, membre du Bureau national de la LDH, un avocat aussi énergique que chevronné. Le 24 janvier, Maître Alimi a également plaidé devant le tribunal administratif de Paris au nom de la Ligue, qui avait déposé avec la CGT un recours contre l'usage des *flash-balls* face aux manifestants.

Mais ce qui occupe le plus les ligueurs sur le terrain, c'est certainement la défense des étrangers et des migrants. Pour la plupart des bénévoles animant les 400 sections de la LDH, les permanences juridiques, l'accompagnement des mineurs isolés, la préparation des dossiers et les recours devant les tribunaux, face aux OQTF qui n'en finissent pas de tomber, constituent des tâches de tous les jours.

Question d'influence

À ses débuts, la LDH se voulait un rassemblement large de personnalités susceptibles d'infléchir l'opinion publique en faveur du respect des droits individuels. Son fondateur, Ludovic Trarieux, était un juriste libéral. L'avocat dreyfusard Joseph Reinach représentait, lui, le centre républicain. Quant à la gauche, elle était incarnée par le Jauresien Francis de Pressensé et par Lucien Herr, le bibliothécaire de la rue d'Ulm. La LDH des origines, c'est l'alliance de la compétence

LA LIGUE EN QUELQUES DATES

- 1898.** Fondation de la LDH en pleine affaire Dreyfus.
- 1910.** Forte implication de la Ligue dans l'affaire Durand, le « Dreyfus ouvrier ».
- 1922.** Création de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH).
- 1927.** Ferdinand Buisson reçoit, avec son camarade allemand Quidde, le prix Nobel de la Paix.
- 1936.** Un complément à la Déclaration des droits de 1789 est adopté au 32^e congrès de la LDH qui se tient un mois après la grève générale de juin.
- 1940-1944.** La Ligue est interdite par Vichy. En 1944, Victor Basch, Président en exercice de 1926 à 1940, est arrêté et exécuté par la Milice.
- 1968.** René Cassin, membre du Comité central de la Ligue, obtient le prix Nobel de la Paix.
- 1987.** 20 000 personnes participent à une manifestation nationale organisée par la LDH à Paris contre la réforme du code de la nationalité.
- 1991.** Élection à la tête de la LDH de Madeleine Rebérioux.
- 2011.** La LDH parle de « République défigurée » et dénonce 32 lois sécuritaires votées en dix ans.

juridique, de l'autorité intellectuelle et l'entregent politique, mais aussi de l'engagement citoyen puisque l'association compte rapidement plusieurs dizaines de milliers de membres.

Son apogée est toutefois à dater de l'entre-deux-guerres, période où elle devient une organisation de masse et compte plus d'adhérents qu'aucun des partis de gauche. Elle s'insère alors totalement dans les cercles du pouvoir, en raison notamment de ses liens quasi organiques avec la mouvance radicale et avec la SFIO. À gauche, seul le PCF lui est pratiquement inaccessible, puisque Moscou a interdit en 1922 aux militants communistes d'adhérer à cette association « petite-bourgeoise ». Il n'empêche. Au début des années 1930, la LDH revendique 180 000 membres. Ce n'est donc pas un hasard si, en 1935, c'est au siège national de la Ligue que le pacte fondateur du Front populaire est signé par les organisations anti-fascistes.

Après la Libération, la LDH n'est pas parvenue à retrouver une audience similaire. Selon la regrettée Madeleine Rebérioux, historienne du mouvement ouvrier et ancienne présidente de la LDH, « 8 000 membres environ, plus d'un siècle après sa création, cela ne définit ni un milieu activement recruteur, ni un groupe restreint aux "compétences" ». La Ligue n'est donc plus une organisation de masse, sans pour autant redevenir le consortium d'avocats de renom qu'elle était à ses débuts. Elle reste toutefois fidèle à son histoire, puisqu'elle continue de dispenser des conseils juridiques aux victimes qui la sollicitent, et s'évertue à peser, comme par le passé, sur la production législative en jouant de sa notoriété et de son expertise



Publication spéciale de la revue de la LDH, *Hommes et libertés*, à l'occasion des 120 ans de la fondation de l'association (H&L n° 183, sept. 2018).
Au programme : articles de fond, inédits, portraits, actualités...

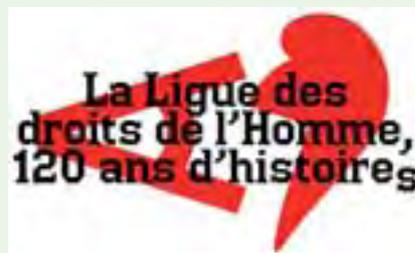
UNE CENTENAIRE CONNECTÉE

Depuis le 10 décembre 2018 – 70 ans après la ratification de la Déclaration universelle des droits de l'Homme –, une exposition sur les 120 ans de la LDH a ouvert ses portes à la Contemporaine (nouveau nom de la BDIC de Nanterre). Ou plutôt ses pages, puisqu'il s'agit d'une exposition virtuelle !

Élaborée à partir des fonds versés par la Ligue ces dernières années à la BDIC, l'exposition est structurée en quatre parties : « La fondation de la LDH » ; « Les premiers combats de la Ligue » ; « La Ligue, la paix et les guerres » ; « La LDH aujourd'hui ».

Coordonnée par les historiens Gilles Candar et Emmanuel Naquet, l'exposition permet de feuilleter les archives de la LDH récemment numérisées, de consulter des extraits d'entretiens filmés et de découvrir les richesses provenant de fonds inédits. Elle présente aussi *L'Affaire Dreyfus* de Georges Méliès, un des premiers films politiques français, tourné à l'occasion de la révision du procès, l'année de la création de la Ligue. Il s'agit d'une exposition destinée à un large public, particulièrement aux collégiens et aux lycéens.

► Pour « visiter » l'expo : <http://www.lacontemporaine.fr/expositions/ldh>



centenaires, en tâchant d'éclairer l'opinion et en mobilisant – si besoin dans la rue – les centaines de milliers de citoyens qui lui font confiance.

Vivre avec son temps

L'image de respectabilité dont jouit la LDH à l'extérieur fait parfois oublier que les débats internes qui la traversent peuvent être extrêmement vifs. Le virage de la Ligue vers la défense des droits sociaux a par exemple provoqué le départ de ses rangs de près de 30 000 modérés entre 1910 et 1914. Dès 1902, Ferdinand Buisson avait déclaré : « il y a une affaire Dreyfus partout où il y a un ouvrier qui souffre, un enfant sans instruction, un travailleur sans défense, un vieillard sans asile ». Une série de catastrophes industrielles, la répression antisyndicale menée par Clemenceau entre 1906 et 1909, ainsi que la montée des revendications chez les fonctionnaires à qui le droit de grève était alors dénié, ont hâté cette conversion douloureuse à la défense de l'indivisibilité des droits qui fait encore aujourd'hui, pour Françoise Dumont, « partie de l'ADN de la Ligue ».

Plus près de nous, le débat a fait rage chez les ligueurs entre les tenants d'une laïcité institutionnelle parfois taxés d'autisme et les partisans d'une laïcité ouverte sensibles à la montée de l'islamophobie. La prise de position de la LDH contre la loi de 2004 interdisant le port de signes religieux ostensibles a fait grincer beaucoup de dents en interne. Françoise Dumont reconnaît qu'il s'agit encore d'un « sujet sensible », même si, aujourd'hui, la position du national « passe plutôt bien ». Comme toute personne qui a vécu, la Ligue a ses zones d'ombre (son silence sur les procès de Moscou notamment), mais elle force le respect, car elle a su rester ferme sur ses principes tout en faisant évoluer son

corpus idéologique sur bien des points. La LDH s'est en effet prononcée dès 1904 pour l'abolition de la peine de mort, et dès 1926 pour l'obtention pour les travailleurs immigrés des « mêmes conditions de salaires, de travail et de protections légales » que les nationaux. Mais elle a évolué opportunément sur les questions de la colonisation et du féminisme. Plus récemment, elle a fait siennes des problématiques nouvelles, telles

« Il y a une affaire Dreyfus partout où il y a un ouvrier qui souffre, un enfant sans instruction, un travailleur sans défense »

Ferdinand Buisson

que les droits environnementaux, ou encore la question de la protection des données personnelles – comme en atteste son combat victorieux contre le fichier Edvige (2008). Décidément, « les droits ne sont jamais figés » et « élargir leur champ », pour reprendre les mots de Françoise Dumont, est la raison d'être de la LDH. C'est en tout cas ainsi qu'elle reste fidèle aux combats de ses pères fondateurs. ■

Des présidents... et deux présidentes !

L. Trarieux (1898-1903) • F. de Pressensé (1903-1914) • F. Buisson (1914-1926) • V. Basch (1926-1944) • P. Langevin (1944-1946) • S. de Plauzoles (1946-1953) • E. Kahn (1953-1958) • D. Mayer (1958-1975) • H. Noguères (1975-1984) • Y. Jouffra (1984-1991) • Madeleine Rebérioux (1991-1995) • H. Leclerc (1995-2000) • M. Tubiana (2000-2005) • J.-P. Dubois (2005-2011) • P. Tartakowsky (2011-2015) • Françoise Dumont (2015-2017) • M. Salemkour (depuis 2017).

Rubrique réalisée par Jean-François Claudon

SE MOBILISER, ÉVIDEMMENT !

Les semaines se suivent mais la contestation ne faiblit pas dans l'Éducation nationale. Les initiatives originales se multiplient.

Le 7 et le 24 janvier, le 5 février, les rendez-vous nationaux de mobilisation ont ponctué une période marquée par la diversité des actions d'établissements. La prise de conscience grandit chaque jour : méfaits des réformes du bac et du lycée, effets des suppressions de postes sur le terrain, l'action s'impose.

L'imagination au pouvoir

Même si les taux de grévistes ont pu fortement varier d'un département à l'autre le 24, on a vu des lycées entiers en grève, des parents défiler aux côtés des personnels, une opinion publique largement opposée aux suppressions de postes et majoritairement solidaire des grévistes. L'inventivité se traduit par toutes sortes d'initiatives dans les lycées et collèges, des pancartes, photographies, vidéos, sondages...

Les questions posées par les personnels sont de plus en plus relayées par les médias. Les titres fleurissent dans la presse pour épingler « la course aux spécialités dans les lycées », pour s'inquiéter du nombre de postes supprimés dans tel collège, ou encore pour mettre en évidence l'inflation des heures supplémentaires.

Gagner du terrain

Sous couvert de la plus grande fermeté, les réactions du ministre de l'Éducation masquent mal son agacement d'être découvert ! Tout le monde a bien compris que la pseudo-liberté

donnée par sa réforme du lycée tentait vaille que vaille de dissimuler l'accroissement des inégalités mais aussi que budget et idéologie de la sélection étaient les boussoles en matière de politique éducative.

Non seulement Jean-Michel Blanquer ne daigne pas avoir un mot pour les violences commises contre des lycéens, et notamment pour le président de l'UNL, Louis Boyard, mais il redouble le discours de son collègue de l'Intérieur sur l'ordre et persiste dans l'imposition d'un devoir « d'exemplarité » pour les personnels.

Alors que la faiblesse des salaires des enseignants français ne fait aucun doute pour personne, sur ce sujet aussi, le ministre répond à côté en souhaitant imposer une deuxième HSA. Raison de plus pour poursuivre l'opération #STOPMEPRIS, multiplier les actions, y compris en démissionnant de la charge de professeur principal.

Tout doit contribuer à renforcer le rapport de forces et permettre un mouvement d'envergure en mars pour nos salaires, nos retraites, nos conditions de travail. ■

Frédérique Rolet



© Clément Martin

GRÈVE DE 24 HEURES, POURQUOI ?

À l'heure où, dans les salles des profs, on s'interroge sur une alternative à la grève de 24 heures, quelques éléments d'éclairage.

Pourquoi pas une grève d'une heure, ou d'une demi-journée ?

Parce qu'un service non fait donne lieu à une retenue dont « le montant est égal à la fraction du traitement frappée d'indivisibilité » : le trentième du traitement mensuel. Donc faire grève une heure est envisageable mais le prélèvement sera le même que pour une journée.

Pourquoi pas une grève du zèle, par exemple une grève des notes ?

Parce que, comme l'évaluation des élèves fait partie des obligations de services des enseignants, ne pas les évaluer équivaut... à ne pas travailler. C'est ce que dit la loi quand elle définit le service non fait : « Lorsque l'agent, bien qu'effectuant ses heures de service, n'exécute pas tout ou partie des obligations de service ».

Pourquoi pas un préavis sur au moins une semaine (la grève reconductible) ?

Parce que la jurisprudence indique que, dans ce cas, la retenue doit être « équivalente à autant de trentièmes qu'il y a de journées comprises du premier jour inclus au dernier jour inclus où l'absence de service fait a été constatée même si l'agent n'a, pour quelque cause que ce soit, aucun service à accomplir durant certaines de ces journées ».

Imaginons un préavis du mercredi au mardi suivant inclus. Un enseignant qui n'a pas cours le mercredi ni le lundi mais serait gréviste le jeudi, le vendredi et le mardi se verrait retirer SIX jours de traitement, du jeudi (premier jour où il a cessé le travail) au mardi inclus (dernier jour de grève).

Pourquoi, quand je regarde ma fiche de paye, on m'enlève pour une journée de grève plus que le trentième de ce que je perçois normalement ?

Parce que les retenues sont sur le brut (traitements indiciaires, indemnités, primes, HSA, SFT), mais que les cotisations, on les « paye » quand même sur le traitement « normal », sinon ce serait ingérable en terme de retraite notamment.

Références :

Loi n° 87-588, art. 89 (indivisibilité). Décision du Conseil constitutionnel n° 87-230, qui confirme la loi ci-dessus pour la Fonction publique de l'État. Ordonnance n° 59-244 du 4/02/1959. Instruction du ministre des Finances en date du 24/07/1962 (trentième). Arrêt du Conseil d'État du 7/07/1978 dit « arrêt Omont » (grève dans la durée).

Jacques Lacroix

À QUI PROFITE LE GRAND DÉBAT ?

Soucieux de tenter d'éteindre le feu provoqué par sa politique néolibérale, Emmanuel Macron joue la carte de l'ouverture : le Grand Débat fait office d'issue politique à la crise sociale.

Le Grand Débat en cours est censé donner la parole aux citoyens de plus en plus défiants vis-à-vis de la capacité du pouvoir à prendre en compte leurs préoccupations.

Les conditions de sa mise en place ont, dès le départ, créé de la suspicion, y compris de la part des membres de la Commission nationale du débat public, soupçonnant le chef de l'État de vouloir « filtrer » et contrôler les conclusions de la consultation.

Effectivement, si l'on regarde le type de questions posées via la plateforme, l'exercice démocratique s'avère difficile ! Le cadre est clairement balisé : dans la rubrique « Fiscalité et dépenses publiques », le paradigme imposé est celui d'une réduction de la dépense publique qui passerait par l'augmentation des impôts (lesquels ? Pour qui ?...) ou par la diminution des services publics. Quant à savoir quel service public supprimer, la question est également posée. En revanche, aucune alternative n'est proposée : rien sur les questions de justice fiscale, rien non plus dans la rubrique « démocratie et citoyenneté » sur les conditions d'un exercice réel de la démoc-



© Pict Rider / AdobeStock

cratie, cantonnées à la réduction éventuelle du nombre de parlementaires.

Les citoyens s'emparent du débat

Plus de 4 000 réunions ont été organisées à l'initiative des maires ou des associations, des cahiers citoyens ont été remplis dans plus de 9 000 mairies.

Il serait extrêmement périlleux pour Emmanuel Macron de ne voir dans le Grand Débat

qu'un moyen de se remettre en selle, en faisant fi des demandes sur le pouvoir d'achat, l'élargissement du secteur public à des missions non couvertes, la transition écologique, une meilleure participation des citoyens aux prises de décision. La FSU a adressé une lettre ouverte au président de la République pour préciser ses revendications sur ces sujets. ■

Frédérique Rolet

RENTRÉE : HEURES SUP' VS EMPLOIS

Rue de Grenelle, on continue à « communiquer » sur les moyens alloués au second degré à la rentrée 2019. Et peu importe s'il faut, pour ce faire, tordre les chiffres dans tous les sens...

En novembre dernier, le ministère a annoncé 2 650 suppressions d'emplois à la prochaine rentrée. Il fallait donc inventer un tour de passe-passe pour tenter de persuader que les moyens attribués aux académies permettraient malgré tout « de mettre en œuvre dans de bonnes conditions les transformations de la voie professionnelle et du lycée d'enseignement général et technologique, de poursuivre l'enrichissement de l'offre de formation au collège » (site du ministère).

Abracadabra !

Sans vergogne, le ministère a présenté en décembre une répartition par académie de seulement 465 suppressions d'emplois. Il prétend compenser 2 085 suppressions par un volume d'heures supplémentaires équivalent.

Le brouillard se lève maintenant que les dotations arrivent dans les établissements. Toutes les académies perdent des emplois, alors que les effectifs augmentent : 32 000 élèves supplémentaires sont attendus pour la rentrée dans le second degré public.

Non seulement 2 650 emplois vont bien dis-



© Mejr/AdobeStock.com

paraître (représentant 2 450 moyens d'enseignement en raison de la suppression de 400 emplois de stagiaires affectés à mi-temps), mais les crédits d'heures supplémentaires sont bien loin de combler les suppressions accumulées depuis deux ans.

Patron voyou

Pas avare de contradictions, le ministre, tout en affirmant que les enseignants sont impatients de « travailler plus pour gagner plus », leur impose une deuxième heure supplémentaire dès la rentrée prochaine. Bien qu'obligatoire, elle ne serait pas majorée comme l'est aujourd'hui la première. Technique de patron voyou qui supprime des postes pour faire travailler davantage à moindre coût et refuse systématiquement l'indispensable revalorisation de nos métiers... Dans les conseils d'administration, le SNES-FSU exigera la transformation d'heures supplémentaires en heures poste et mettra en évidence comment une telle politique va à l'encontre de l'emploi et de l'amélioration, pourtant urgente, des conditions de travail. ■

Fabienne Bellin

LYCÉE : LES PROGRAMMES PUBLIÉS

Les programmes des lycées généraux et technologiques sont parus au *Bulletin officiel* du 22 janvier 2019. Le ministère n'a apporté aucune modification significative aux projets de textes.

Pour une grande majorité des programmes, et malgré des votes négatifs au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) de décembre, le ministère n'a apporté aucune modification significative aux textes avant leur publication, démontrant, s'il en était encore besoin, son mépris pour la profession et ses représentants.

Une lourde charge de travail

Il y aurait donc à mettre en place l'an prochain pour certaines disciplines trois programmes différents (Seconde, tronc commun et spécialité en Première), voire plus. Préparer une telle quantité de cours ne s'improvise pas, en particulier pour les enseignements nouveaux (SNT, HLP, HGGSP, enseignement scientifique...) et ne peut s'anticiper alors que les conditions d'enseignement (groupes ou classe entière ?) sont inconnues. Or les répartitions de services devront, pour la classe de Première, attendre les choix affinés des élèves au troisième trimestre. En outre, le cadrage des épreuves du baccalauréat est inconnu à ce jour, alors que les évaluations prévues en cours d'année



© Olivier Teyraud

devraient avoir lieu en Première dès janvier prochain pour la classe de Première. Les accompagnements de programmes annoncés lors des présentations de l'automne ne sont pas non plus disponibles, et ne devraient pas l'être avant l'été... Comment dans ces conditions bien faire son métier ?

Le SNES-FSU a mis en ligne dans le dossier Lycée sur la une du site, ses premières appréciations au sujet des programmes publiés et propose des outils pour intervenir lors des

« formations à la réforme » qui débutent dans les académies.

ETLV : imposer une dotation conforme à l'arrêté

Dans les séries technologiques, l'introduction d'une heure d'Enseignement technologique en langue vivante (ETLV) conduit à des interprétations erronées de la part de l'administration. L'ETLV doit être dispensée « conjointement » par un professeur de langue et un autre d'une discipline technologique⁽¹⁾, c'est-à-dire *ensemble ET en même temps*. La dotation pour les langues vivantes doit donc être de 5 heures : 4 heures pour le professeur de LV et 1 heure pour celui d'enseignement technologique. Cette heure ne doit pas être prise sur l'horaire des enseignements de spécialités technologiques.

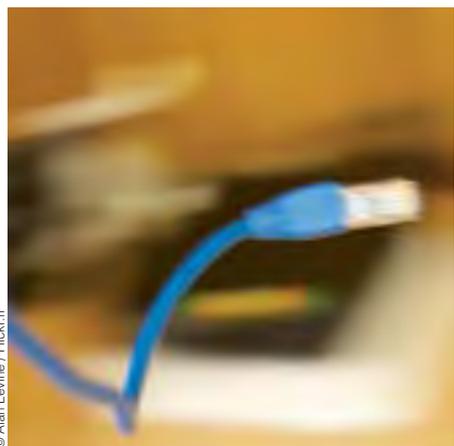


Le SNES-FSU continue à demander l'abrogation de la réforme du lycée et des programmes qui en découlent et appelle à poursuivre les actions engagées. ■ Sandrine Charrier

(1) *Bulletin officiel* n° 29 du 19/07/2018

SCIENCES NUMÉRIQUES ET TECHNOLOGIE : QUI N'EN VEUT ?

L'idée d'une approche transversale de l'informatique pour tous les élèves de Seconde est intéressante. Mais le nouvel enseignement commun de SNT d'1 h 30 hebdomadaire oscille entre fourre-tout et ultra-spécialisation. Qui va l'enseigner ? Avec quelle formation ?



© Alan Levine / Flickr.fr

Le programme s'inscrit dans la continuité des enseignements d'algorithmique et de programmation du collège et prévoit aussi d'aborder sept thématiques très diverses : internet ; le Web ; les réseaux sociaux ; les données structurées et leur traitement ; loca-

lisation, cartographie et mobilité ; informatique embarquée et objets connectés ; la photographie numérique. Les compétences attendues des lycéens ne sont pas explicites, ce qui peut conduire à des interprétations différentes du programme et de ses niveaux d'approfondissement.

Variable d'ajustement

D'autant qu'une note du ministère aux provinciaux précise que différents professeurs peuvent intervenir : mathématiques, physique-chimie, SVT, histoire-géographie, SES, philosophie, enseignements technologiques, artistiques, Informatique et création numérique (ICN)... Précipitation, absence d'anticipation de formation et baisse drastique des moyens font que toutes les conditions sont réunies pour que cet enseignement serve de variable d'ajustement des services. Autre inquiétude : la disparité des équipements informatiques des lycées. ■

Sandrine Charrier, Jean-François Clair

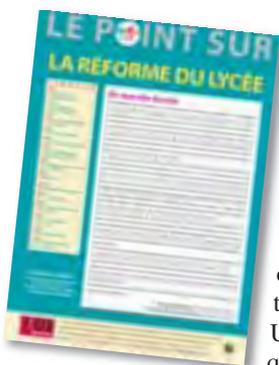
UN CAPES D'INFORMATIQUE SORTI DU CHAPEAU !

Le ministre a annoncé dans une interview la création d'un CAPES d'informatique en 2020 pour une dizaine de postes ! Remède pragmatique, car le ministère est dans l'incapacité d'offrir la spécialité Numérique et sciences de l'informatique (NSI) dans tous les lycées dès la rentrée 2019. Il est aussi question d'une agrégation dans quelques années, alors que les besoins sont immédiats en classe préparatoire. D'ici à 2020, une formation interne et diplômante de deux ans maximum est prévue pour que cette spécialité puisse commencer à s'implanter. Il ne fait aucun doute que les étudiants en informatique vont se presser pour devenir professeur certifié avec un salaire de 1,25 fois le SMIC...

BLANQUER OU LE LYCÉE AU RABAIS !

À la rentrée prochaine, les lycées paieront un lourd tribut en matière de réduction de moyens. Non seulement il y aura moins de personnels pour encadrer les élèves, mais l'offre de formation sera réduite, contrairement à ce que répète à l'envi le ministre.

À l'heure où les lycées se débattent avec des moyens réduits pour préparer la rentrée prochaine, alors que la publication des programmes confirme les partis pris inacceptables du ministre, et que rien n'est précisé sur les épreuves du bac – dont certaines devraient avoir lieu dès l'an prochain –, le ministre n'hésite pourtant pas à qualifier ses détracteurs de « ventilateurs à angouisses ».



Le festival de l'intox

La communication ministérielle continue de dérouler mensonges et approximations pour tenter de museler les oppositions et d'intoxiquer l'opinion. Un récent communiqué de presse ministériel fait ainsi mention de 92 % de lycées publics qui proposeraient au moins sept spé-

cialités. Et le ministre de se réjouir de ce « progrès » au regard des quelques 84 % qui offrent actuellement les trois séries de la voie générale. Chiffres à l'appui... alors que la carte des options n'est stabilisée nulle part, voire parfois inconnue !

Comment se satisfaire du fait que les 20 ou 30 combinaisons d'enseignements que croit voir le ministre remplacent la diversité de l'offre possible avec les séries actuelles (142 possibilités de parcours dans la série S, 87 en L et 66 en ES) ?

À l'impossible, nul n'est tenu !

Les faits sont têtus : les remontées académiques font partout état d'une réduction de l'offre de formation, encore à l'état d'affichage d'ailleurs et conditionnée à terme par des effectifs minimums (voir <https://www.snes.edu/Specialites-et-options-effets-d-annonce-et-de-seuils.html>). Les dotations horaires en peau de chagrin contraignent en effet les établissements à des arbitrages douloureux entre options et effectifs réduits. Sous le discours séduisant sur la liberté



de choix, apparaît la réalité : tout est soumis à la contrainte budgétaire. Refuser un lycée au rabais est une urgence sociale ! ■

Claire Guéville et Thierry Reygades



Voir www.snes.edu/IMG/pdf/point_sur_la_reforme_du_lycee_mis_a_jour.pdf.

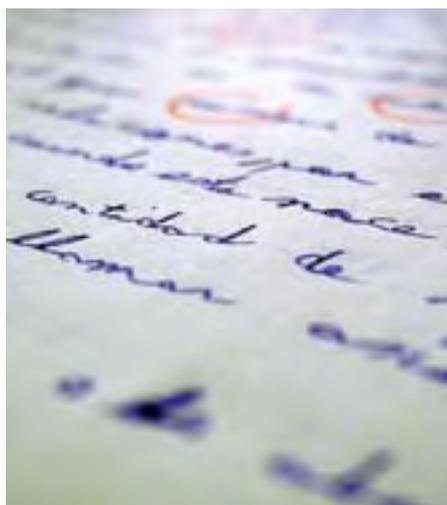
BAC 2019 : DÉMATÉRIALISATION DES CORRECTIONS ?

Dès la session de juin 2019, le ministère envisage de généraliser la dématérialisation des corrections du bac à seize académies avant de l'étendre à toutes d'ici 2021. À ce jour, les détails de la mise en œuvre du projet ne sont pas connus. Mais, compte tenu du délai réduit, une mise au point s'impose.

Pour le gouvernement, la dématérialisation des corrections viserait à simplifier les relations entre l'institution et les membres de la communauté éducative. Dans un communiqué de presse publié en août 2018, le Premier ministre précisait d'ailleurs que la logique de « la dématérialisation administrative s'étendrait progressivement aux diplômés et à la correction des copies dans le cadre de la réforme du bac ».

Quel retour d'expérience ?

Depuis plusieurs années, les corrections du baccalauréat sont dématérialisées dans les établissements français à l'étranger (AEFE) pour toutes les épreuves, et en métropole pour certaines épreuves écrites de BTS. Au-delà des difficultés techniques (connexions difficiles, effacement de copies déjà corrigées qui réapparaissent chez d'autres correcteurs...), le délai de correction apparaît



comme bien plus limité qu'avant et la dématérialisation sert souvent de prétexte pour refuser les décharges de service d'enseignement ou de surveillance d'examen. Les dif-

ficultés d'harmonisation des corrections deviennent de surcroît récurrentes.

Quel impact sur le métier ?

Dans tous les cas, malgré une interface plutôt confortable, les corrections prennent davantage de temps (problème de manipulation de la copie, de copies illisibles...). Les injonctions des inspecteurs ou des référents se font plus pressantes via la messagerie et de nouvelles copies peuvent être versées au paquet virtuel en fonction du nombre de correcteurs vraiment disponible. La fatigue, notamment visuelle, propre au travail sur écran est aussi plus intense.

Pour le moins, il semble que ce changement de méthode de travail invite à envisager en amont des mesures de prévention, de formation, et de saisir les CHSCT. Toute velléité de généralisation semble en l'état actuel périlleuse ! ■

C. G.

PARCOURSUP : LA LUTTE POUR LA TRANSPARENCE CONTINUE !

Pour la première fois, un tribunal administratif, saisi par l'UNEF, vient d'enjoindre l'université des Antilles de publier le détail de ses critères de classement dans un délai d'un mois, sous astreinte de 100 euros par jour de retard.

Cette victoire juridique fait date car, à ce jour, le ministère de l'Enseignement supérieur continue d'ignorer tous les appels à la publication des algorithmes locaux, confondant volontairement critères de classement et secret des délibérations de jury.

Les algorithmes locaux en question

Dans un récent rapport, le comité éthique et scientifique, installé dans le cadre de la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE), reconnaît l'existence de « *procédures locales* » (*sic*) pour le classement des candidatures. Il souligne par ailleurs que la loi prévoit la possibilité de communication des critères locaux de classement dès la fermeture du serveur, tout en s'inquiétant du rôle que pourrait jouer la prise en compte du lycée d'origine dans le cadre du nouveau bac avec des épreuves organisées localement.

Dès l'année dernière, des élus locaux de Seine-Saint-Denis, le sénateur Pierre Ouzou-



lias, les fédérations de parents d'élèves et les syndicats étudiants ont multiplié les procédures sur le sujet. Le Défenseur des droits vient de leur donner raison et demande à ce

que les candidats disposent de l'ensemble des informations relatives aux modalités de traitement des candidatures au moment de la formulation des vœux.

Spécialités et « attendus »

La demande de transparence est d'autant plus vive que la réforme du lycée impose aux élèves de Seconde de choisir des enseignements de spécialité, déterminants pour la sélection post-bac. De nombreuses formations supérieures établissent des correspondances entre les attendus officiels et les spécialités recommandées, critères pour l'instaurant officieux.

L'application de l'ONISEP, Horizons 2021, invite aussi clairement à choisir ses enseignements en fonction de son projet d'études post-bac. Un élève de Seconde devrait choisir ses enseignements pour la Première selon ses goûts, rabâche pourtant au même moment la communication ministérielle. Qui croire ? ■

Claire Guéville

ÉCOLE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX AMENDEMENT FUNESTE

Un amendement au projet de loi « Pour une école de la confiance » institutionnalisant une nouvelle mouture de l'« école du socle » a été adopté en commission par les députés.

Porté par le groupe LREM, cet amendement reprend une recommandation d'une mission parlementaire d'août 2018 sur les directions des écoles : permettre le regroupement d'écoles avec un collège au sein d'un même établissement, à l'initiative des collectivités territoriales de rattachement.

Selon l'exposé de l'amendement, « ces structures permettront de faciliter le parcours et le suivi individuel des élèves de la petite section à la troisième. Elles permettront aussi de très petites écoles [...] d'atteindre une taille critique rendant possibles certains projets pédagogiques, ainsi que des collaborations entre enseignants de cycles différents ».

Chassée par la porte...

Si les difficultés des écoles rurales servent de prétexte et que le texte insiste sur une spécificité de chacun des degrés, il s'agit bien d'institutionnaliser une « école du socle »,

avec un conseil d'administration et un conseil pédagogique communs. Pour les députés de la majorité, la mutualisation de personnels administratifs facilitera « les échanges, les innovations et les expérimentations » au niveau pédagogique. Un directeur adjoint au principal du collège remplacera le directeur d'école pour assurer la coordination entre premier et second degré, ainsi que le suivi pédagogique des élèves et l'animation du conseil des maîtres.

Perseverare diabolicum

Alors qu'aucune expérimentation d'école du socle n'a fait l'objet d'une évaluation, cet amendement facilitera les services partagés primaire-collège, les regroupements de niveaux, la bivalence... Vieilles lunes que l'on continue de vouloir nous vendre comme des innovations en éducation prioritaire et dans les collèges isolés. Il s'agit d'une modification



profonde du système scolaire et d'une mise en cause du statut des enseignants qui ont pour objectif de construire, sur fond d'économies budgétaires, une école inégalitaire dont les élèves des espaces isolés et des milieux populaires feront les frais. ■

Anne-Sophie Legrand

AED PRÉPROFESSIONNALISÉS UN FAUX NEZ LOIN DES BESOINS

Le ministère mise sur les contrats de préprofessionnalisation proposés aux AED pour débiter la formation des futurs enseignants. Efficacité non garantie.

Le CTM du 30 janvier devait étudier un projet de décret modifiant le statut des AED, afin de créer des « *contrats de préprofessionnalisation* » dès la rentrée 2019. La présentation a été reportée à la demande des représentants de la FSU, compte tenu des annonces faites par ailleurs par Jean-Michel Blanquer sur la place du concours. Le ministre prétend faire de ces contrats un levier d'attractivité du métier, et les députés de la majorité y voient, pour reprendre les mots de l'une d'eux, l'occasion pour les étudiants de recevoir « *une formation concrète* ».



© Guy Mayer / Flickr.fr

Cette appréciation est révélatrice de la conception qu'ont nos gouvernants de la formation des enseignants : elle renvoie toujours au terrain et à la mise en situation.

Efficacité limitée

Ainsi les AED engagés sous ce nouveau statut pourraient-ils être mobilisés pour des remplacements ponctuels en M1, à un tarif défiant toute concurrence. En L3, les étudiants ne seraient pas laissés seuls en responsabilité d'élèves, contrairement à ce que le ministère envisageait il y a quelques mois. Les interventions de la FSU lui ont fait entendre raison. La rémunération envisagée (de l'ordre de 700 euros mensuels en L2, pour 8 heures par semaine) est probablement plus attractive que ce que le ministère envisageait au départ, mais elle n'empêchera pas les étudiants non boursiers d'avoir à se chercher d'autres ressources. Est-ce la manière de leur garantir une bonne formation, et le succès au concours ? On en doute.

On doutera plus encore de l'efficacité de la mesure sur l'élargissement du vivier lorsqu'on saura qu'en 2019, elle concernera 1 500 étudiants de L2 (3 000 en 2020), qui bénéficieront d'un contrat pour trois ans : il s'agira

donc d'un flux annuel de 3 000 candidats (s'il n'y a pas de démission, parce que le ministère n'envisage pas de recruter en L3 ou en M1). À comparer aux plus de 180 000 qui s'inscrivent aux concours externes du premier et du second degré, et qui ne suffisent pourtant pas à pourvoir tous les postes. On parle donc bien de bout de chandelles. ■

Pierre Claustre

UNE CONTRE-PROPOSITION DE LOI

Le Parti socialiste a déposé en décembre une proposition de loi « *pour une école vraiment inclusive* ». Elle visait à garantir la présence d'un accompagnant (AESH) dans un délai de 45 jours après prescription à l'élève, que cet AESH soit formé, que les effectifs des classes accueillant « *au moins un enfant ou adolescent présentant un handicap* » soient abaissés à 20. Le texte a été adopté le 31 janvier par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée, mais vidé de sa substance. *Exit* la garantie d'un AESH et la baisse des effectifs... Un décret devra statuer sur la formation des AESH. Ne reste plus que l'obligation de recueillir des avis sur l'accessibilité lors de la construction de bâtiments scolaires. Autant pour la priorité au handicap du gouvernement.

RÉGIME DÉROGATOIRE LE GOUVERNEMENT PASSE EN FORCE

L'article 15 du projet de loi Blanquer prévoit d'introduire dans le code de l'éducation un article autorisant les statuts particuliers de certains corps (notamment les CPE et les Psy-ÉN) à déroger au statut général « *pour répondre aux besoins propres de la gestion de ces corps* ». Le Conseil d'État vient de rendre un avis défavorable sur cet article. La haute juridiction a estimé que l'objectif d'unifier le régime dérogatoire applicable à l'ensemble des personnels doit trouver sa place dans la loi de 1984 sur le statut général et non dans le code de l'éducation.

Équipes éducatives homogènes

C'est ce que le SNES-FSU avait demandé lors du Conseil supérieur de l'éducation du 15 octobre dernier avec un amendement (voté à une très forte majorité) visant à compléter l'article 10 de la loi de 1984 pour consolider

le caractère dérogatoire de la gestion et des missions, à l'instar des corps enseignants, et sécuriser les opérations de mouvement. Pas plus qu'alors celui du CSE, le gouvernement



© Frédéric Besson / Flickr.fr

ne suit aujourd'hui l'avis du Conseil d'État en maintenant son texte initial.

C'est parce qu'il défend le fonctionnement en équipes éducatives homogènes que le SNES-FSU continue de porter sa revendication d'une unité des modalités de gestion des personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie, et donc d'une dérogation au statut général de la Fonction publique pour les corps de CPE et des Psy-ÉN à l'instar des enseignants. Lors du Comité technique ministériel (CTM) du 30 janvier, il a déposé les 2 500 pétitions qu'il a recueillies pour exiger qu'à « *statuts équivalents et publics communs, les règles de gestion et instances paritaires soient identiques* ». Il prendra à nouveau toutes ses responsabilités pour proposer l'unité syndicale sur un vœu en ce sens à présenter au CTM du 21 février. ■

Olivier Raluy

FUSION OU FISSION ?

Dans un contexte de crise des relations entre l'État et les collectivités locales, le recul du gouvernement sur la fusion des académies est-il purement tactique ?

En juillet 2018, J.-M. Blanquer annonçait la fusion des académies et des rectorats pour les faire correspondre aux grandes Régions. Ce 31 janvier, il réalisait un rétropédalage spectaculaire qui pourrait n'être que tactique : « *Nous allons maintenir toutes les académies de France et tous les recteurs* ».

Premier recul face aux mobilisations

J.-M. Blanquer avait esquissé ce recul dans un des lieux à la pointe de la mobilisation contre cette réforme, à Limoges. Il indiquait maintenir les trois rectorats de la Nouvelle-Aquitaine regroupant les académies de Limoges, Bordeaux et Poitiers.

Pour le SNES-FSU, en passant de 26 à 13 académies métropolitaines, il s'agissait avant tout de faire des économies, de supprimer des postes, notamment d'administratifs, et d'éloigner toujours plus les centres de décisions du terrain et des usagers (décision particulièrement

irresponsable quand les conséquences de l'abandon de certains territoires sont de plus en plus visibles).

Diversions ?

Pourtant l'article 18 de la loi « *pour l'école de la confiance* », permettant au gouvernement de légiférer par ordonnance pour la réorganisation des académies, vient d'être examiné sans modification par le Parlement. De plus, les déclarations ministérielles comptent une part d'ambiguïté. Le cap de la mutualisation des moyens maintenu, les rectorats se répartiraient des responsabilités régionales (l'orientation est citée en exemple). Le ministère veut renforcer l'échelon départemental avec plus de pouvoirs au DASEN : choix lourd de conséquences pour les politiques éducatives et pour la gestion des personnels alors même que les projets de ressources humaines de proximité sont expérimentés dans plusieurs académies.



Derrière les effets d'annonce pour tenter de calmer les élus locaux et endormir les personnels, les orientations n'ont pas changé : modifier en profondeur la gouvernance de l'Éducation nationale, non sans dommage pour les professionnels et le service public. ■

Sophie Vénétitay, Michel Galin

DÉPENSES D'ÉDUCATION : LA FRANCE À LA TRAÎNE

L'État dépense-t-il trop ? C'est ce que les questions posées au « Grand Débat » laissent entendre. Pour l'éducation, c'est faux.

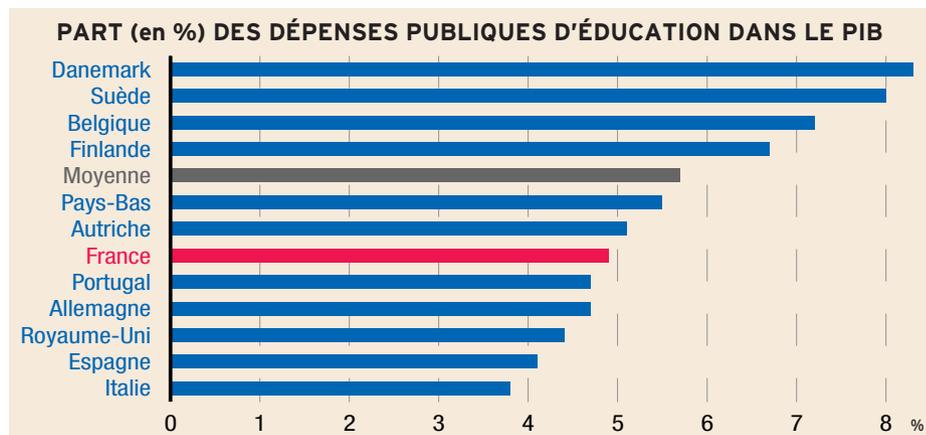
La note récente de France Stratégie « *où réduire la dépense publique ?* » ne dit rien sur l'ambiguïté du calcul qui consiste à diviser cette dépense par le PIB pour obtenir les 56,5 % (voir page 16 de cet *US Mag*) ni sur les bénéfices attendus d'une telle réduction. Elle livre néanmoins des données inédites sur les dépenses d'éducation.

Les dernières données de 2015 (Eurostat) chiffrèrent ces dépenses publiques d'éducation à 5,7 % du PIB en 2011, 0,4 point au-dessus de la moyenne UE. La note de France Stratégie fait état d'une autre donnée, de 0,8 point inférieure.

Révision

La raison tient essentiellement à un calcul corrigé des dépenses annexes ne faisant pas partie des dépenses d'éducation au sens strict : transport, cantines, médecine scolaire... Ces dépenses étaient, à tort, intégrées en France aux dépenses d'éducation.

La France ne consacre donc que 4,9 % de son PIB à l'Éducation. C'est pourtant l'un des pays européens qui compte relativement le plus de jeunes⁽¹⁾. C'est 2,7 points de moins que les pays nordiques et 0,7 de moins que



la moyenne des onze pays européens de niveau économique comparable à celui de la France (voir graphique).

Croissance réduite

La note souligne également la faiblesse de la progression de ces dépenses. De toutes les dépenses publiques, hors investissement, ce sont les dépenses d'éducation qui progressent le moins rapidement avec la culture. Entre 2009 et 2016, elles croissent de 0,3 % par an hors inflation, c'est moins que la croissance économique, c'est moins que les

dépenses publiques, c'est trois fois moins que la défense et la police.

Fait significatif : France Stratégie, quand elle étudie des scénarios de baisse des dépenses publiques, estime que l'objectif de baisse de trois points de PIB des dépenses publiques ne saurait se faire au détriment d'une progression des dépenses d'éducation. Un message que le gouvernement ne semble pas avoir entendu. ■

Thierry Ananou

(1) Les 15-24 ans représentent, en France, 11,8 % de la population contre 10,6 % en Allemagne, 9,6 % en Italie et en Espagne.

FONCTION PUBLIQUE : LA SAPE DES FONDEMENTS DU STATUT

Précarité accrue, affaiblissement du paritarisme : le gouvernement poursuit la casse des services publics.

Parmi les dispositions annoncées du projet de loi présenté en Conseil des ministres le 27 mars, figureraient deux remises en cause profondes du statut :

- le recours accru au contrat, en lieu et place du recrutement de fonctionnaires. Les employeurs publics auraient ainsi la « liberté » de recourir soit à du personnel contractuel, soit à des titulaires. La contractualisation serait ainsi une voie privilégiée de recrutement alors que les non-titulaires représentent déjà un agent sur cinq. C'est une remise en cause de l'égalité d'accès aux emplois publics par la voie des concours et donc aussi de l'indépendance des fonctionnaires au service de l'intérêt général ;
- la suppression de certaines compétences des Commissions administratives paritaires (CAP) et la fusion des Comités techniques (CT) avec les Comités hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) signifient moins de contrôle et de transparence dans les opérations de gestion, moins de délégués



© Beeboys/AdobeStock.com

intervenant sur la santé et la sécurité au travail, et la soumission des agents à l'arbitraire des supérieurs hiérarchiques. Les mesures visant à développer le « salaire au mérite » seraient reportées de quelques mois, après le débat sur les retraites.

Pour la FSU, l'heure est à la mobilisation des personnels et de la population face aux régressions que contient ce projet.

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Seront intégrées dans le statut plusieurs obligations pour les employeurs publics : élaborer un plan d'action « égalité professionnelle » dont le non-respect sera sanctionné, mettre en place un dispositif de « signalement, traitement et suivi des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes ». La loi garantira l'égalité dans les procédures d'avancement et des nominations équilibrées dans la haute Fonction publique.

La disponibilité de droit passera des 8 aux 12 ans de l'enfant. Les femmes enceintes seront exonérées du jour de carence mais on ne sait pas encore si cette mesure sera actée dès le futur budget. ■

Benoît Teste

CALCULER SA RETRAITE TRÈS CLAIR MAIS JUSQU'À QUAND ?

Sur le site de l'ENSAP, les personnels peuvent effectuer une simulation claire et paramétrable de leur future retraite... Jusqu'aux prochaines modifications qui risquent d'opacifier les calculs.

Sur le site <https://ensap.gouv.fr>, les collègues peuvent désormais accéder à leurs bulletins de paye. Ils peuvent aussi effectuer une simulation de leur future retraite avec les règles actuellement en vigueur, c'est-à-dire avec une pension civile calculée sur l'indice détenu dans les six derniers mois d'activité. Le site mentionne si les bonifications, les enfants sont ou non pris en compte. Le montant de la pension du fonctionnaire est calculé en s'appuyant sur les trimestres Fonction publique acquis, en tenant compte des quotités de service et de la durée d'assurance tous régimes. Est ainsi évaluée la décote retenue. Il est possible de changer l'indice pour tenir compte d'un dernier avancement dans le grade ou d'une future promotion et/ou d'indiquer la quotité d'activité pour les dernières années avant la retraite.

Flou entretenu !

Contrairement aux affirmations retenues par la propagande gouvernementale considérant



le système actuel illisible, ce site est une preuve que les fonctionnaires sont déjà « éclairés et informés ». En revanche, c'est bien la promesse du Président durant sa campagne avec un âge de départ à la retraite restant fixé à 62 ans qui est mise à mal :

les pensions des salariés poursuivant leur activité après l'âge légal (62 ans actuellement, 63-64... ?) seraient majorées (coefficient de majoration), en diminuant celles des salariés partant pile à l'âge légal. Pour complexifier encore, le gouvernement envisage de prendre en compte dans le calcul de la pension l'espérance de vie de la génération concernée.

Le mauvais exemple : Agirc-Arrco

Depuis le 1^{er} janvier, les salariés qui ont tous leurs trimestres au régime général à 62 ans subissent un malus (appelé coefficient de solidarité) de 10 % pendant trois ans sur le montant de leur retraite complémentaire Agirc-Arrco (désormais fusionnées) s'ils décident de partir dès l'âge légal.

C'est bien la baisse des pensions qui est programmée. Au contraire, le SNES avec la FSU continue d'exiger une augmentation des ressources du système pour financer les retraites. ■

Erick Staëlen

SANTÉ : UNE TRANSFORMATION SUR ORDONNANCES

Un projet de loi de réforme du système de soins doit être présenté mi-février au Conseil des ministres puis au printemps au Parlement. Il fait suite à l'annonce en septembre par Emmanuel Macron d'une réforme de grande ampleur du système de santé.

Déserts médicaux, restes à charge en hausse, renoncements aux soins, délais d'attente, fermeture de maternités, développement des maladies chroniques, perte d'autonomie, inégalités sociales... le diagnostic est posé. Financièrement pris à la gorge depuis des années, le système français de soins doit être amélioré et relever de nouveaux défis ; même s'il reste très performant dans bien des domaines.

La méthode et le projet de loi ont de quoi inquiéter

Les transformations structurelles envisagées sont nombreuses et importantes : organisation territoriale en favorisant les communautés professionnelles de santé de territoire dans un cadre libéral et en réformant par



© DR

ordonnance les hôpitaux de proximité ; refonte profonde des études de santé sans

moyens supplémentaires pour les universités ; extension de la télé-médecine par abrogation de l'examen clinique préalable et création de télé-soins infirmiers ; simplification des statuts des praticiens hospitaliers pour faciliter l'exercice libéral... parallèlement, rien n'est dit sur l'insuffisance des financements, source des difficultés de notre système de soins.

En outre, et c'est un comble, une grande partie des mesures seront prises par ordonnances et donc sans débat parlementaire.

Pour le SNES et la FSU, il faut un véritable débat démocratique incluant tous les salariés, les usagers, pour un système de soins publics amélioré échappant à la marchandisation et à la privatisation. ■ **Hervé Moreau**



CLIMAT : LA JEUNESSE SE MOBILISE

Du côté du dérèglement climatique et des risques sur la biodiversité, dire que les bonnes nouvelles sont rares est un euphémisme. Mais il y a peut-être des raisons d'espérer.

L'existence d'un lien direct entre le réchauffement climatique et les événements météorologiques extrêmes ou les grands incendies est parfois discutée, mais il demeure que 2018 aura été la quatrième année la plus chaude depuis un siècle et que la fonte des glaciers s'accroît.

Dans ce contexte, l'échec de la COP24 en décembre est particulièrement inquiétant. Sans réaction de grande ampleur on s'achemine vers une hausse de 3 °C d'ici la fin du siècle.

Mobilisation mondiale

Mais la mobilisation citoyenne pour le climat prend de l'ampleur à partir de la démarche inédite de nombreux jeunes. Après son lancement en Suède par Greta Thunberg, cette mobilisation des jeunes touche à ce jour de nombreux pays dont l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas, l'Irlande, le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada et les États-Unis. Ils sont de plus en plus nombreux à se mettre en grève un jour par semaine pour interpeller les adultes qui ne semblent pas de leur côté prendre massivement la mesure de la catastrophe à venir.

En Australie des milliers d'écoliers, de col-

égiens et de lycéens ont fait grève le 30 novembre. En Belgique, des étudiants ont commencé à se joindre au mouvement. Le 7 décembre, des élèves ont manifesté dans neuf villes du Canada.

En France, les marches pour le climat ont du mal à exister médiatiquement. Mais en septembre elles avaient rassemblé plus de 100 000 personnes sur tout le territoire. En décembre, les manifestants ont notamment



© Fantometre / Flickr

largement réfuté l'idée selon laquelle les préoccupations sur la fin du monde s'opposaient aux revendications pour la fin du mois. La justice sociale ne s'oppose pas à l'urgence climatique, au contraire.

Ce bouillonnement qui s'exprime aussi dans les trois millions de signatures recueillies par la pétition « l'Affaire du siècle », lancée conjointement par la Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France, pourrait faire tache d'huile et favoriser la mobilisation mondiale pour le climat du 15 mars prochain. ■

Hervé Moreau

Le prélèvement à la source

Depuis le mois de janvier, le Trésor Public prélève directement sur les revenus 2019, au fur et à mesure qu'ils seront versés, les impôts sur les revenus 2019. L'impôt est toujours calculé pour la totalité des revenus du ménage. Le traitement des fonctionnaires est donc lui aussi amputé des impôts. À quel taux ? Peut-on le modifier ? Que deviennent les déductions ?...

Assiette

La base imposable

À la différence de l'ancien système, les impôts sont calculés sur les revenus 2019 et non sur les revenus de l'année précédente. Le prélèvement à la source sera mensuel et concerne les salaires, retraites, revenus de remplacement (indemnité de chômage, prime pour l'emploi...) et les revenus du capital. Seuls les revenus fonciers et les pensions alimentaires seront soumis à l'impôt par des acomptes prélevés sur le compte bancaire. À la différence de la mensualisation calculée sur 10 mois, le prélèvement à la source est établi sur 12 mois, ce qui peut donner l'impression, en janvier, d'une réduction des impôts mensuels. ■

2018

Année blanche

Les revenus 2017 ayant été imposés en 2018, les impôts payés en 2019 étant calculés sur les revenus 2019, 2018 est donc considérée comme une année blanche : les revenus 2018 ne seront donc pas imposés mais feront l'objet d'une déclaration en avril/juin. Si des revenus exceptionnels ont été perçus cette année, l'administration fiscale y prélèvera l'impôt. Seront considérés comme revenus exceptionnels : les indemnités de licenciement, de changement de résidence, les prestations de retraite versées en capital. ■

Le taux

Le taux est calculé sur les impôts de l'année précédente. Le taux de prélèvement dit « personnalisé » actuellement appliqué, est calculé en divisant les impôts 2018 calculés sur les revenus 2017 avant déduction et crédits d'impôt par les revenus 2017. Il s'applique sur le salaire net imposable. Ce taux sera ensuite révisé à partir du 1^{er} septembre 2019, en fonction de votre déclaration des revenus 2018. *A priori*, il est identique à tous les membres du ménage mais il est possible d'individualiser ce taux en tenant compte des salaires de chacun. Pour un stagiaire, un taux « neutre » sera appliqué. Ce dernier dépend uniquement du salaire versé et le taux est celui d'un célibataire sans enfant. Jusqu'à 1 404 euros, il est nul. ■



Changement de situation

Un changement de situation de famille doit être signalé à l'administration fiscale dans les 60 jours afin de moduler le taux de prélèvement. La même possibilité existe pour un changement conséquent du montant des revenus. Ainsi, le contribuable peut modifier son taux à la hausse, sans donner d'explication, ou à la baisse s'il estime que le montant global de ses revenus est appelé à diminuer de 10 % dans l'année.



Crédits d'impôt

Les cotisations syndicales, dons, emploi à domicile, frais pour garde d'enfant... continuent de donner lieu à des crédits d'impôt mais le taux de prélèvement ne tenant pas compte de ces avantages fiscaux, ces déductions seront déclarées l'année suivante et la régularisation aura lieu durant l'été. Cette année, un versement aux contribuables équivalent à 60 % de ces déductions a été effectué au 15 janvier 2019. Ainsi, sur une cotisation syndicale versée en 2017 de 200 euros et déclarée en 2018, le fisc vous aura versé 80 € au 15 janvier. Si, en 2018, vous avez continué à verser une cotisation syndicale, le solde (53 €) vous sera versé en août, sinon, l'administration fiscale vous reprendra le versement de janvier. ■

Déduction

Pour aller plus loin

- ▶ Cotisations syndicales, crédit d'impôt, prélèvement à la source... Réponses aux questions les plus fréquemment posées : <https://www.snes.edu/PAS.html>
- ▶ Pour accéder à sa fiche de paie (se munir de son numéro de Sécurité sociale) : <https://ensap.gouv.fr>
- ▶ Comment gérer mon prélèvement à la source ? <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/comment-gerer-mon-prelevement-la-source>



Depuis le 2 janvier

- ▶ Près de **500 000 contribuables** ont modifié leur taux en ligne
- ▶ **16,7 millions de connexions** sur la plateforme
- ▶ **130 000 mails** traités
- ▶ **1,2 million de visites** au guichet
- ▶ **700 agents** mobilisés
- ▶ **200 euros de prime** aux **40 000 agents** ayant travaillé sur le prélèvement à la source.

Lecture

Société chinoise



L'économie chinoise est à la Une des journaux dans le contexte du ralentissement de la croissance.

Il manque souvent aux conjoncturistes le recul nécessaire, historique, pour appréhender

la modernité et le poids des traditions comme les formes du pouvoir. Dans *La société chinoise depuis 1949*, Tania Angeloff et Wang Su éclairent les évolutions de ce pays étrange en train de bousculer l'économie mondiale. Elles offrent un panorama chronologique des formes différentes des structures sociales et politiques d'un pays devenu capitaliste sous la direction d'un parti communiste.

► La société chinoise depuis 1949, T. Angeloff, Repères/La Découverte.

Conjonctures

Croissance en berne

En Allemagne, la croissance économique a nettement ralenti au second semestre 2018 et, pour 2019, le gouvernement devrait revoir ses prévisions à la baisse : 1 % seulement contre 1,8 % à l'automne dernier. Les projections du FMI sont similaires : 1,3 % contre 1,7 %. Pas mieux en France, où les prévisions de croissance ont elles aussi été revues à la baisse. Parallèlement, le chef économiste du FMI a dit son inquiétude pour la croissance mondiale dans un contexte d'incertitudes fortes, notamment en Europe et en Chine.

Écologie

La 8K arrive !

La nouvelle technologie pour les téléviseurs permettant de passer de huit millions de pixels en 4K à trente-trois millions est une catastrophe écologique : plus de 400 kWh contre 170 kWh par an pour la 4K. Sur le plan des métaux rares, la fabrication annuelle des téléviseurs consomme déjà 330 tonnes d'indium, soit la moitié de la production mondiale. Qu'en sera-t-il pour les écrans 8K dont la définition, et donc les besoins, sera multipliée par quatre ?

Évasion fiscale

Carlos Ghosn

Carlos Ghosn, le patron de Renault, ne paye plus d'impôts en France depuis 2012. Il a choisi les Pays-Bas comme résidence fiscale, pays beaucoup plus favorable aux contribuables à hauts revenus...

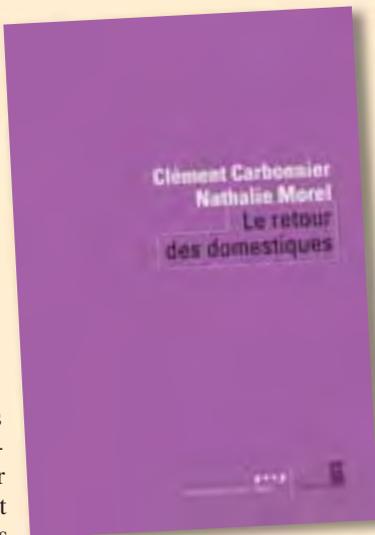
SERVICES À LA PERSONNE

Les nouveaux domestiques ?

Comment lutter contre le chômage tout en répondant aux besoins de garde d'enfants et de prise en charge des personnes âgées ? Depuis trente ans, la France a parié sur le secteur des services à la personne pour atteindre ce double objectif. Mais le bilan de ces politiques est négatif.

Loin de créer un vivier d'emplois qualifiés permettant de répondre aux nouveaux besoins sociaux, elles ont au contraire participé à la polarisation de la société et entraîné un « retour des domestiques ».

Les domestiques semblaient pourtant avoir disparu : les « employés de maison » n'étaient plus que 200 000 en 1990. Mais ils reviennent sous le nom d'« emplois au service de la personne », et représentent 5 % de l'emploi total en 2011, avec 1,23 million de personnes, soit le même niveau qu'au début du xx^e siècle. Garder les enfants, s'occuper du ménage, des personnes âgées, du jardinage... ils ont en commun d'être des emplois « au service de », marqués par une relation interpersonnelle asymétrique face à l'employeur. Les politiques d'incitation fiscale mises en place depuis les années 1990, et amplifiées par le plan Borloo en 2005, ont joué un rôle majeur dans cet essor. Celles-ci reportent une partie du coût de ces emplois sur le budget de l'État, avec deux justifications : créer des emplois peu qualifiés et répondre à de nouveaux besoins sociaux de garde d'enfants et de prise en charge des personnes âgées. Cependant, apprend-on dans *Le Retour des domestiques* (Clément Carbonnier et Nathalie Morel), cette politique au coût très élevé (6,5 milliards d'euros en 2014 sous forme de crédits d'impôts et d'allègement de cotisations sociales) n'a pas permis d'atteindre ces objectifs.



son employeur, dans l'incapacité de négocier collectivement des améliorations salariales ou de conditions de travail.

Enfin, la mauvaise qualité de ces emplois provient aussi de leur dévalorisation symbolique : les activités de ménage ou d'entretien sont associées à la domesticité et la surreprésentation des femmes (87,3 % en 2015 selon la DARES) et des étrangers (14,5 % sont nés à l'étranger contre 5,9 % pour l'ensemble des salariés) concourt au manque de reconnaissance des compétences nécessaires pour effectuer ces activités, considérées comme « naturelles ».

Une politique qui profite aux plus riches

Enfin, ces politiques d'incitation fiscale n'ont pas permis de répondre aux besoins de toute la société, car elles profitent surtout aux plus riches. Ainsi, en 2012, les 10 % des ménages les plus aisés ont

profité de 43,5 % de l'avantage fiscal total. Loin de constituer une aide aux modes de vie de tous les ménages, les politiques d'incitation fiscale à la création d'emplois dans le domaine des services à la personne sont donc souvent une aide au luxe... qui coûte cher à l'ensemble des contribuables ! Pour répondre aux besoins de garde d'enfant et d'aide aux personnes âgées, il serait moins coûteux et socialement préférable de créer des crèches, des auxiliaires de vie, des EHPAD... et donc davantage d'emplois publics. ■ **Tiphaine Colin**

Une aide à la création d'emplois... de mauvaise qualité

D'une part, à cause des effets d'aubaine, il y a eu relativement peu d'emplois créés au regard des sommes engagées (312 000 entre 2005 et 2008 selon l'Agence nationale des services à la personne, mais 108 000 seulement pour l'Insee). Au-delà de la controverse sur le nombre réel de création d'emplois, les deux auteurs montrent que le coût public de cette politique est plus élevé que si les emplois avaient été créés directement.

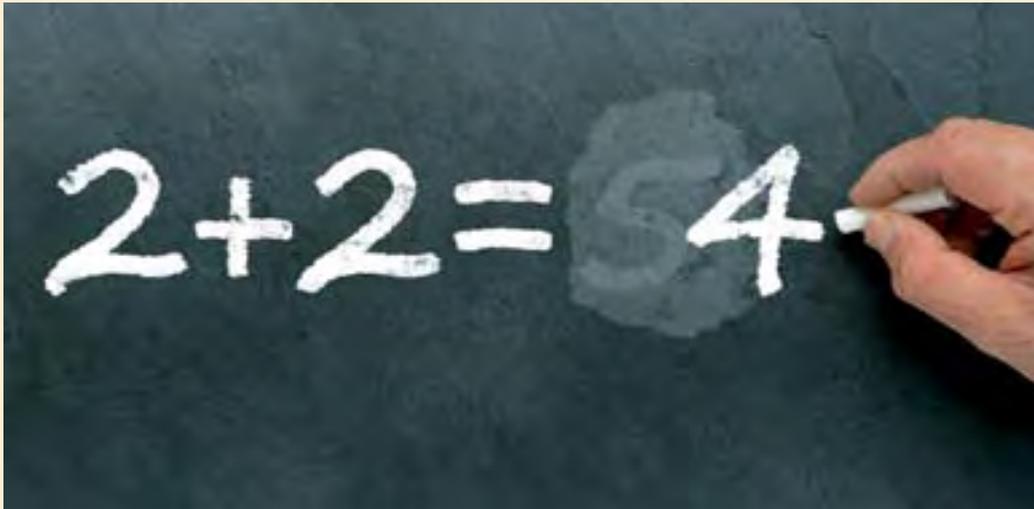
D'autre part, les emplois dans ce secteur sont précaires, mal payés, avec des conditions de travail pénibles, et des horaires atypiques (temps partiel contraint et fragmenté), bénéficiant de peu de formation et d'une absence de perspective de carrière. Selon un rapport publié en 2018 par la DARES, les salariés des services à la personne sont plus nombreux à déclarer avoir des problèmes de santé durables (28,6 %) que les autres salariés (19,9 %). Le salarié se retrouve le plus souvent seul face à



© Camille Pissarro, La Servante - Wikipedia

Approximations et contresens

Selon le président de la République : « nous dépensons en fonctionnement et en investissement pour notre sphère publique plus de la moitié de ce que nous produisons chaque année ». Cette affirmation, vieille rengaine libérale, véhicule deux idées fausses.



La comparaison récurrente entre dépenses publiques et PIB crée une grande confusion et propage le fantasme d'une administration publique – supposée non productive – qui accaparerait plus de la moitié de la richesse produite dans l'année. Certes la dépense représente un montant équivalent à 56 % du PIB, ce qui nous permet d'être champion d'Europe, voire du monde, dans ce domaine ! Mais, si cette comparaison entre PIB et dépense publique révèle des choix de société, elle n'a économiquement pas de sens. Elle laisse croire que la dépense privée ne représenterait que 44 % du PIB, ce qui est totalement faux. Faire un pourcentage pour comparer deux quantités qui ne sont pas issues d'un même ensemble peut poser de sérieux problèmes d'interprétation.

Qu'est-ce que le PIB ?

Pour comprendre que dépense et PIB ne sont pas ou difficilement commensurables, il faut revenir sur ce que représente le PIB et sur son mode de calcul. Cet indicateur (par ailleurs très discuté) mesure la richesse créée dans l'année par les entreprises et par les administrations. Il faut souligner que l'activité de ces dernières est bien incorporée au calcul du PIB ; il s'agit du PIB non marchand qui représente de manière assez stable 16 % du total. Ce pourcentage pour le coup a du sens puisque le PIB non marchand des administrations est un sous-ensemble du PIB total. Notons au passage qu'on est loin de la présomption de spoliation dénoncée par le président de la République... et que les administrations participent à la production annuelle (à hauteur de 16 % !).

Côté entreprises, pour calculer le PIB marchand, il ne faut surtout pas additionner la valeur de la production réalisée par chaque entreprise, sans quoi on compterait plusieurs fois les mêmes activités. Ainsi, lorsqu'un boulanger fabrique du pain (pour le vendre), il utilise des biens et des services

qui ont été produits par d'autres entreprises (farine, eau, électricité, etc.). Pour savoir quelle richesse il crée par lui-même, quelle valeur il a ajoutée à ces biens et services produits par d'autres (que l'on nomme les consommations intermédiaires), il faut les soustraire à la valeur de sa propre production. On obtient alors la valeur ajoutée de la boulangerie. C'est ainsi pour toutes les entreprises. Le PIB n'est donc pas la somme des dépenses effectuées dans le pays, mais la somme des valeurs ajoutées des entreprises, et des administrations, qui ne sont comptées qu'une seule fois.

Les dépenses des uns font les revenus des autres

Les dépenses des administrations, des ménages et des entreprises effectuées dans une année constituent des flux monétaires dont la valeur totale dépasse largement le montant du PIB. Et la dépense ne disparaît pas dans les sables, elle n'est pas une ponction sur la richesse. Les honoraires perçus par un médecin ou le salaire d'un enseignant, qui constituent des dépenses publiques, vont être à leur tour dépensés en consommation, en investissement ou en prélèvements obligatoires. La dépense d'un agent économique constitue le revenu d'un autre.

Il faut enfin rappeler, et c'est la seconde grosse erreur de l'affirmation présidentielle, que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des administrations ne constituent que 16 % du total des dépenses publiques, auxquels s'ajoutent 23 % pour les rémunérations, contre 58 % pour les prestations et transferts sociaux, constitués notamment d'allocations chômage, maladie ou maternité, de minima sociaux ou de pensions de retraites. Donc, les dépenses publiques représentent l'équivalent de 56 % du PIB en France... et alors ? Elles en représentaient 30 % dans les années 1960, vivait-on mieux ? ■

Hervé Moreau

Évasion fiscale encore

McDonald's

Selon *Challenge*, McDonald's pourrait échapper à des poursuites pour blanchiment de fraude fiscale grâce à une convention judiciaire d'intérêt public, une transaction pénale créée par la loi Sapin de 2016, qui permettrait de mettre fin aux poursuites judiciaires. McDonald's est suspecté, suite à un rapport d'une coalition de syndicats de salariés américains et européens, intitulé *Unhappy Meal*, d'avoir transféré une partie de ses bénéfices au Luxembourg par le biais de surfacturation des franchisés français au profit de la succursale luxembourgeoise.

Assurance chômage

Négociations dans l'impasse

Macron répète qu'il faut pénaliser par un malus sur leurs cotisations chômage les entreprises qui multiplient les contrats de courte durée. Ne nous leurrons pas, son souci est davantage le coût élevé que cela représente pour l'UNEDIC que la précarité des travailleurs concernés... Comme les organisations patronales ont quitté les négociations le 28 janvier, le gouvernement va probablement reprendre la main contre les partenaires sociaux pour réaliser l'objectif qu'il avait fixé en septembre : 3,9 milliards d'euros de coupes claires sur le dos des chômeurs et des agents de Pôle emploi.

Lecture

La régulation des multinationales ?

Dans ce petit livre collectif, Christian Chavagneux et Marieke Louis proposent un tour d'horizon des multinationales, en s'interrogeant sur leur place dans le processus de mondialisation

qu'elles incarnent et sur leur capacité à prendre le pouvoir. Limiter leur pouvoir est vital pour rompre tout à la fois avec l'opacité et le blocage de l'innovation dont elles sont responsables. Au moment où il est fortement question de la taxation des GAFAs, les analyses réunies ici permettront d'évaluer la pertinence des mesures prises.

► *Le pouvoir des multinationales*, sous la direction de C. Chavagneux et M. Louis, PUF.



Congés paternité et maternité

L'opinion des Français

D'après le baromètre d'opinion de la DREES (service de recherche du ministère des Solidarités et de la Santé), les congés de paternité et de maternité sont jugés trop courts par 38 % et 33 % des Français. Leur durée est par ailleurs suffisante pour respectivement 57 % et 60 % des répondants. Mais ce baromètre montre aussi que les stéréotypes ont la vie dure : on apprend que 22 % des répondants considèrent que « dans l'idéal, les femmes devraient rester à la maison élever leurs enfants » et que pour 15 % « en temps de crise, il est normal de privilégier l'emploi des hommes aux dépens de celui des femmes ».

Source : DREES, études et résultats, janvier 2019.

Chômage

Une éclaircie ?

La presse s'est fait l'écho d'une amélioration sur le front du chômage. Ce n'est pas faux, il y a eu 44 600 chômeurs de moins au quatrième trimestre. Mais la situation reste préoccupante : le nombre total de chômeurs est extrêmement élevé et l'amélioration risque d'être éphémère au regard des prévisions de croissance. Fin 2018, on dénombrait encore 5,6 millions de personnes inscrites à Pôle emploi, dont 3,4 millions sans aucun emploi dans le mois (catégorie A), les autres ayant eu un contrat temporaire.

Lecture

Rapport d'Attac 2019



Le rapport 2019 d'Attac est paru ; il s'intitule « Les grandes entreprises françaises : un impact désastreux pour la société et la planète ! ». Il révèle qu'entre 2010 et 2017, les impôts versés par les entreprises du CAC 40 ont baissé de 6,4 % en valeur absolue, alors que leurs bénéfices cumulés ont augmenté de 9,3 % et les dividendes versés aux actionnaires de 44 % en valeur absolue également sur la même période, tandis que leurs effectifs en France ont baissé de 20 %. Attac France fait une série de propositions concrètes lesquelles, si elles étaient mises en œuvre par les pouvoirs publics, contribueraient à répondre aux exigences de justice sociale, fiscale et climatique.

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

Des recettes inefficaces

Malgré leur inefficacité manifeste, le gouvernement persiste à utiliser les mêmes recettes pour lutter contre le chômage : baisse des cotisations sociales et contrôle accru des chômeurs.



© Olivier Teyraud

Les économistes ne sont pas d'accord au sujet des causes du chômage et des solutions à mettre en œuvre pour le faire baisser. Pour ceux qui s'inscrivent dans une perspective keynésienne, le chômage trouve sa source dans l'insuffisance de la demande et c'est celle-ci qui doit être stimulée, notamment en augmentant les salaires et en redistribuant les revenus. Ce n'est pas la voie choisie par le gouvernement, qui continue à utiliser des méthodes qui sont de plus en plus contestées et n'ont montré aucune efficacité pour réduire le chômage.

De très coûteuses aides aux entreprises

Le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) coûte fort cher, particulièrement cette année où il se cumule avec des exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises. Ces deux dispositifs pèseront pour un montant total d'environ 40 milliards d'euros dans les comptes publics en 2019. Son principe est le suivant : il s'agit de subventionner une partie du coût des emplois les moins qualifiés de façon à inciter les entreprises à embaucher. Plusieurs études remettent en cause l'efficacité de ce type de mesures, qui créeraient peu d'emplois au regard de leur coût très élevé pour les finances publiques. La dernière en date émane du Conseil d'analyse économique, organisme rattaché à Matignon, qui vient de publier un rapport sur ce sujet. Pour celui-ci, seules les aides portant sur les salaires les plus bas – moins de 1,6 fois le SMIC – permettent de sauvegarder des emplois. Pour le reste, il s'agit donc purement et simplement de cadeaux faits aux entreprises sans contrepartie.

Contrôle des chômeurs

Selon Pôle emploi, il y aurait en France 300 000 emplois non pourvus. Ce chiffre reflète en réalité peu la situation de l'emploi puisqu'il comprend des

offres qui ont été retirées par ceux qui les ont déposées, des emplois à temps partiel, etc. Il est par ailleurs dérisoire au regard du nombre total de chômeurs... Mais il est sans cesse brandi pour justifier l'idée selon laquelle la situation des chômeurs découlerait de leur seule volonté individuelle. C'est en substance le message envoyé par Emmanuel Macron : pour trouver un emploi, il suffit de traverser la rue. Pour le Président, il vaut mieux n'importe quel emploi, à n'importe quelle condition, plutôt que le chômage. C'est dans cet esprit que le contrôle exercé sur les chômeurs a été renforcé par un décret publié le 30 décembre dernier, en pleine trêve des confiseurs. Celui-ci prévoit de renforcer les sanctions des chômeurs et leur obligation à accepter une offre d'emploi. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les rédacteurs de ce décret ont eu la main lourde dans leur volonté d'inciter au retour à l'emploi. En premier lieu, la définition de ce qu'est une offre « raisonnable d'emploi », celle que les chômeurs sont contraints d'accepter sous peine de sanctions a été élargie : le demandeur d'emploi ne pourra plus rejeter une offre, même si le salaire proposé est beaucoup moins élevé que celui qu'il percevait avant d'être au chômage. Par ailleurs, en cas d'insuffisance de recherche d'emploi, comme par exemple le refus de deux offres d'emploi « raisonnables », les allocations seront supprimées. Enfin, ce seront désormais les conseillers de Pôle emploi qui seront chargés de déterminer si le chômeur ne satisfait pas à ses obligations de recherche d'emploi et doit donc être sanctionné, ce qui fait peser une pression importante sur leurs épaules et dégrade les relations qu'ils entretiennent avec les usagers. Ce décret va surtout permettre à des offres d'emploi de mauvaise qualité de trouver preneurs puisque les chômeurs seront contraints de les accepter. Une aubaine pour les employeurs les moins scrupuleux. ■

Clarisse Guiraud

DOSSIER

L'orientation de la Sixième à Parcoursup

[S']orienter



Dossier coordonné par Hamda Elkhiri. Ont contribué au dossier : Géraldine Duriez, Romain Gény, Yannick Lefèbre, Catherine Remermier, Emmanuel Séchet, Valérie Sipahimalani

L'orientation des élèves est au cœur des tensions du système éducatif. Alors que l'Éducation nationale communique sur « l'orientation choisie », les élèves estiment plutôt « avoir été orientés » et, de fait, ils n'ont généralement pas le dernier mot.

La liste est longue de ce qu'il y aurait à améliorer pour que les élèves puissent construire progressivement un parcours répondant à leurs aspirations profondes. Il faudrait commencer par parvenir à dépasser les déterminismes sociaux de réussite scolaire et envisager l'orientation comme un processus psychologique dans la durée et non comme de la gestion de flux. Pour cela, il faudrait permettre aux enseignants et aux psychologues de l'Éducation nationale éducation-développement-orientation (Psy-ÉN EDO) de travailler ensemble dans la durée avec les classes et avec chaque élève, former les enseignants à cette complémentarité, prévoir et surtout financer les temps consacrés aux élèves.

Ce dossier prend délibérément l'angle « élèves », il fait le point sur une situation très dégradée. Mais le SNES-FSU n'en continue pas moins à suivre de près, dénoncer et agir pour contrecarrer les réformes en cours concernant les personnels. L'ONISEP et ses délégations régionales, les DRONISEP, doivent pouvoir continuer à produire une information objective pour les jeunes et leurs familles. Les CIO doivent rester des services de proximité, et le recrutement des Psy-ÉN EDO doit reprendre de façon que ces personnels puissent faire leur travail dans toutes ses dimensions.

De quelques réformes récentes

Droit à l'orientation et devoirs du service public

Depuis la loi Jospin de 1989, « *Le droit au conseil en orientation et à l'information sur les enseignements et les professions fait partie du droit à l'éducation* » (article 8), mais la mise en œuvre de ce droit a toujours été en tension.

Dans une vision volontairement humaniste, la psychologie de l'éducation et de l'orientation développée depuis l'après-guerre promeut une orientation scolaire reposant sur la connaissance de soi et sur l'élaboration progressive d'un projet. Elle s'oppose à une conception libérale, matérialisée par le concept d'éducation à l'orientation, qui apparaît en 1996 dans les établissements, prescription institutionnelle qui ne connaîtra que peu de succès puisque deux enquêtes du ministère (DEPP, 1999 et 2007) soulignent le peu d'implication des équipes et le manque de motivation des élèves.

Continuum

La résolution européenne de 2008 recommande de favoriser l'acquisition de « *la compétence à s'orienter tout au long de la vie* » au travers des programmes d'enseignement. L'orientation est pensée comme devant être centrée sur un processus d'information qui

Les orientations du ministère

Dans le courant du premier trimestre 2019, Nathalie Mons et Pascal Charvet devraient remettre au ministre un rapport sur l'Éducation à l'orientation qui en prévoit la mise en œuvre dans les établissements. Leur lettre de mission envisage notamment :

- le renforcement du poids des Régions dans l'information faite aux élèves dans les établissements, en lien avec la loi « Choisir son avenir professionnel » et avec les « 54 heures dédiées à l'orientation » apparues avec la réforme du lycée, popularisées par le ministre, mais non financées... Les textes prévoient désormais la possibilité pour les Régions d'envoyer (d'imposer ?) des intervenants (dont les compétences ne sont pas précisées) dans les lycées ;
- l'élargissement des services en ligne d'information à l'orientation ;
- une certification à l'orientation pour les professeurs et les CPE.

Cet ensemble est cohérent : il enferme les élèves qui ne connaissent pas le système dans une orientation court-termiste de proximité, tout comme les mesures promouvant l'apprentissage pré-bac.

éclaire les choix de l'élève, sans nécessité de médiation. Le Parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF, 2008), puis le Parcours avenir (2015) en seront des compromis à la française, complétant l'information d'une réflexion sur les métiers,

mais les établissements scolaires ne s'en empareront pas ou très peu. Les réformes récentes renforcent les prérogatives des familles, leur laissant sur le papier la responsabilité des choix effectués pour leurs enfants en matière de redoublement, d'orientation en fin de Troisième, de Seconde ou de Terminale. L'expérimentation « dernier mot aux familles » pour l'entrée au lycée des élèves de Troisième a montré un renforcement des biais sociologiques (voir page 25). La réforme Parcoursup produit les mêmes effets pour l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Orientations budgétaires

Dans le même temps, les effectifs des Psy-ÉN fondent, ils sont très largement insuffisants pour répondre à la demande des établissements, des élèves et de leurs familles. Les moyens accordés aux établissements ne leur permettent pas de mettre en place des séances de découverte du travail et des métiers, avec une épaisseur culturelle et sociale, partant du rapport social et psychologique des jeunes à leur avenir. L'État fait le choix d'une orientation fondée sur l'information, qui ne peut que renforcer la reproduction sociale. ■



Fruit d'une conception libérale, normative et adéquationniste, le concept d'éducation à l'orientation apparaît en 1996

Chronologie

2008

Création des PDMF

Parcours de découverte des métiers et des formations pour permettre aux élèves de la Cinquième à la Terminale d'acquérir des connaissances sur le monde économique, social et professionnel.

2013

Création des Piodmep

Parcours individuels d'information d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel dans le cadre de la loi pour la Refondation de l'École. L'éducation à l'orientation doit être intégrée dans les enseignements.

2015

Création du Parcours avenir

Continuum d'activités ancrées dans les disciplines et consacrées à l'orientation. Centré sur le projet de l'élève à partir du collège, le PA peut faire l'objet d'une évaluation au DNB parmi d'autres parcours (éducation artistique et culturelle, citoyen, éducatif de santé).

Les acteurs de l'orientation

Qui fait quoi ?

Les missions des différents acteurs de l'orientation que sont les Psy-ÉN, les professeurs, les CPE, les professeurs principaux, telles qu'elles sont définies dans les textes officiels, sont plus équilibrées qu'on ne veut nous le faire croire.

Comme le montrent les formulations du référentiel de compétences commun aux professeurs et aux CPE, les responsabilités sont largement partagées. De même, la circulaire 2018-108 du 10/10/2018 rappelle certes que « le professeur principal a une responsabilité spécifique dans la mise en œuvre et le suivi des actions d'information et d'aide à la préparation progressive des choix d'orientation de tous les élèves ». Mais elle n'en fait pas pour autant le maître d'œuvre des politiques d'orientation.



© Béatrice Favreur Flickr.fr

Chaque membre de l'équipe éducative est amené à participer à l'orientation des élèves

ça devrait... Une formation initiale solide, l'expérience professionnelle acquise, personnelle et quelquefois collective, doivent permettre au professionnel de faire face et de parvenir à un résultat qui peut le satisfaire. C'est ce que vivent les enseignants

quand ils font cours. C'est ce que vivent les Psy-ÉN quand ils travaillent sur le projet d'orientation avec un élève, font des entretiens, des passations de test...

Imaginer qu'on puisse transférer la majeure partie de l'activité d'orientation à des professeurs, dont l'activité principale est d'enseigner rappelons-le, avec quelques modules de formation, au mieux, est donc illusoire et confine à la maltraitance professionnelle. Comment les professeurs principaux surmonteront-ils le réel qui ne se pliera pas aux quelques ficelles qu'on leur aura donné ? Qui trinquera ? L'élève qui n'aura pas les réponses au niveau attendu ? L'enseignant qui y laissera sa santé ? Les deux ? ■

portance de chaque acteur, empêcher les mises à l'écart ou les exclusions...

Respecter les compétences de chacun

Il s'agit autant de défendre les spécificités du métier de Psy-ÉN et ses apports pour les élèves et le système éducatif que de protéger les professeurs et CPE en empêchant qu'ils soient mis en difficulté en étant contraints de sortir de leur domaine de compétence. Travailler ce n'est pas simplement appliquer des consignes ou des méthodes. Travailler, c'est confronter sa propre manière de faire, sa subjectivité, aux frictions du réel, aux circonstances imprévues, aux cas particuliers, aux situations où « ça ne marche pas comme

Esprit d'équipe

Elle précise au contraire que sa mission s'exerce en collaboration avec l'ensemble de l'équipe éducative au sein de laquelle il a principalement un rôle de coordination. Ainsi, chacun est amené à participer, contribuer, et non à endosser seul cette responsabilité (voir les propositions du SNES-FSU page 27).

C'est une position qui doit être défendue collectivement mais aussi par chacun au quotidien : rappeler les textes, rappeler l'im-

Extraits du référentiel de compétences professionnelles des enseignants

- C5 (Professeurs et personnels d'éducation)**
ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DANS LEUR PARCOURS DE FORMATION
 Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.
- C10 (Professeurs et personnels d'éducation)**
COOPÉRER AU SEIN D'UNE ÉQUIPE
 Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues (Psy-ÉN EDO), le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.
- P5 (Professeurs)**
ÉVALUER LES PROGRÈS ET LES ACQUISITIONS DES ÉLÈVES
 Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.
- C7 (CPE)**
PARTICIPER À LA CONSTRUCTION DES PARCOURS DES ÉLÈVES
 Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les conseillers d'orientation psychologues (Psy-ÉN EDO), au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel.

Chiffres

(Source CNESECO)

27 %

des principaux de collègues et 36 % des proviseurs se disent formés à l'orientation.

20 %

des enfants d'ouvriers estiment que l'orientation est un choix imposé contre 10 % des enfants de cadres.

1 jeune sur 2 (48 %)

déclare ne pas avoir été bien accompagné par son établissement au sujet de l'orientation.

2/3

L'orientation est une source de stress pour 2/3 des jeunes.

Interview

L'orientation est un métier

Muriel Paletou, présidente de la FCPE Haute-Garonne.

L'US Mag : L'information sur l'orientation dans le second degré est-elle suffisante ?

Muriel Paletou : Au collège, elle est largement insuffisante. On se focalise sur l'orientation scolaire : voie professionnelle ou générale. On ne se pose pas la question de l'orientation dans sa globalité : qu'est-ce que s'orienter ? Comment ? Quels interlocuteurs ? On reste dans la problématique : que faire en fonction de mon bulletin. Il ne suffit pas de demander à un élève ce qu'il veut faire. Souvent, il ne sait pas. Au lycée, la question de l'orientation devient centrale. On se limite pourtant souvent à une visite dans les salons ou à des journées portes ouvertes. C'est bien d'avoir deux professeurs principaux, encore faut-il que ces professeurs soient formés et qu'on leur donne un salaire en conséquence. L'orientation n'est pas, au départ, le métier des professeurs.

L'US Mag : Comment pourrait-on améliorer les choses, selon vous ?

M. P. : Plus il y a d'adultes, mieux c'est. L'enseignant de lycée doit préparer l'élève au supérieur et l'accompagner, les Psy-ÉN prendre en compte l'élève dans toutes les dimensions de sa personnalité et de ses aspirations. Il faut accompagner les élèves qui n'ont ni intuition ni goûts déterminés, favoriser l'immersion, en incitant les élèves à passer une journée dans un lycée pro, en CFA, ou dans une section de lycée mais aussi dans le supérieur : une journée en IUT, à la fac, en école d'infirmières, par exemple. L'individualisation est nécessaire : certains élèves ont besoin d'informations sur l'orientation, d'autres doivent renforcer leurs compétences de base.

L'US Mag : Quel est le rôle des familles ?

M. P. : Certaines familles peu informées ne sont pas en mesure d'accompagner les enfants. Les plus informées font la démarche de rencontrer les équipes pédagogiques, d'accompagner les enfants aux journées portes

ouvertes. Tout cela prend du temps. Dans certaines familles, on parle d'École et d'avenir dès le plus jeune âge. Il n'y a pas de temps dédié, c'est dans la conversation quotidienne. Les familles s'informent grâce à Internet, par la consultation des publications papier ou numériques de l'Onisep ou encore de journaux comme *l'Étudiant*.

L'US Mag : La FCPE prend-elle des initiatives pour aider les parents dans l'orientation de leurs enfants ?

M. P. : En Haute-Garonne, la FCPE a fait un gros travail de recherche de documentation mise à la disposition des élèves et des parents. Nous avons contracté un partenariat avec l'association Projet-Métier qui propose aussi des formations gratuites aux établissements scolaires.

Nous avons reçu depuis la mise en place de Parcoursup un tas d'offres de coaching. C'est pourquoi nous avons décidé de réagir. Il faut que l'orientation demeure gratuite. ■

Libéralisation du champ d'orientation

Un cadeau aux secteurs associatifs et privés ?

1 000 euros pour un bilan d'orientation, certains organismes de coaching vont jusque-là, profitant des inquiétudes légitimes des parents et renforçant au passage les inégalités comme jamais.

La création de Parcoursup s'est accompagnée, non seulement, d'un transfert d'une partie des missions des Psy-ÉN aux enseignants, mais aussi de l'ouverture du champ scolaire à une multitude d'associations qui sont censées informer les élèves. De même, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (du 5 sept. 2018) s'ingénie, sous un vernis de liberté, à libéraliser le champ de l'orientation scolaire jusqu'ici pris en charge par le service public et à externaliser l'accompagnement des élèves.

Prêt-à-penser

Ainsi « Inspire », association très largement subventionnée par le ministère de l'Enseignement supérieur, propose des ateliers animés par des jeunes en service civique ou des bénévoles de la Seconde à la Terminale. Ignorant ce que sont les processus d'élaboration des projets d'orientation, sans forma-

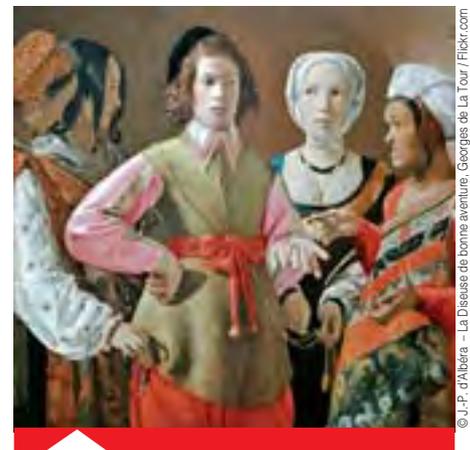
tion mais pourvus de séquences en kits pour animer des ateliers avec les élèves, comment ces étudiants pourraient-ils échapper aux représentations sociales qui sont les leurs sur les études supérieures, les métiers ?

La part belle faite aux associations vise aussi à diffuser un autre discours sur l'entreprise, le travail, l'esprit d'entreprendre. Rien d'étonnant, puisque nombre d'entre elles sont financées par de grandes entreprises et dirigées par de jeunes « managers » issus de grandes écoles de commerce !

Ne faut-il pas que les élèves soient « mobiles dynamiques enthousiastes, conviviaux, créatifs, sachant apprivoiser le risque d'entreprendre ? »⁽¹⁾

Faire place nette !

Des *start-up* en orientation, valorisées par les Régions, cherchent aussi à s'immiscer sur le terrain des « savoir-être », des compétences et de la personnalité en proposant



de prétendus questionnaires d'intérêt qui n'ont aucune validité scientifique. On a aussi vu des psychologues privés intervenir dans les établissements avec l'accord des rectorats et diriger les élèves vers leurs propres cabinets ! De nombreuses officines de coaching privées font d'ailleurs de même moyennant finances ! L'objectif n'est-il pas de déboucher sur une adéquation entre profil de l'élève et métier en tension dans une vision adéquationniste ? Une manipulation des choix en douceur en somme !

Détruire le service public, mettre en extinction les Psy-ÉN EDO et faire la part belle au privé, voilà le dessous des cartes ! ■

(1) *Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école*, Lucie Tanguy.

Le projet d'orientation

Des processus psychologiques et sociaux

Le refus de considérer l'importance de l'origine sociale et du développement psychologique dans la capacité des adolescents et des jeunes adultes à se projeter dans l'avenir, conduit à réduire les questions de choix d'orientation à de l'information et de « l'accompagnement ».

L'orientation pour les collégiens et les lycéens s'inscrit d'abord dans une recherche d'identité. Elle est liée au développement psychologique, au rapport social et subjectif que chaque adolescent a construit par rapport à l'École, aux apprentissages scolaires. Elle relève aussi des représentations qu'il s'est forgées, dans sa famille, puis dans son groupe d'appartenance, sur les formations, les métiers. Elle dépend aussi fortement de l'image qu'il a de lui-même et de ses possibilités. C'est bien pourquoi il est nécessaire qu'un psychologue intervienne dans l'accompagnement des élèves, en particulier de ceux qui sont les plus éloignés de la connaissance des parcours scolaires, qui doutent le plus d'eux-mêmes et sont les plus enclins à l'autocensure.

Se projeter dans l'avenir

Les travaux en psychologie et en sociologie montrent que le rapport à l'avenir n'est pas le même pour tous. Il suppose de pouvoir articuler son histoire personnelle et familiale, les attentes de son entourage pour pouvoir conjuguer continuité et autorisation à s'émanciper.

Les situations de précarité, les trajectoires migratoires vont évidemment influencer très fortement cette élaboration. C'est une construction progressive qui se fait par étapes et où l'École peut jouer un grand rôle par les exemples d'identification qu'elle peut offrir ou par les paroles d'assignation à son destin social qu'elle peut aussi délivrer.

Des déterminismes sociaux, mais pas seulement ?

Dès les années 1960/70, la sociologie de l'éducation a pointé du doigt le fait que les choix d'orientation des élèves (poursuite d'études ou non, type de filière choisie, etc.) étaient fortement corrélés à l'origine sociale des élèves. Si Bourdieu et Passeron pointaient d'une part le prestige relatif des différentes filières, et d'autre part l'intériorisation par les élèves de classes populaires de leurs chances objectives de réussite plus faibles (effet « *Ce n'est pas pour nous !* »), Boudon expliquait que les choix des élèves étaient liés à des calculs de coûts et profits attendus de la poursuite d'études, calculs directement



© Wandern am Feilhorn / AdobeStock

influencés par la position sociale de la famille d'origine. Mais quel que soit le degré de conscience et de maîtrise que l'on accorde aux élèves concernant leurs choix, ces deux analyses aboutissaient à une conclusion proche : à niveau scolaire équivalent, les élèves de classes populaires auraient tendance à s'exclure des études longues, quand les élèves de classes moyennes et supérieures se perçoivent plus « naturellement » comme étant à leur place à l'École.

S'il ne s'agit pas de nier l'existence de tels mécanismes, il faut remarquer qu'un discours autour de « *l'autocensure des élèves de classes populaires* » (ou des filles, également) qui « *manqueraient d'ambition* », s'est imposé et diffusé dans l'Éducation nationale, comme une pseudo-évidence.

Inégalité d'apprentissage

Or, cette évidence est très contestable, et des travaux récents ont montré que, d'une part, les familles populaires se sont largement

« converties » à l'idée que l'École est indispensable, et d'autre part que ce discours masquait le poids des inégalités d'apprentissage, toujours très important. Si les jeunes de classes populaires ont toujours des parcours scolaires plus courts et moins prestigieux en moyenne que les jeunes de classes supérieures, ce n'est pas parce qu'ils s'auto-excluent des études longues par manque d'ambition, c'est d'abord parce qu'en moyenne, ils ont toujours des résultats plus fragiles que les élèves issus des autres milieux sociaux.

Ce qui signifie que l'inégalité sociale face à l'École passe encore et toujours par la difficulté de l'École à faire acquérir aux élèves de classes populaires les savoirs et les modes de raisonnement nécessaires à la réussite scolaire. Dans ce contexte, les choix moins ambitieux des élèves de classes populaires sont en réalité guidés par les obstacles qu'ils présentent. Et l'enjeu, pour modifier ces orientations, c'est d'abord de réduire les inégalités d'apprentissage. ■

Les élèves des classes moyennes et supérieures se sentent plus naturellement à leur place à l'école

Entretien



« La peur d'échouer ou de décevoir est plus forte chez les élèves d'origine sociale modeste »

Emmanuelle Vignoli est maître de conférences en psychologie de l'orientation au Conservatoire national des Arts et Métiers.

L'US Mag : *Comment les adolescents font-ils face à l'annonce de décisions concernant leur orientation ?*

Emmanuelle Vignoli : Dans les travaux que nous avons menés sur des collégiens ou lycéens, les émotions négatives ressenties le plus intensément sont généralement l'anxiété et la honte ou le sentiment d'humiliation. La nature des émotions éprouvées, leur intensité dépendent d'un ensemble de paramètres liés à l'événement vécu. Est-il perçu comme négatif ou positif ? L'adolescent a-t-il le sentiment de contrôle, de maîtrise, de prise sur l'événement ? Pourra-t-il modifier la situation ? Cela dépend aussi des caractéristiques de l'individu, de sa personnalité, et de l'entourage dans lequel il évolue. L'anxiété sera d'autant plus élevée que les adolescents qui sont déjà généralement inquiets se trouvent en outre dans un contexte institutionnel anxiogène. Cela peut se manifester par la peur d'échouer dans son parcours, la peur de décevoir ses parents ou la peur de s'éloigner de ses proches dans le cadre de son parcours scolaire ou professionnel.



L'US Mag : *Ces phénomènes touchent-ils tous les élèves ?*

E. V. : Tous les adolescents peuvent au cours de leur scolarité éprouver cette anxiété. Toutefois, la peur d'échouer et la peur de décevoir les parents sont, à performances scolaires équivalentes, plus fortes chez les élèves d'origine sociale modeste, la peur d'échouer, de décevoir et de s'éloigner, plus élevées chez les filles. Ces perceptions dans les perspectives scolaires et professionnelles futures constituent une composante d'un habitus lié à la classe sociale et au genre résultant d'expériences de vie et de processus de socialisation spécifiques : les carrières professionnelles des femmes, préparées pour exercer des métiers exigeant des compétences socio-émotionnelles, sont souvent moins rémunératrices, prestigieuses, plus précaires, et sources de vulnérabilité et dépendance ; les adolescents d'origine modeste vivent de façon directe, ou par le biais de leur famille, des expériences négatives dans des domaines divers (chômage, travail précaire, difficultés scolaires et d'orientation...).

La peur d'échouer et la peur de décevoir ses parents sont aussi négativement liées aux résultats scolaires. Anxieux, focalisés sur leurs préoccupations personnelles, les adolescents sont moins attentifs et utilisent des méthodes de travail moins efficaces, ce qui diminue l'efficacité des processus cognitifs dédiés aux tâches scolaires.

Ils peuvent alors adopter des stratégies de « coping », c'est-à-dire des moyens plus ou moins fonctionnels d'affronter, d'éviter une situation ou de trouver un équilibre émotionnel, moyens consistant par exemple à éviter d'y penser, nier la réalité ou rechercher une solution. L'un de ces moyens consiste aussi à partager les décisions d'orientation, et les émotions qu'elles sus-

citent, avec les personnes de son entourage. Un camarade de classe préféré procure un sentiment de sécurité personnelle dans un milieu scolaire source de stress.

L'US Mag : *Quels dispositifs ou mesures seraient, selon vous, susceptibles de réduire cette inquiétude liée à l'orientation ?*

E. V. : Des dispositifs donnant prise aux adolescents sur leur orientation, à un âge où ils ont du mal à se connaître, faisant que tout n'est pas décidé d'en haut de manière arbitraire et définitive, offrant des passerelles nombreuses permettant des réorientations ; des procédures transparentes qui expliquent les raisons d'une décision défavorable ; des dispositifs qui offrent des possibilités de parler de son orientation avec des interlocuteurs qualifiés car le langage permet de déployer l'expérience émotionnelle, d'identifier, classer et organiser ses éléments en usant des règles de pensée logique et prendre ainsi de la distance ; des procédures où les avis relatifs aux vœux d'orientation ne reposent pas sur un seul acteur adoptant un regard particulier mais plutôt sur un ensemble d'acteurs compétents pour aider et accompagner les adolescents, en particulier les plus fragiles, dans leur choix d'orientation. La mise en place de dispositifs qui n'engendrent pas trop d'anxiété ou d'émotions négatives pour les adolescents est d'autant plus importante que ces dernières jouent un grand rôle dans nos comportements. Un adolescent anxieux éprouvera plus de difficultés à mobiliser des comportements appropriés et efficaces pour rechercher des informations sur les métiers, les formations, et pour faire des choix avisés d'orientation ou de réorientation, puis pour s'engager dans une voie. Il aura aussi plus de difficultés à s'adapter aux transitions scolaires, à réussir à mobiliser des comportements appropriés pour réussir à l'école... ■

BIBLIOGRAPHIE

- ▶ **Mallet P., Vignoli E., & Lallemand N. (2018).** Comment les adolescent-e-s perçoivent-ils/elles la relation avec leur camarade préféré-e ? *Enfance*, 2, 323-342.
- ▶ **Vignoli E. & Mallet P. (2012).** Les peurs des adolescents concernant leur avenir scolaire et professionnel : structure et variations selon le niveau scolaire, le sexe et la classe sociale. *Cahiers internationaux de psychologie sociale*, 94, 249-283.
- ▶ **Vignoli E. (2011).** Les décisions d'orientation scolaire à l'adolescence : avec qui partager ces expériences émotionnelles, comment et pourquoi ? *Enfance*, 4, 465-496.
- ▶ **Vignoli E., Nils F. & Rimé B. (2005).** Partage social d'un épisode émotionnel d'orientation scolaire : l'avis du conseil de classe chez les adolescents de Troisième. *L'Orientation scolaire et professionnelle*, 34, 323-336.

Le projet et les propositions du SNES-FSU

Les propositions du SNES-FSU pour permettre un développement progressif de la capacité à se projeter dans l'avenir pour tous les élèves.

Le SNES-FSU défend et promeut une orientation ambitieuse pour tous les élèves. Cela suppose une implication des membres des équipes éducatives selon leur positionnement et leurs champs de compétences.

► **L'action du Psy-ÉN EDO à titre individuel dans un travail de suivi sur le long terme.** Le rôle du psychologue est bien d'agir sur une multitude de facteurs : le rapport au savoir et la contribution à la réussite scolaire, le rapport à la famille, aux pairs et à l'institution (les attentes, les représentations, les expériences), le rapport à soi (construction de l'identité, développement des valeurs, des intérêts) pour permettre une prise de conscience des éléments en jeu, une projection dans l'avenir positive et un choix.

► **L'action complémentaire du Professeur principal et du Psy-ÉN EDO.** Le professeur principal a une connaissance fine de l'élève qui passe par l'observation du rapport de celui-ci à la discipline, de son implication dans le travail, de ses difficultés et ressources, de ses méthodes, de son comportement. Tout ceci lui donne une certaine image de l'élève mais qui n'est pas complète. Elle s'articule avec celle du Psy-ÉN EDO qui a une approche globale et un suivi sur la scolarité, un positionnement dans l'institution (il n'est pas évaluateur) permettant de replacer les questions liées à l'orientation dans le contexte du développement psychologique et social de l'adolescent à ce moment. Mais aussi par d'autres approches, telles celles de l'enseignant-documentaliste qui travaille sur la distance critique par rapport aux sources d'information ou du CPE qui connaît l'élève par les instances éducatives de l'établissement et la vie scolaire, qui sont aussi nécessaires.

► **Des projets communs émanant des équipes :** partir de projets élaborés par les équipes avec l'aide des Psy-ÉN EDO et de leurs connaissances de ces sujets, pour initier la construction de repères par rapport au travail, aux métiers et leur évolution, au sens de l'École, aux parcours individuels en tant qu'exemple de trajectoires sociales et de genre. Des liens doivent pouvoir être établis avec les disciplines scolaires avec des heures dédiées qui permettent d'inscrire la question de l'entrée dans le monde social et profes-



Tous les membres des équipes éducatives doivent permettre à l'élève de se projeter positivement dans l'avenir et de faire un choix raisonné

sionnel, de l'exercice d'un métier, dans une culture, dans une histoire scientifique, technique et sociale. Un enjeu pour le développement de l'esprit critique aussi !

Pour un vrai service d'orientation

L'orientation n'est pas une simple affaire d'information même si la qualité de celle-ci et son objectivité sont essentielles. La réforme de l'orientation engagée par le MEN démantèle le service public d'information et d'orientation de l'Éducation nationale et organise la disparition des Psy-ÉN EDO.

► Le SNES-FSU revendique



Le maintien de l'ONISEP comme éditeur public sur l'information et l'orientation au sein de l'Éducation nationale, ce qui suppose de conserver le potentiel des DRONISEP. Dans l'immédiat, le SNES-FSU demande la création de pôles académiques pour l'information et l'orientation au sein des rectorats pour y nommer les personnels des DRONISEP qui le souhaitent, afin de poursuivre le travail d'information et de documentation au bénéfice des élèves et des étudiants.

Le maintien de tous les CIO. Le MEN a déjà supprimé un tiers des CIO, ce qui revient à obliger élèves et parents à parcourir parfois 50 km pour trouver un CIO. Il faut cesser cette casse du service public d'orientation de l'EN qui fait le lit du privé !

Le maintien de l'affectation des Psy-ÉN et DCIO dans les CIO conformément à leur décret statutaire et le respect de leurs missions.

L'arrêt du glissement des missions sur les professeurs principaux privilégiant une substitution des rôles, là où nous exigeons un travail en complémentarité.

Le respect d'une présentation en CA de la venue de tous organismes censés intervenir sur l'orientation et de sa validation ; l'exigence de garanties déontologiques, de qualification des intervenants et de transparence des contenus.

La consultation des Psy-ÉN EDO et du DCIO avant toute mise en place.

L'abandon de la mise en extinction silencieuse de la spécialité Éducation, développement et orientation ; des recrutements permettant de combler les postes vacants et de parvenir à huit cents élèves par Psy-ÉN EDO. ■

BREXIT. Le SNES-FSU agit en faveur des fonctionnaires de nationalité britannique. En effet, les conséquences du Brexit sont lourdes de conséquences pour les 1 700 Britanniques qui travaillent dans la Fonction publique. Avec la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, ils pourraient en effet perdre leur statut.

Maintien dans la Fonction publique

Bien malin celui qui aurait pu prévoir toutes les conséquences du Brexit au moment où était annoncé le résultat du référendum le 23 juin 2016. Il en est une qui concerne les un peu plus de 1 700 titulaires de nationalité britannique dans la fonction publique française, très majoritairement enseignants dans le second degré ou dans le supérieur.

Incertitude

Une fois le Royaume-Uni sorti de l'Union européenne, ils ne répondront plus à la condition de nationalité définie dans l'article 5 bis de la loi du 13 juillet 1983 pour être titulaires de la fonction publique française. Ainsi, le 6 novembre 2018, le Sénat proposait un projet de loi prévoyant que les fonctionnaires de nationalité britannique seraient radiés des cadres le 29 mars prochain en cas de retrait sans accord. Le projet prévoyait aussi qu'ils pourraient être recrutés dès le lendemain en tant que contractuels !

Face à l'inquiétude légitime générée chez nos collègues par l'incertitude quant à leur avenir professionnel résultant de ce projet, le SNES-FSU s'est adressé aux ministres de l'Éducation nationale et des Affaires étran-

gères pour attirer leur attention sur le sujet. Pour le SNES-FSU, il n'est pas acceptable que des fonctionnaires puissent perdre leur statut et les droits afférents en raison de décisions qui leur échappent.

Un amendement voté

C'est ce qu'a porté le SNES-FSU lors de l'audition à l'Assemblée nationale à laquelle il a été invité par Alexandre Holroyd, député des Français de l'étranger et rapporteur du projet de loi. Le SNES-FSU a demandé que toute disposition réglementaire ou législative soit prise pour permettre aux titulaires et aux stagiaires de nationalité britannique de conserver leur statut dans la fonction publique française. Suite à cette audition, un amendement reprenant les termes de notre demande a été présenté et adopté à l'Assemblée nationale. Il garantit que le gouvernement s'engage à maintenir les agents titulaires et stagiaires de la Fonction publique de nationalité britannique dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs, sans que puisse leur être opposée l'absence de détention de la nationalité française.

La FSU a par ailleurs alerté le CHSCT ministériel car il s'agit d'une situation de risques



psychosociaux. La FSU a demandé que l'État employeur communique aux personnels concernés toute information de nature à les rassurer quant à leur avenir. ■

Thierry Meyssonier

AESH. Le 6 février, une intersyndicale large (syndicats de la FSU dont le SNES, CGT-Éduc'Action, Sud Éducation, SN-FOLC, SGEN-CFDT, SE-UNSA) appelait les AESH à la mobilisation, alors que des annonces les concernant doivent être faites le 11 février par Jean-Michel Blanquer et la secrétaire d'État aux Personnes handicapées, S. Cluzel.

« Je n'ai actuellement pas le sentiment de pouvoir suivre ces élèves dans de bonnes conditions »

Le SNES-FSU a rencontré Laurent Frédou, Accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH). Entretien.

L'US Mag : Comment décrirais-tu ton quotidien d'AESH ?

Laurent Frédou : J'ai la chance d'être à temps plein, AESH depuis dix ans, donc en CDI, avec une expérience qui me permet de résister aux pressions. Par exemple, j'ai refusé d'effectuer la surveillance d'études, *Devoirs faits...* Mes collègues qui débutent en contrat précaire sont moins en capacité de refuser.



Je m'occupe de trois collégiens, je change de salle et d'élève d'une heure sur l'autre. Comme il n'y a pas de temps de concertation défini, les échanges avec les enseignants se font entre deux portes en début ou fin de cours. Je n'ai pas le sentiment de pouvoir suivre ces élèves dans de bonnes conditions : sur une heure, nous sommes dans le mouvement et la précipitation, sans pouvoir nous installer dans la durée pour un accompagnement de qualité.

L'US Mag : Qu'attends-tu de la mobilisation en cours ?

L. F. : Quand on est affecté auprès d'un élève, on découvre souvent son handicap en faisant sa connaissance. Cette année, mes trois élèves ont des troubles très différents, il faut d'une heure sur l'autre s'adapter du

tout au tout. Notre affectation géographique, la nature du handicap que nous devons prendre en charge et notre quotité de travail nous sont imposées sans véritable dialogue. Nous avons besoin d'une écoute sincère des problèmes des AESH : nos conditions difficiles de travail, notre faible rémunération (60 % du SMIC en moyenne), l'absence de formation. La reconnaissance passe par le salaire.

L'US Mag : Quel avenir pour les AESH ?

Le décret de 2014 prévoyait déjà la possibilité de travail à temps plein, or dans la pratique on s'aperçoit que les temps partiels subis sont la règle. Nous faisons un vrai boulot, nos missions doivent être respectées, nous devons avoir un vrai salaire, avec une progression de carrière. ■

Valérie Sipahimalani

SEGPA. La circulaire n° 176 de 2015 permet, sans l'imposer, d'inclure des élèves de Sixième SEGPA en classe ordinaire.

Sixièmes inclusives en recrudescence

En janvier 2018, lors des États généraux des SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) organisés par la FSU, les collègues avaient pointé les pressions exercées sur les organisations pédagogiques pour imposer cette inclusion. Bilan : suppression de classes, de postes de professeur des écoles spécialisées (Lille...) et diminution globale des effectifs de SEGPA (10 % de moins entre 2012 et 2017) conduisant au développement de classes à double niveau. Plusieurs avaient témoigné de la souffrance engendrée pour les enseignants et les élèves par ces Sixièmes SEGPA totalement inclusives (généralisées dans le Pas-de-Calais, en Moselle où le SNES-FSU a saisi le CHSCT). Ces élèves, placés dans des classes ordinaires, ne bénéficient plus d'un enseignement adapté que très épisodiquement.

Leur présence dans des classes hétérogènes, en sureffectif, incluant d'autres élèves à besoins particuliers, ne peut pas favoriser leur réussite. En se partageant de classe en classe, les enseignants spécialisés estiment être empêchés d'exercer leur métier qui est d'aider et de faire progresser leurs élèves.

Une liquidation qui ne dit pas son nom

À la rentrée prochaine, ce fonctionnement s'étendra, entre autres, à l'académie de Guadeloupe. Un rapport de l'inspection générale, de juillet 2018, regrette la lenteur d'évolution vers le tout inclusif aux cycles 3 et 4. Il préconise de transformer la SEGPA en « pôle de ressources » à destination de tous les élèves du collège qui rencontrent des diffi-

cultés scolaires. Les co-interventions, modularisation, différenciation, individualisation y sont présentées comme la panacée sans jamais évoquer la diminution drastique d'effectif de classe qui permettrait d'envisager une inclusion constructive. Pour le SNES-FSU, élever les ambitions scolaires pour les élèves de SEGPA nécessite de conforter les structures SEGPA et non pas de les dissoudre dans le collège. ■

Fabienne Sentex, Anne-Sophie Legrand

ULIS. Les créations d'Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) se poursuivent dans le second degré, en lycée et principalement en collège : les collègues intéressés par la coordination de ces dispositifs doivent se faire connaître.

Suivez le mouvement !

Huit en Moselle, deux dans la Somme, onze dans l'académie de Montpellier, sept sur Grenoble, quatorze sur Orléans-Tours... les ouvertures continuent, et ce sont autant de départs proposés en formation Cappep (Certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive). Si vous êtes intéressés par ce type de fonction, il vous faut selon les académies voire les départements fouiller les sites institutionnels pour contacter

l'IEN-ASH et obtenir les modalités de participation au « mouvement », qui relève du mouvement spécifique académique.

Une ouverture des postes au second degré

Les postes sont accessibles aux professeurs des écoles, professeurs certifiés, agrégés, d'éducation physique et sportive, de lycée professionnel. L'habitude historique de les

confier au premier degré change peu à peu avec la multiplication des ULIS second degré. Après proposition par le recteur, la nomination est validée en Commission administrative paritaire nationale. Il en est de même pour l'accès à la formation complémentaire (Module d'initiative nationale) l'année suivant l'obtention de la certification. Des procédures complexes qui demandent de bien suivre son dossier. N'hésitez pas à contacter la section académique du SNES-FSU ! La certification se fait en alternance sur poste ad hoc, affecté à titre provisoire, en restant titulaire de son poste initial jusqu'à affectation à titre définitif sur l'ULIS ou autre.

Avec la FSU, le SNES est intervenu auprès du ministère pour davantage de transparence dans les ouvertures ou les disponibilités de postes, pour que publicité soit plus largement faite auprès des collègues du second degré, et que des règles soient mises en place pour les affectations afin de garantir égalité de traitement et transparence. Le SNES-FSU et ses élus académiques veilleront à ce que les règles édictées par la circulaire ministérielle s'appliquent sur l'ensemble des académies, afin de mettre fin aux actuelles disparités académiques. ■

Valérie Sipahimalani



RETRAITÉS. C'est par milliers que les retraités ont à nouveau manifesté le 31 janvier, rappelant au président Macron ses promesses de campagne : « *je ne toucherai pas au niveau de vie des retraités* ».

Rendez-nous notre pouvoir d'achat

Rencontré par le groupe des 9 le 24 janvier dernier, G. Legendre (président du groupe LREM à l'Assemblée nationale) et O. Dussopt (secrétaire d'État aux Comptes publics et à la Fonction publique) ont rappelé les mesures annoncées par E. Macron le 10 décembre qui annulent, pour 2019, la hausse de la CSG subie cette année par les retraités qui perçoivent entre 1 200 et 2 000 euros par mois de pension. C'est une victoire du groupe des 9 et des gilets jaunes dans lesquels les retraités sont nombreux et actifs. Mais ces mesures ne concernent ni les plus pauvres, qui étaient déjà exonérés de CSG, ni ceux qui bénéficient d'un revenu fiscal de référence de plus de 2 000 euros.

Des orientations maintenues

Nos deux interlocuteurs refusent tout retour en arrière, ni sur la désindexation des pensions sur l'inflation qui permet, en limitant la hausse des pensions à 0,3 % quand l'inflation dépasse les 1,5 %, une économie en 2019 de 3 milliards d'euros, ni sur les mesures fiscales

régressives prises ces dernières années : suppression de la demi-part pour les veufs et veuves, imposition des majorations familiales et création de la Contribution additionnelle de



solidarité pour l'autonomie. Selon le secrétaire d'État, le gouvernement s'engage à baisser les dépenses contraintes, et de citer les tarifs de l'électricité qui ne subiraient aucune hausse pendant la période hivernale. Il assure que les vingt milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales au détriment du budget de la Sécurité sociale seraient compensés par le budget de l'État, sauf pour celles des heures supplémentaires, compensées par la Sécurité sociale « *en interne* » sur son excédent. Il explique que la suppression des 120 000 postes de fonctionnaires ne concernerait pas les hôpitaux et qu'une loi en novembre devrait renforcer la lutte contre l'évasion fiscale, selon le principe du « *name and shame* » (nommer et faire honte) ! Les services publics de proximité ? « *Si on fait le choix d'habiter à 20 km de toute ressource, on assume* », répond-il.

Pour le groupe des 9, pour le SNES-FSU, une chose est claire : il faut continuer à lutter, sinon la dégringolade de notre pouvoir d'achat va se poursuivre. ■ **Marylène Cahouet**

LOI « AUTONOMIE ». Dominique Libault préside le conseil d'orientation qui pilote la concertation « grand âge et autonomie », chargé de préparer une loi sur la dépendance. La FSU l'a rencontré.

Quels financements ?

Les actions des personnels des EHPAD et de l'aide à domicile sont venues rappeler la maltraitance institutionnelle imposée aux « patients ». Par ailleurs, le reste à charge, évalué par l'IGAS en moyenne à 2 000 euros par patient de ces établissements, est financièrement insupportable. Cela impose une réponse forte des pouvoirs publics. D. Libault rencontré par la FSU partage ce point de vue, mais dans un contexte de réduction des dépenses publiques, la question des financements est cruciale.

Fausse pistes

La concertation lancée par le conseil d'orientation se résume à une consultation en ligne ouverte le 1^{er} octobre et fermée le 5 décembre et à dix ateliers, dont sont exclus les syndicats. Cependant, D. Libault a reçu la FSU et est intervenu, à la demande du groupe des 9, devant le Haut Conseil de l'Âge, pour présenter les pistes envisagées.

Il écarte d'emblée celle d'un nouveau prélèvement obligatoire, « *inopportun en ce moment* ». Il envisage d'utiliser les ressources de la Caisse d'amortissement de la dette sociale qui aura fini d'éponger les dettes de la Sécurité sociale en 2024. Il songe à utiliser l'excédent de la Sécurité sociale mais comme



ce dernier est déjà mobilisé pour financer les dix milliards débloqués par E. Macron le 10 décembre, il ne restera pas grand-chose pour l'autonomie. Enfin, il pense puiser dans le fonds de réserve des retraites. L'idée de créer une nouvelle journée de solidarité est écartée. « *On ne pourra pas tout faire tout de suite mais on prendra des mesures significatives* », assure D. Libault.

Jugeant que la puissance publique ne pourrait reprendre, les complémentaires (mutuelles

assurances privées, instituts de prévoyance) espèrent bien se partager le gâteau. Ainsi, T. Beudet, président de la Mutualité, se prononce pour une complémentaire obligatoire à partir d'un certain âge.

Ce n'est pas la position du groupe des 9, avec le SNES-FSU donc, qui défend une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale à l'intérieur de la branche maladie et un grand service public de l'autonomie. ■

M. C.

ARRÊTÉ MASTER MEEF. À la demande des organisations syndicales, le ministère a retiré de l'ordre du jour du CTM du 30 janvier le projet de modification de l'arrêté sur le master MEEF.

Encore une occasion manquée

Le ministère ne répond toujours pas à la demande des syndicats nationaux de la FSU d'une discussion sur l'ensemble du dispositif et d'une formation intégrée. C'est maintenant sur la place du concours qu'il ouvre une discussion. Jusqu'à présent, le ministre annonçait attendre le rapport de Mme Ronzeau et M. Saint-Girons pour trancher. Or, auditionné par la commission de l'Assemblée nationale, il a déclaré le 23 janvier que le concours « a vocation à être en M2 ».

Du temps pour se former

La FSU demande depuis des mois de ne pas saucissonner les questions et d'ouvrir des discussions sincères.

En l'état actuel, les modifications annoncées de l'arrêté master et la création d'un référentiel de formation ne régleront pas les problèmes dénoncés par les organisations syndicales et les stagiaires : surcharge de l'année de stage, hétérogénéité des formations, lourdeur des évaluations, formations inadaptées. En effet, même si les attendus des formations sont davantage cadrés, l'arrêté maintient les stagiaires sur un service en responsabilité à mi-temps. Leur préoc-



© Nicolas Duprey/GD Yvelines/Flickr.fr

cupation première restera la gestion de leurs classes et ils ne pourront être réceptifs qu'aux formations immédiatement réinvestissables en classe. Les stagiaires ne devraient pas être utilisés comme moyens d'enseignement.

Dans ce contexte inchangé, M. Blanquer a beau jeu de valoriser l'évaluation du stage en responsabilité en lui attribuant 40 ECTS

sur 60 et en favorisant le recrutement de formateurs à temps partagé. Diminuer l'horaire du stage en responsabilité au tiers du temps de service aurait été la décision la plus déterminante pour permettre au stagiaire de prendre le temps de tirer profit de sa formation et de découvrir l'éventail des champs des possibles pédagogiques et didactiques. ■

Alain Billate

PSY-ÉN. Le projet de décret traduit une volonté de casse du service public d'orientation au profit du privé. Il nie la conception éducative de l'orientation.

Mise à disposition des Régions...

Lors du CTM du 30 janvier, la DGESCO a présenté le projet de décret, découlant de la loi « avenir professionnel » du 5 septembre 2018, et permettant la mise à disposition des Régions de Psy-ÉN EDO et d'agents de l'État exerçant des missions d'information des élèves dans les services et établissements du ministère de l'Éducation nationale.

Le SNES-FSU avait déjà eu l'occasion de dénoncer ces dispositions qui correspondent à une nouvelle tentative de décentralisation des Psy-ÉN EDO et qui ouvrent un champ à d'autres personnels.

Missions d'information

Le texte présenté non seulement n'a fait l'objet d'aucune concertation mais comporte beaucoup de flou et de marge d'interprétation possible. Quels personnels sont concernés outre les Psy-ÉN ? Quelle autorité prononcera cette mise à disposition ? Quid de la convention devant définir pour les personnels les fonctions et les conditions de travail ?

Pour ce qui est des missions que ces collègues volontaires seraient éventuellement susceptibles d'accomplir au service des Régions, les choses sont claires. Ce ne seront pas des missions de psychologues mais des missions d'information

telles qu'elles sont définies dans l'article L 6111-3 du code du travail : « La région organise des actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires ».

La DGESCO n'ayant pas été en mesure de répondre aux questions posées, le projet a été retiré de l'ordre du jour. Une concertation doit avoir lieu avant de le présenter lors d'un nouveau CTM le 21 février.

Le SNES-FSU rejette ce projet de décret qui met en œuvre la loi en scindant information et orientation, laissant la première aux lobbies privés et la seconde aux enseignants, reléguant les Psy-ÉN EDO à des missions d'ingénierie. On voudrait mettre en extinction les Psy-ÉN EDO, et la conception éducative et développementale de l'orientation qu'ils portent, on ne s'y prendrait pas autrement. ■ **Géraldine Duriez**



© Olivier Teytaud

La restauration scolaire



© Conseil départemental du Val-de-Marne / Flickr.fr

PLUS DE SIX MILLIONS DE REPAS sont servis dans les cantines scolaires chaque jour. Avec du meilleur comme du pire. Certains ont la chance de pouvoir goûter des mets mitonnés sur place avec un personnel suffisant, à partir de produits locaux, de saison et bio... D'autres doivent se contenter de plats fabriqués avec des techniques industrielles dans d'immenses cuisines centrales pour être ensuite réchauffés.

Pour être mieux dans son assiette

Ce sont les collectivités locales – les municipalités pour les écoles, les départements pour les collèges et les Régions pour les lycées – qui sont chargées de fournir les repas aux élèves et personnels des établissements. Avec des modalités qui diffèrent fortement d'un endroit à l'autre.

Sur le milliard de repas qui sont servis chaque année dans les cantines scolaires, 70 % sont confectionnés en gestion directe, c'est-à-dire par les équipes internes à l'établissement. Les 30 % qui restent sont fournis par des sociétés privées qui agissent en délégation de service public et qui en tirent un chiffre d'affaires qui avoisine les deux milliards d'euros.

Le business de la cantine

La Sodexo, propriété de la famille Bellon depuis plusieurs générations et implantée dans près de 6 000 écoles et universités, est le leader du marché et réalise 20 % de son chiffre d'affaires dans le secteur de l'éducation. Sur les 400 millions que l'entreprise a versés à ses actionnaires en 2018, 80 millions proviennent donc de l'activité de restauration scolaire... En gestion directe, c'est autant d'argent qui pourrait être économisé, ce qui permettrait une meilleure qualité des repas ou une baisse des tarifs...

De plus en plus de cantines sont approvisionnées par d'énormes « cuisines centrales ». On en compte 970 en France, souvent gérées par de grands groupes privés. Les repas préparés sont ensuite acheminés vers les établissements scolaires en liaison chaude ou en liaison froide. Dans le premier cas, ils sont maintenus à température durant le transport. Dans le second cas, ils sont mis à refroidir, conservés entre un et trois jours, puis transportés dans des véhicules réfrigérés pour être ensuite réchauffés sur place, dans la cuisine « satellite », avant d'être servis. Dans les deux cas, les personnels des cuisines locales sont relégués à des fonctions peu gratifiantes tandis que ceux des cuisines centrales effectuent les tâches répétitives typiques de l'industrie agroalimentaire.

Le transport se fait la plupart du temps dans des barquettes en plastique, produisant une énorme quantité de déchets non recyclables. Se posent aussi des problèmes sanitaires, puisque lors de la remise à température, des perturbateurs endocriniens peuvent migrer dans les aliments. Il existe pourtant des contenants réutilisables, en inox, verre ou céramique, plus durables et moins nocifs. Quel que soit le mode d'élaboration, les repas sont soumis à des normes d'hygiène

strictes. Les cuisiniers doivent respecter le principe de la marche en avant : aucun déchet ne doit jamais entrer en contact avec un produit sain, le cru ne doit pas toucher le cuit, la vaisselle sale ne peut pas être stockée à côté de la propre, la patate non pelée ne doit jamais croiser la route de la frite... La multiplication de ces normes, si elle est nécessaire, est aussi très contraignante. Associée à un nombre de personnes en cuisine calculé au plus juste, elle oblige souvent à utiliser des conserves ou des surgelés plutôt que des produits frais. Contrairement à une idée reçue, il n'est pas interdit de casser des œufs dans la restauration ; cependant, pour éviter le risque de propagation de salmonelles et surtout gagner du temps, dans un contexte où les cuisines fonctionnent en sous-effectif, on préfère souvent acheter des œufs durs en saumure ou des omelettes surgelées, quitte à perdre en qualité.

Qu'est-ce qu'on mange ?

La plupart des cantines s'appuient aussi sur le Groupement d'étude des marchés en restauration collective et de nutrition (GEM-RCN), qui propose des règles à suivre sur la composition des repas. Celui-ci recommande notamment que chaque repas comprenne une



Fabrice Albert, chef cuisinier du restaurant scolaire du lycée de Saint-Maixent-l'École (79) prépare, avec son équipe, 660 repas servis midi et soir.

« En Deux-Sèvres on privilégie la qualité »

L'US Mag : *Les cantines ont souvent souffert d'une mauvaise réputation. Comment lutter contre cette mauvaise image ?*

Frédéric Albert : Il faut promouvoir la qualité. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien que le terme cantine a cédé sa place à celui de restaurant scolaire ! Aujourd'hui, les personnels sont mieux formés, soucieux de travailler la qualité. Nous privilégions donc les bons produits, locaux et bio, en proposant, aidés d'un diététicien, une assiette équilibrée. Nous conjugons le plus possible les produits (légumes et fruits) de saison pour éduquer nos élèves à bien manger.

L'US Mag : *Quels circuits privilégiez-vous ?*

F. A. : Nous travaillons avec un groupement d'achat, AGAPE79, qui associe les lycées du département. C'est une autre manière de faire son marché, avec un cahier des charges très précis et des normes strictes. Ce groupement a été l'un des premiers à utiliser le « scan » Nutriscore qui passe au crible les produits. Tous ceux contenant trop de conservateurs, de colorants ou de graisses sont écartés. Il y a des marchés séparés pour les légumes, la viande et les produits laitiers. Nous faisons de moins en moins appel aux fournisseurs généralistes. Le critère de la qualité est prioritaire avant même celui du prix ! Nous venons dernièrement de créer un groupement charcuterie du terroir. Une opération gagnant-gagnant. Les producteurs locaux sont certains d'avoir un débouché régulier, en particulier en basse saison, et nous sommes gagnants sur la qualité. Même s'il faut un peu jongler, car les délais de commande sont un peu plus longs, nous préférons privilégier ces circuits courts.

L'US Mag : *Proposer une assiette de qualité doit être valorisant pour les équipes ?*

F. A. : Notre rôle est aussi éducatif : apprendre aux élèves à bien manger. C'est une motivation supplémentaire pour les personnels des cuisines. Nous recherchons avant tout le label : notre porc et nos volailles sont fermiers, notre bœuf de race à viande. Et ça se voit dans les assiettes. Si nous avons diminué de 30 % les restes dans les assiettes, c'est sans doute parce que c'est meilleur ! Nous nous battons pour réduire encore plus le gaspillage. Avec 80 grammes par élève, nous sommes largement en dessous de la moyenne nationale mais il y a toujours des efforts à faire. Nous sensibilisons les élèves par des campagnes d'affichage, tout comme nous les incitons à trier leurs déchets. Grâce à ces économies, nous partageons. Avec des enseignants et les élèves, l'équipe s'est impliquée dans un projet d'aide aux sans-domicile fixe pour leur offrir un repas chaud deux fois par semaine au restaurant. La cuisine, c'est aussi être solidaire.

Propos recueillis par **Thierry Pétraud**

entrée, un plat principal avec garniture, un produit laitier et un dessert. Il fixe aussi des règles concernant la quantité de chaque type de produit sur vingt repas. Pas question donc de proposer des frites ou des pizzas tous les jours, il faudra compenser avec des brocolis ou du chou-fleur. Mais dans les faits, ces recommandations ne sont que théoriques ; les élèves ont souvent le choix entre plusieurs entrées, plats ou desserts, et peuvent prendre systématiquement un friand et une pâtisserie plutôt que des carottes râpées et un fruit frais. Le mode de préparation pèse lui aussi sur le menu : par exemple, en liaison froide, on privilégiera des plats en sauce, beaucoup plus faciles à réchauffer.

Les normes nutritionnelles du GEM-RCN sont par ailleurs à considérer avec circonspection. La quantité de viande et de produits laitiers préconisée est largement supérieure à celle que conseille l'Agence nationale de sécurité sanitaire. Greenpeace y voit une explication simple : la forte présence dans le groupe des lobbys de la viande et des produits laitiers.

À noter que ces mêmes lobbys sont par ailleurs très actifs dans la fabrication de kits pédagogiques vantant les qualités de leurs marchandises et destinés aux élèves, de la maternelle au lycée ; sur le site www.la-viande.fr, on trouve ainsi une étonnante BD destinée aux infirmeries et expliquant les bienfaits du steak tout en précisant pour les jeunes filles que la viande ne fait pas grossir !

Du bio et du local ?

Les normes portent aussi sur la qualité des produits qui doivent être utilisés. La loi alimentation, votée à l'été 2018, fixe l'objectif de 20 % de produits bio dans les cantines d'ici à 2022 ainsi qu'un seuil de 50 % d'aliments « acquis selon des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie ». Autrement dit, il faudra des produits locaux et de saison, mais le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en l'état la recommandation est très floue. Tout cela serait une excellente nouvelle si l'industrie agroalimentaire ne s'était pas saisie de l'engouement pour le bio pour vendre des marchandises à la qualité très discutée. Si on

ne leur impose pas d'autre contrainte, les entreprises de restauration collective ont tendance à proposer des produits certes labellisés bio, mais dont la qualité nutritionnelle reste très médiocre : fruits et légumes hors saison, desserts trop sucrés, etc.

La gestion de l'approvisionnement est plus facile dans les petites structures, qui n'ont besoin que de faibles volumes et ne sont pas obligées de passer par les règles très contraignantes des marchés publics. Tout est alors possible, en particulier dans les communes

rurales où on peut faire appel aux producteurs locaux, parfois parents d'élèves. Certaines communes font même le choix de cultiver elles-mêmes sur leurs terrains une partie des produits agricoles utilisés dans les cantines. C'est plus difficile en ville, où malgré le développement de l'agriculture urbaine, on est encore bien loin de pouvoir se nourrir en autarcie.

Heureusement, on mange plutôt correctement, voire carrément très bien dans nombre de nos cantines. Grâce à la volonté d'élus locaux qui refusent de céder à la facilité de la délégation de service public et cherchent des solutions d'approvisionnement innovantes. Grâce aussi à la qualité et à l'engagement des agents territoriaux, notamment les chefs, qui font de leur mieux au quotidien pour proposer des repas de qualité malgré des effectifs souvent insuffisants et des cuisines parfois mal équipées. Et quand la cantine n'est vraiment pas bonne, les élus du conseil d'administration peuvent demander des comptes à la collectivité territoriale qui en est responsable. ■

Rubrique réalisée par **Clarisse Guiraud**



Les inégalités de revenus



EN 2018, LES INÉGALITÉS SE SONT CREUSÉES, notamment du fait des écarts de salaires et de revenus du patrimoine. Les riches deviennent encore plus riches alors que les bas revenus progressent très modestement. Les femmes sont particulièrement touchées en raison de revenus sensiblement inférieurs.

Une évolution sans partage

En 2017, Carlos Ghosn a perçu 13 millions d’euros de Renault, ce qui correspond à presque 1 000 fois ce qu’a perçu un smicard la même année. Sans compter les probables revenus du patrimoine qu’il a reçus. En démissionnant, il perdra une partie de ces importants revenus mais tout ne semble pas perdu puisqu’il devrait tout de même toucher une prime de départ de 30 millions d’euros et une pension de 800 000 euros par mois, pas vraiment le lot du commun des retraités !

Cet exemple frappant illustre les écarts de salaires importants qui existent, en particulier dans le secteur privé : en 2015, les cadres gagnaient en moyenne 4 141 euros nets par

mois, 2,5 fois plus que les employés ou les ouvriers. Mais ces moyennes cachent d’importantes disparités, avec des salaires qui peuvent atteindre des montants très élevés pour les dirigeants des grandes entreprises ou même certains hauts fonctionnaires. Le gouverneur de la Banque de France émarge ainsi à 37 580 euros brut par mois, soit l’équivalent de 25 fois le SMIC. Les enseignants, avec une moyenne de 2 555 euros nets par mois en 2016, se situent en dessous des autres fonctionnaires de catégorie A de la Fonction publique d’État. Avec là aussi d’importantes disparités selon le corps et l’ancienneté dans la carrière. Rappelons qu’un professeur certifié stagiaire ne perçoit que

1 415 euros par mois, soit à peine 213 euros de plus que le SMIC, très en dessous de ceux qui débutent leur carrière dans le privé avec le même niveau de diplôme.

Quand on prend en compte les revenus du patrimoine, les inégalités sont encore plus fortes puisque ceux-ci constituent ainsi une part croissante du revenu total à mesure que les revenus augmentent : 25 % pour les 1 % des plus hauts revenus et plus de 30 % pour le millième le plus aisé. Les 1 % des ménages les plus aisés perçoivent notamment des dividendes élevés : 36 470 euros par an en moyenne. Ce montant atteint même 692 590 euros pour les 0,01 % les plus aisés.

Des très riches vraiment très riches...

Les très hauts revenus, ceux qui se situent parmi les 1 % de la population ayant les revenus les plus élevés (au-dessus de 106 210 euros de revenu pour une personne seule en 2015), perçoivent à eux seuls 7 % du total des revenus versés à l’ensemble de la population. Autrement dit, dans le partage des revenus, 1 % de la population reçoit 7 % du total. Ils perçoivent aussi à eux seuls 30 % des revenus du patrimoine !

Les mécanismes de redistribution permettent une réduction de ces inégalités, par le jeu du prélèvement de l’impôt sur le revenu et du versement des prestations sociales. La progressivité de l’impôt fait que plus les

LES INÉGALITÉS DE SALAIRES

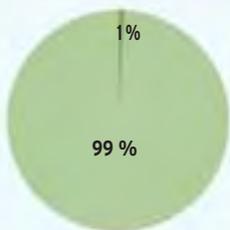
Salaires mensuels nets moyens en euros



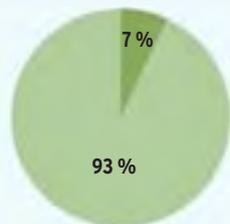
Source : INSEE

QUELLE PLACE POUR LES 1 % LES PLUS RICHES ?

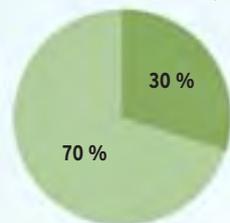
Dans la population



Dans le total des revenus



Dans le total des revenus du patrimoine



■ Les 1 % les plus riches ■ Le reste de la population

Source : INSEE, données de 2015

revenus sont élevés, plus une part importante de ceux-ci est prélevée. Les ménages les plus modestes ne paient pas d'impôt sur le revenu et perçoivent davantage de prestations sociales (RSA, allocations logement, allocations familiales notamment).

Avant impôts et prestations sociales, les 20 % des ménages les plus riches percevaient, en 2015, des revenus 8,3 fois plus élevés que les 20 % des ménages les plus modestes. Après impôts et prestations, ce rapport n'était plus que de 4.

Mais si les mécanismes de redistribution ont un réel effet global sur les inégalités, les plus

riches sont largement épargnés par les mesures fiscales de Macron, qui est décidément leur président. C'est ce que montre une étude récente de l'Institut des politiques publiques, qui a évalué l'impact des budgets 2018 et 2019 sur le niveau de vie des ménages. Grâce à la suppression de l'ISF et à la mise en place d'une *flat tax* sur les revenus du patrimoine, les 1 % les plus riches verront ainsi leurs revenus augmenter de 6,7 % en moyenne. Le cadeau se concentre surtout sur le millième le plus fortuné, qui grâce aux baisses d'impôt dont il bénéficiera, verra sa contribution réduite de 17,5 % soit une somme de 86 290 euros par personne en moyenne.

Le poids de l'origine sociale

Quant aux plus modestes, ils vont faire les frais de la faible revalorisation des prestations sociales, avec en particulier une baisse des allocations logement pour beaucoup d'entre eux. Pas sûr que la revalorisation de la prime d'activité, arrachée en décembre par le mouvement des gilets jaunes mais qui ne va concerner en réalité qu'une partie des plus modestes, ne soit suffisante pour inverser cette tendance.

Il ne suffit pas de rêver de devenir millionnaire et de travailler dur pour le devenir. Selon un rapport de France Stratégie, un enfant de cadre supérieur a 4,5 fois plus de chances qu'un enfant d'ouvrier d'appartenir, aujourd'hui, aux 20 % des actifs les plus aisés. Cela s'explique par deux types de transmission : celle du capital culturel, qui fait que les enfants de diplômés ont de meilleures chances de réussite à l'école, et du capital économique, puisque la meilleure façon de posséder un patrimoine élevé et les revenus qui vont avec est de l'hériter.

Les femmes toujours moins bien payées

Les femmes ont des revenus moyens inférieurs à ceux des hommes dans tous les secteurs. Tous temps de travail pris en compte, elles perçoivent un salaire moyen inférieur de 24 % à celui des hommes, soit un écart d'environ 450 euros par mois. Cela s'explique par le fait qu'elles sont plus souvent en temps partiel



© Olivier Teyraud

subi ou volontaire et ont des carrières professionnelles qui connaissent davantage d'interruptions. Mais pas seulement. Elles sont aussi moins bien payées pour une heure de travail. En équivalent temps plein, les femmes gagnent ainsi en moyenne 17 % de moins que les hommes, avec des écarts qui augmentent avec le niveau de diplôme. À un niveau de diplôme supérieur ou égal à bac +3, les femmes perçoivent des salaires nets inférieurs de 35 % à ceux des hommes (soit environ 1 000 euros de moins). Pourquoi ces écarts ? Tout d'abord parce que les secteurs professionnels les plus féminisés sont aussi les moins rémunérateurs. Ensuite, les diplômés des femmes sont beaucoup moins valorisés sur le marché du travail. À niveau de diplôme égal, on confie moins de responsabilités aux femmes qu'aux hommes. Ainsi, avec un diplôme supérieur ou égal à bac +3, les deux tiers des hommes sont cadres supérieurs alors que c'est le cas pour seulement un tiers des femmes.

Ces revenus plus faibles des femmes ont un impact sur leurs retraites. Selon une étude de l'Observatoire des inégalités, les pensions des femmes sont inférieures de 42 % à celles des hommes. ■

Rubrique réalisée par Clarisse Guiraud

S'Y RECONNAÎTRE DANS LES INDICATEURS

- **Revenu primaire** : il comprend la rémunération du travail et les revenus du patrimoine (dividendes, revenus fonciers...).
- **Revenu initial** : revenu avant impôt, on ajoute au revenu primaire les prestations sociales (pensions de retraite, indemnités de chômage...).
- **Revenu disponible** : revenu après redistribution par les impôts et les prestations sociales : le revenu disponible comprend tous les revenus initiaux, auxquels on soustrait l'ensemble des prélèvements obligatoires (impôts sur le revenu, CSG...).
- **Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qu'il comporte. Le niveau de vie tient donc compte de la composition du ménage.
- **Pouvoir d'achat** : quantité de biens et services que l'on peut acheter

avec ses revenus. Son évolution est donc liée à la fois aux variations du revenu et à l'inflation. Si les revenus stagnent alors que les prix augmentent, le pouvoir d'achat diminue...

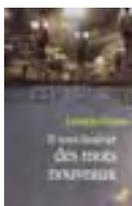
POUR ALLER PLUS LOIN

► **Sur le site de l'Observatoire des inégalités**, un outil bien pratique pour se situer dans la hiérarchie des revenus : <https://www.inegalites.fr/Salaire-etes-vous-riche-ou-pauvre>. En entrant son salaire, on peut savoir quelle est la part des salariés qui gagnent moins. L'Observatoire des inégalités est un organisme indépendant fondé en 2003. Il se donne pour mission de dresser un état des lieux des inégalités, en France, en Europe et dans le monde. Le site donne accès à beaucoup de données chiffrées et d'analyses sur la question des inégalités, sous toutes ses formes.

À LIRE

Notre sélection

ÉCHO DES MOTS DU MONDE



Iktsuarpok, litost, putivuelta : trois des treize mots exotiques que Laurent Nunez – ne pas confondre avec Nuñez, l'homme politique – aimerait importer dans notre langue. Pourquoi ? Pour combler les lacunes du français, inapte à exprimer certains sentiments. Le *kintsugi* du japonais, supérieur à notre résilience, désigne ainsi « l'art de glorifier les brisures », matérielles ou morales. Citons aussi le philippin *gigil* « tension [...] devant quelque chose d'insupportablement mignon » qui nous pousse à mordre ou pincer ce qui nous attire. Notre auteur relève même le néologisme *taciturne*, « avoir envie de se taire », chez le poète latin Sidoine Apollinaire, désemparé face à un monde wisigoth qu'il ne reconnaît plus. Les langues vivent d'emprunts : L. Nunez gagnera-t-il son pari d'enrichir la nôtre avec ces drôles de mots venus d'ailleurs ? **B. Cacheux, G. Chourreux**

• *Il nous faudrait des mots nouveaux*, Laurent Nunez, Les Éditions du Cerf.

UNE NOTION ÉTRANGE : L'IDENTITÉ



Peut-on définir l'identité ? Sarkozy avait considéré que l'identité française remontait à Hugues Capet sans avoir jamais été transformée. Cette définition est la négation de l'histoire. Nathalie Heinrich veut donner un autre contenu à ce concept qu'elle considère comme essentiel. *Ce que n'est pas l'identité* commence par rejeter l'identité nationale et toute approche unidimensionnelle pour aborder les rivages du trouble identitaire. Elle conclut que : « l'identité, c'est la résultante de l'ensemble des opérations par lesquelles un prédictat est affecté à un sujet ». Elle décompose l'ensemble des termes pour expliquer cette définition nécessaire à la fois individuelle et collective. **N. B.**

• *Ce que n'est pas l'identité*, N. Heinrich, Gallimard.

RETIENS LA NUIT



C'est assez rare pour être souligné, *Nino dans la nuit* est un roman écrit « à quatre mains ». Ses auteurs, Simon et Capucine Johannin, dépassent à peine la cinquantaine à eux deux. Ils signent une épopée nocturne très contemporaine sur une jeunesse pauvre et urbaine incarnée par Nino. Nino aime Lale, compagne de galères et de paradis artificiels, et cet amour transcende tout : les larcins, les poubelles, les petits trafics et les boulots de misère « en attendant », mais quoi ? Un roman à cent à l'heure sur une jeunesse qui s'écrit au présent. **C. E.**

• *Nino dans la nuit*, Capucine et Simon Johannin, Allia.

POÈTES D'AVANT-HIER, D'AUJOURD'HUI ET D'AILLEURS

Et la poésie...

La poésie fait figure de parent pauvre de la littérature. Comme si elle avait perdu son aura. Elle a, pourtant, une actualité. Actualité d'abord d'une nouvelle traduction de la *Divine Comédie* de Dante Alighieri. Un poème divin qui, par le rêve halluciné, permet de visiter « Enfer-Purgatoire-Paradis ». Dans la collection Poésie (chez Gallimard), Jean-Charles Vegliante en avait proposé une traduction sans notes pour rendre compte du choc que peut ressentir le lecteur moderne à la lecture de cet auteur du XIII^e siècle. Danièle Robert livre une version de la deuxième partie, *Purgatoire*. Ce choix résulte de la nouveauté : le Purgatoire ne prend place dans la théologie qu'en 1274. Dante lui donnera un contenu qui s'imposera. Ce lieu intermédiaire, passage vers le haut ou retour en bas, mêle toutes les références, en particulier celle d'Ovide et de ses *Métamorphoses*.



Les poètes d'aujourd'hui sont moins « divins » même s'ils cherchent, de temps en temps, à réenchanter le monde par le quotidien. Altaf Tyrewala décrit Mumbai (ex-Bombay), ville pieuvre où vivent, s'affrontent des populations dans un environnement souvent hostile. *Le ministère des sen-*



tements blessés, un beau titre, fait référence à l'interdiction de blasphémer toute religion, quelle qu'elle soit. Une synthèse de cette ville-monde entre sectarisme religieux assassin et modernité. John Freeman, lui aussi, fait référence à ces villes des États-Unis et d'autres, comme Beyrouth et

Paris, pour indiquer que *Vous êtes ici* – titre de son recueil – et que « ici » peut être ailleurs. Les mémoires du passé s'entremêlent dans les voyages pour conduire à des appréciations de possibles avenir.

En forme de synthèse de poésie d'hier, d'aujourd'hui et de demain, la réédition, vingt ans après, des *Œuvres poétiques* de Jean Sénac, entre plusieurs cultures, plusieurs reflets d'une société qui ne sait pas accepter ses marginaux produits par son fonctionnement même. Jean Sénac a été assassiné dans sa cave en 1973 après avoir participé à la lutte pour la libération de l'Algérie où il était né en 1926. Des mots fragiles qui vacillent mais résistent en sachant décrire émotion, sensualité et sexualité. Il faut le (re)découvrir de toute urgence. **Nicolas Benières**



• *Purgatoire*, Dante Alighieri, traduit, préfacé et annoté par Danièle Robert ; *Le ministère des sentiments blessés*, Altaf Tyrewala, traduit par Bee Formentelli ; *Vous êtes ici*, John Freeman, traduit par Pierre Ducrozet ; *Œuvres poétiques*, Jean Sénac. Tous ces livres chez Actes Sud.

Du côté des polars...



La RDA
La République Démocratique Allemande a été longtemps considérée comme une des réussites des pays de l'Est, comme on disait à l'époque, pour s'apercevoir, à la chute du Mur de Berlin, que les retards étaient considérables. Les traces de ce passé demeurent actuelles. L'unification de l'Allemagne ne peut réduire les différences profondes entre les deux « pays ». Dave Young s'est lancé dans la recreation de l'ambiance de cette Allemagne de l'Est via les enquêtes du lieutenant Karin Müller. *Stasi Block* se déroule à l'été 1975 dans la ville nouvelle « Halle-Neustadt » dans laquelle les rues sont des numéros. La corruption rôde, partout les bouches se ferment... et la Stasi – la police secrète – fait peser tout son poids pour conserver les secrets. L'enquêtrice se perd dans tous ces dédales pour trouver quand même les coupables. Une évocation réussie.

Notre monde moderne
Hugues Pagan a un drôle de parcours. Prof de philo à policier deman-

derait explications. Les traces sont dans ces *Mauvaises nouvelles du front*, un mélange de fantastique quotidien, de réflexions et de références jazzistiques – « *Qui écoute encore Satchmo ?* ». Le tout est un puzzle, images de notre monde éclaté qui ne sait plus se situer et bascule en tous sens.

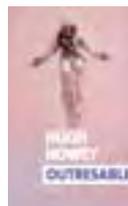
Moscou aujourd'hui
Sergey Kutznetsov, pour son premier roman, a choisi le Noir. Pouvait-il en être autrement lorsqu'il est question de Moscou ? *La peau*



du papillon tient d'une intrigue minimum : une jeune journaliste, Xénia, adepte de pratiques sexuelles étranges, sado-maso, rencontre, via le Net, un tueur en série. Les deux fantasmes se heurtent pour offrir un récit psychanalytique. Visiblement, et c'est l'intérêt du livre, l'auteur a pris plaisir à décrire lieux et personnages qui s'agitent, pleurent, rient, dans cette Russie en proie à un fantasme collectif qui n'a pas encore trouvé son Dr Freud.



Un conte ensablé
Hugh Howey possède ce talent rare, celui du conteur, pour nous entraîner dans des contrées étranges, en un futur non défini où les luttes entre riches et pauvres sont définies par des lieux différents. *Outresable* – une trouvaille subtile du traducteur – décrit un monde envahi par le sable. Il a tout recouvert. Pour circuler, il faut se vêtir de combinaisons qui permettent aussi de plonger à la recherche de mondes disparus pour survivre. Les puissants vivent dans un *No Man's Land* interdit aux pauvres. La bombe atomique fait partie de ce combat. Qui sera détruit et pour combien de temps ? Ouvrez la première page et vous serez happé jusqu'à la dernière par l'histoire de cette famille. **N. B.**



• *Stasi Block*, David Young, traduit par Françoise Smith, 10/18 ; *Mauvaises nouvelles au front*, Hugues Pagan, Rivages/Noir ; *Outresable*, Hugh Howey, traduit par Thierry Arson, Actes Sud ; *La peau du papillon*, Sergey Kutznetsov, traduit par Raphaëlle Pache, Série Noire/Gallimard.

Écriture inclusive, mode d'emploi

Pire que l'affaire Dreyfus en son temps, on a trouvé LE sujet pour vous fâcher avec votre famille, vos collègues et même... votre meilleur-e ami-e. Il tient en deux mots : écriture inclusive. Y a-t-il là « *péril mortel* » comme l'ont crié à l'unisson la presse conservatrice et l'Académie française, « *police de la langue* » s'il en est. Certes non. C'était il y a un peu plus d'un an, lorsque les éditions Hatier publiaient le premier manuel scolaire utilisant un langage inclusif. Comment expliquer pourtant qu'il suscite encore tant de réticences ? C'est sans doute parce que les débats autour de ce sujet sont biaisés et reposent sur des idées reçues. Éliane Viennot, professeuse émérite de littérature française de la Renaissance, les déconstruit une à une dans un petit livre remarquable, véritable *vademecum* sur le langage inclusif.

L'autrice (mot qui existait déjà au xv^e siècle, du latin *auctrix*, équivalent féminin d'*auctor* « auteur ») rappelle tout d'abord que l'écriture inclusive ce n'est pas « féminiser » la langue française, laquelle possède déjà tout ce dont elle a besoin pour exprimer le féminin. C'est bien plutôt une attention particulière portée à « *la place écrasante qu'occupe aujourd'hui le masculin dans ses usages courants* ». Ce n'est pas une fin en soi, mais un moyen – parmi tant d'autres – de promouvoir l'égalité femmes-hommes. Pour cela, les francophones peuvent s'appuyer sur les nombreuses ressources de la langue (doublets,



de dire peintresse, maïresse et même médecine pour désigner une docteure. Une ambassadrice était une femme envoyée en ambassade et non la femme de l'ambassadeur. On se passait très bien du « *il* » en disant « *Ça pleut* » et « *Faut partir* » ! Et on accordait « *à l'oreille* », ce qui faisait encore dire à l'Athalie de Racine : « *Armez-vous d'un courage et d'une foi nouvelle* » malgré les tentatives de l'Académie royale de renforcer la domination du « *genre le plus noble* ».

Aujourd'hui, le masculin peut-il encore l'emporter sur le féminin ? Sommes-nous contraint-e-s de perpétuer cet héritage ? Ce livre, aussi clair et concis que passionnant, nous donne les moyens d'y réfléchir. Il nous rappelle que notre langue, ce bien commun, deviendra ce que nous en ferons. ■

Cécile Exbrayat

• *Le langage inclusif. Pourquoi ? Comment ? Petit précis historique et pratique*, Éliane Viennot, éd. iXe.

Le coin de la BD L'espoir malgré tout

La construction du canal de Panama commença en 1880 sous l'impulsion française de Ferdinand de Lesseps, mais ne fut achevée, après plusieurs scandales financiers et de multiples obstacles matériels, qu'en 1914, par les États-Unis. Le nombre de travailleurs qui périrent durant la construction est évalué à plusieurs milliers.

Les auteurs d'*Eldorado* ont choisi d'évoquer la dureté de ces conditions de travail à travers le personnage principal de l'album, Marcello. Quelque part aux États-Unis, dans une cité industrielle et portuaire, ce syndicaliste se fait renvoyer de son aciérie après la répression d'une grève de deux semaines. Dans les bars où les ouvriers de la communauté italienne se retrouvent le soir, des recruteurs de la compagnie qui construit le canal de Panama promettent la fortune, « *l'eldorado* », aux volontaires. Le lendemain d'une soirée trop arrosée, Marcello se réveille sur un bateau partant pour l'Amérique du Sud. Il devra

rembourser son voyage en travaillant sur un chantier au cœur de la forêt tropicale.

Eldorado n'est pas un récit documentaire historique. Les repères chronologiques en sont absents, les personnages, tels que celui de Marcello, ou celui de l'ingénieur obsédé par l'idée de plier la nature à sa volonté, sont fictifs... quoique fort réalistes. Les auteurs insistent, dans le choix de leurs images, sur le bouleversement que le chantier constitue pour les populations vivant de et dans la forêt tropicale. Ils montrent aussi la hiérarchie de l'exploitation et de la misère entre les ouvriers blancs et les noirs venus d'Haïti que l'on n'emploie qu'à défricher la forêt, travail encore moins bien payé.

Marcello ne tient bon dans cet exil forcé que grâce aux lettres d'amour qu'il écrit à sa bien-aimée Louisa, à qui les recruteurs l'ont arraché. Mais ses lettres tombent entre les mains de Barbara, la femme de l'ingénieur Hogen... Tandis que le chantier épuise les travailleurs et

épiciènes...) et sur quelques innovations, comme le fameux point du milieu. Celui-ci finira-t-il par nous sembler un jour aussi familier que les deux points, le point-virgule ou la cédille, lesquels suscitèrent aussi en leur temps des débats houleux ? Seul l'usage le déterminera.

Éliane Viennot montre aussi comment la langue française est traversée depuis le XIII^e siècle par des mouvements de masculinisation qui l'ont progressivement rendue inégalitaire. Ainsi, aussi étrange que cela puisse paraître, il a été naturel

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► LA POÉSIE COMME ESPOIR

Évelyne Morin nous convie, dans cette anthologie, à un festin grandiose. Celui de la critique de notre monde via la poésie, une manière redondante de se situer aux confins de la marchandise. Tous les moyens de l'écriture viennent illustrer les grands problèmes de notre temps : de la guerre aux migrations en passant par le réchauffement climatique et la crise écologique. Pas de leçons, juste une description terrifiante et pleine d'espoir d'une société qui ne connaît plus ses règles. N. B.

• *Évelyne Morin, Le nouvel Athanor, collection Poètes trop effacés.*



FOR THE KIDS

Hilarant



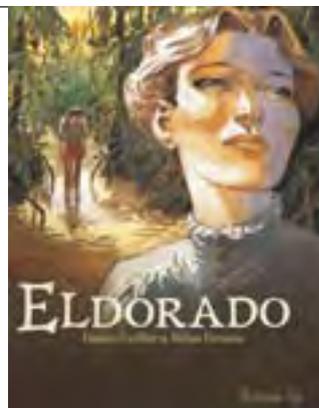
La galerie Semiose est aussi éditrice. Elle a eu l'idée de solliciter des artistes contemporains pour qu'ils créent des petits albums à colorier pour les 6/9 ans. La collection *Color me* comporte maintenant une bonne trentaine de petits albums, de format A5, cartonnés, à prix modique. Des artistes aussi divers que Willem, Claude Closky, Rainier Lericolais, Karina Bisch et Nicolas Chardon, Philippe Mayaux, Régine Kolle, Camila Oliveira Fairclough, etc. ont joué le jeu qui s'avère un régal pour les petits. On trouve facilement ces albums en vente en ligne, notamment sur le site de la galerie, dans les grandes surfaces de produits culturels et dans les boutiques des musées. Sylvie Chardon

• *Color me*, éd. Semiose, 09 79 26 16 38, info@semiose.com

Chasse aux trésors

Moitié pirate, moitié dinosaure, le plus valeureux des héros c'est Piratosaur ! Il sévit depuis plusieurs années sur tous les océans où tous les navires le craignent. C'est que le Piratosaur se nourrit... d'or et de pierres précieuses. Alex Sanders, auteur et illustrateur, livre une série d'une dizaine de volumes hauts en couleurs et en humour décalé ! Le dernier nous entraîne au pays des Pyramides à la recherche du trésor du pharaon. Hélas le capitaine Castagnette veut l'en empêcher ! C. E.

• *Le Piratosaur et le trésor des pyramides*, Alex Sanders, Gallimard Jeunesse Giboulées.



mène Marcello jusqu'au bord de la folie, Barbara s'ennuie et désespère de la fin des travaux pour pouvoir quitter la forêt tropicale qui l'étouffe.

Eldorado met en scène de manière poignante des individus qui luttent pour ne pas perdre espoir. Un album peu bavard, ce qui donne d'autant plus de force au dessin de Damien Cuvillier et à ses couleurs splendides. ■

Amélie Hart-Hutasse

• *Eldorado*, récit de Damien Cuvillier et Hélène Ferrarini, dessin et couleurs de Damien Cuvillier, Futuropolis, 2018.

AN ELEPHANT SITTING STILL, UN FILM DE HU BO (CHINE)

Un coup de maître

Dans le nord de la Chine, au sein d'une ville post-industrielle, une simple altercation entre deux adolescents, dans un lycée, dégénère. Ce simple conflit aura une répercussion sur quatre individus brisés par l'égoïsme familial, la violence sociale et unis par un même projet : se rendre dans la ville de Manzhouli où on raconte qu'un éléphant de cirque reste assis des journées entières, immobile. Sur un rythme lent, toujours haletant, Hu Bo offre un film où se rejoignent l'intime des protagonistes et, plus largement, la peinture sociale d'une région détruite par la disparition de ses usines. Où chacun a fait le deuil de ce qu'il estimait le plus.

Le film de Hu Bo dure près de quatre heures. Pas une seule image, pas un seul plan, pas un seul silence n'est dispensable. Pour le cinéaste,

le plus précieux de nos vies réside dans les interstices du monde.

An Elephant sitting still est un film sur la jeunesse chinoise actuelle. Elle subit le poids d'une inquiétude latente et se réfugie dans des actes extrêmes pour noyer ses incertitudes dans l'avenir. Son premier long-métrage sera le dernier. Hu Bo a mis fin à ses jours à peine la post-production de son film terminée.

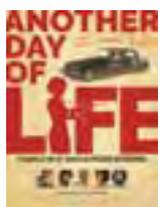
Il restera le réalisateur d'un véritable monument de cinéma, riche de chacun de ses instants, du sens de l'infime, de la force vibrante d'une narration paisible. ■

Francis Dubois



CINÉMA

Une vie bouleversée



Kapusinski est un brillant journaliste défenseur des causes perdues et des révolutions. Il convainc sa hiérarchie à l'agence de presse polonaise de l'envoyer en Angola qui, à l'aube de

son indépendance dans les années 1975, est secoué par une guerre civile sanglante.

Engagé dans cette mission suicidaire, les convictions de Kapuscinski changeront : parti de Pologne journaliste, il en reviendra écrivain... Entre images d'animation et prises de vue réelles, *An Other Day of Life* entremêle récit de l'intime et Histoire. Superbe et bouleversant...

F. D.

• *Another Day of Life*, Raül de la Fuente, Damian Nenow (Espagne-Pologne).

RADIO

Radio Lorraine cœur d'acier

Le 17 mars 1979, cette radio voit le jour à Longwy en toute illégalité. En pleine

lutte contre le démantèlement de la sidérurgie s'y retrouvent sous l'égide de la CGT des militants, des sidérurgistes, des enseignants, des immigrés, des journalistes, hommes et femmes qui témoignent de leurs luttes. Elle fonctionne sur le principe du direct permanent donnant la parole aux auditeurs témoignant de leurs conditions de vie et de leurs préoccupations. Très vite les témoignages vont bousculer les modes d'intervention traditionnels de l'organisation syndicale, sa hiérarchie interne et ses équilibres idéologiques ce qui va pousser la CGT à mettre fin à l'aventure au bout de quinze mois.

Micheline Rousselot

• *Radio Lorraine cœur d'acier, 1979-1980*, Ingrid Hayes, Les Presses de Sciences Po.



SÉRIE

Espionnage

Daniel Miller, agent de la CIA, est envoyé au bureau de Berlin. Sa mission : découvrir la taupe qui fournit des renseignements sur les méthodes illicites de la CIA à Thomas Shaw, un célèbre lanceur d'alerte. Il est aidé par Hector, ami et agent lui aussi. L'enquête alterne suspense, action et réflexion sur le bien-fondé de leur action. Entre cynisme et morale, où se situer ? L'amitié, l'amour et l'humanité au quotidien résistent-elles aux pratiques des agents ? Des intérêts personnels n'animent-ils pas aussi leurs chefs ?

Catie Pillé

• *Berlin Station*, de O. Steinhauer, USA, Epix, 2016.

MUSIQUES

• CLASSIQUE

Un petit théâtre du monde



Pour le premier coffret consacré à l'intégrale de l'œuvre pour clavecin de Couperin, Bertrand Cuiller

ler a choisi une approche originale : il ne prend pas la voie chronologique, mais emprunte un chemin thématique. Le premier volume de l'intégrale, *Un petit théâtre du monde* montre que l'interprète a

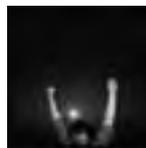
voulu l'« axer sur l'univers du théâtre ». Il est vrai que, pour reprendre les mots de Bertrand Cuiller : « ce premier coffret est une ouverture de rideau, une première approche sensible de l'œuvre pour clavecin ». Une approche généreuse, fine, sensuelle, sensible et rare qu'il nous offre dans ce qui restera une référence dans l'interprétation des œuvres pour clavecin de Couperin.

Nicolas Morvan

• *François Couperin l'alchimiste, un petit théâtre du monde*, Bertrand Cuiller au clavecin, Harmonia Mundi.

• ROCK

Un grand monsieur du folk



Leader du groupe Wilco et écrivain à ses heures, Jeff Tweedy vient enfin de nous offrir son premier album solo, *Warm*.

Tout en retenue et en mélodie, une merveille acoustique qui n'a laissé personne indifférent. Un disque très personnel, une réflexion sur la perte de ses proches, une analyse introspective sur l'âge qui nous dévore. Il ne tombe jamais dans la noirceur ni la redite. Le tout délivré avec son humour habituel et sa finesse littéraire. Un grand monsieur.

Éric Loizeau

• *Warm*, Jeff Tweedy, DBPM Records.

• CHANSON

Hip-hop soul

En Belgique, Blu Samu est bien connue de la scène urbaine. La jeune rappeuse s'y est produite plusieurs années avant de sortir son premier EP, *Moka*. De sa voix voilée, elle alterne parties scandées et chant soul, rappelant les grandes voix d'Erika Badu ou de son idole Sade. Une dualité peu présente dans le



hip-hop européen. Elle livre un rap féminin convaincant par les mélodies et les instrumentales épurées (*Sade Blu*) ou par un *beat* plus dur, actuel, où l'énergie purement urbaine se fait sentir, comme dans le court *GanGang*.

Estelle de Tournadre

• *Moka*, Blu Samu, Urban.

• MUSIQUES ARABES

Les arabofolies

L'Institut du Monde Arabe propose un nouveau festival musical autour des musiques arabes d'aujourd'hui. Six concerts sont prévus mêlant électro, hip-hop, jazz, chanson et musiques du monde. Le coup d'envoi se fera autour de la Journée internationale des droits des femmes et du thème *Résistances*.



Nicolas Beniers

• *Arabofolies*, du 1^{er} au 10/03, IMA.

• JAZZ, FESTIVALS

Entre *Sons d'Hiver* (jusqu'au 23/02) et *Banlieues Bleues* (du



22/03 au 19/04), le jazz illumine la quasi-totalité de l'Île-de-France.

Il ne faudrait pas oublier les concerts organisés par le Triton, même s'il faut traverser le périphérique. Angelina Wismes, vocaliste, y est en résidence et proposera ses nouvelles compositions pour un prochain album.

Encore Coltrane

J. Francheteau passe en revue *La décennie fabuleuse* de John Coltrane à travers l'analyse des disques. À lire.

N. B.

• *John Coltrane*, Jean Francheteau, L'Harmonia.





ENTRETIEN. Catherine Marnas est directrice du Centre dramatique national de Bordeaux. Formée auprès d'Antoine Vitez et de Georges Lavaudant, elle a longtemps posé ses valises à Marseille avant de venir s'installer à Bordeaux en 2014.

Un théâtre en prise avec le monde, conjuguant pensée et plaisir

L'US Mag : Quels sont vos bonheurs et vos problèmes de directrice de CDN ?

Catherine Marnas : Le théâtre pour moi est une belle aventure avec les artistes. Outre un bel équipement, ce CDN a une école intégrée. Or j'ai toujours accordé

culturelle, en faisant du théâtre un lieu ouvert et convivial et en proposant des séries longues pour que le bouche-à-oreille fonctionne. En cinq ans j'ai vu le public changer, plus de spectateurs et surtout plus jeunes, un public plus populaire aussi, avec des gens qui se

comme disait Brecht, « l'effet d'étrangeté qui nous permet d'interroger nos vies ».

L'US Mag : Y a-t-il des auteurs que vous privilégiez ?

C. M. : Koltès d'abord, dont j'ai à peu près tout monté mais qui est mort trop jeune ! Pasolini aussi m'accompagne, mais d'une autre façon. Je viens de créer *La nostalgie du futur* à partir de ses écrits et d'un travail réalisé avec le philosophe Guillaume Le Blanc. L'œuvre de Pasolini est énorme. Il me sert de guide quand j'ai des doutes ou des angoisses par rapport à l'état du monde. Il n'est pas rassurant mais stimulant, il s'interroge en permanence. Pasolini avait la nostalgie de « la disparition des lucioles », ces « vies minuscules », broyées par un capitalisme triomphant. Aujourd'hui c'est la question de la survie de l'espèce humaine face aux dangers écologiques et démographiques qui hante les esprits. Pasolini avait raison. La société de consommation a nivelé nos manières de penser et est excluante. Néanmoins je crois qu'il y a des possibilités de retrouver de la communauté. Quand je regarde les jeunes de l'école, ils savent s'organiser, être solidaires et je pense qu'ils sauront mieux faire que nous. ■

Propos recueillis par Micheline Rousselet



La nostalgie du futur

© Sébastien Husted

une grande importance à la transmission et à la formation des acteurs. On dispose ici d'une pépinière d'acteurs, il y a en permanence des répétitions, c'est une vraie ruche de théâtre ! Le petit bémol concerne les moyens. Je me dois de présenter aux spectateurs de Bordeaux des spectacles phares de la création actuelle et cela se fait au détriment de notre création propre, celle qui fait travailler les gens d'ici !

Comme j'accorde beaucoup d'importance à la démocratisation culturelle, nous allons chercher le public par un gros travail d'action

retrouvent au bar du théâtre ou m'interpellent dans la rue pour parler de ce qu'ils ont vu.

L'US Mag : Qu'est-ce qui vous guide dans vos créations ?

C. M. : J'ai toujours été intéressée par l'écriture contemporaine et les auteurs vivants. Il est important que le théâtre soit un lieu où l'on peut penser notre vie, interroger notre présent et avoir les moments de rire et d'émotions de notre temps. J'ai le goût du théâtre engagé, pas un théâtre ouvertement politique qui offre des solutions, mais j'aime bien y trouver,

Pas si folle que ça !

La folle histoire du design, titre du nouvel accrochage du musée des Arts décoratifs. Toute l'histoire du design y est présente, de sa naissance au XIX^e siècle jusqu'à nos jours, en passant par les périodes marquantes des années Bauhaus, de l'après-guerre, des années 1960, et des années 1980. Tous les grands designers sont là : les Italiens comme Gae Aulenti, Ettore Sottsass, Joe Colombo, les Nordiques comme Arne Jacobsen et Alvar Aalto, Jean Prouvé, Charles et Ray Eames, Jean Royère, Charlotte Perriand, les frères Bouroullec, etc. L'intérêt du parcours d'exposition réside surtout dans le choix de présentation des œuvres par thèmes : le Japon, Prisunic (« *Le beau au prix du laid* » !), les jeux, les sièges, les luminaires. Philippe Starck et Roger Tallon ont droit à leur salle. Les objets peuvent être aussi regroupés par matériaux :



© Luc Beegly / MAD Paris

une salle pour le plastique, une autre pour les impressions 3D. Malgré l'importance du parcours (cinq niveaux, vingt salles, 1 000 objets), l'exposition paraît légère et ne lasse pas. Le parti pris muséal y est sans doute pour beaucoup, de même que la beauté du pavillon Marsan et les vues superbes qu'il offre sur les Tuileries. ■

Sylvie Chardon

• *La folle histoire du design*, musée des Arts décoratifs, madparis.fr.

POUR LA CLASSE

Jeu grec

Un plaisant petit manuel pour aborder le grec ancien grâce à de nombreux jeux sur la langue, la culture et la civilisation. Où l'on apprendra que le « *serin* » n'est rien d'autre qu'une « *sirène au chant envoûtant* » ou bien qu'un « final ne marque pas forcément le féminin : Morphée était bien le dieu du sommeil. **B. Cacheux, G. Chourreux**

• *Cahier d'activités de grec ancien*, Yann Liotard, Éd. Ellipses.



CHANSONS

Airs de fraternité

La longue mémoire, 17^e album de Serge Utgé-Royo, un coffret-livre, propose un parcours à travers notre histoire récente, ses drames, révoltes et espoirs. Les auteurs, qui furent tous un jour des *Petits étrangers*, titre d'une des quinze nouvelles chansons. Ses compagnons en musique, le pianiste Léo Nissim, compositeur d'une grande diversité de mélodies, le talentueux batteur aux rythmes inoubliables Jean My Truong et beaucoup d'autres qui ont contribué à ce coffret d'une grande richesse de textes comme des nombreuses reproductions de photos et peintures originales.

« *Et je guette l'éveil de la fraternité* » conclut une des chansons évoquant les fanatismes, la haine et la xénophobie. Une écriture ciselée, un questionnement de la démarche créative, de ses racines personnelles et collectives, loin de la nostalgie en puisant dans la mémoire des forces pour agir sur le présent et libérer l'avenir. Sans oublier le sourire et l'amitié !

Philippe Laville

• Pour en savoir plus : www.snes.edu/culture et www.utgeroyo.com

Un premier album

Une jeune voix de Pézenas, cocktail de Bobby Lapointe avec une goutte d'Allain Leprest. Des découvertes dans ce premier album, *Le Live*, à retrouver sur www.carolinefed.com. **P. L.**



JAZZ À LIRE

Roland Guillon poursuit, avec ce *Archie Shepp et Pharoah Sanders*, son investigation sur les mondes du jazz. Coltrane exerce son magistère sur ses héritiers qui ont su trouver leur propre voix. **N. B.**

• *Archie Shepp et Pharoah Sanders*, Roland Guillon, L'Harmattan.



« Réfléchir à la façon de reconquérir nos services publics, passer à la contre-offensive »

La Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics se définit comme un réseau citoyen fondé sur des collectifs locaux, qui rassemble un double triptyque : usagers, personnels et élus d'une part, et organisations associatives, politiques et syndicales, dont la FSU, d'autre part. Michel Jallamion, président de la Convergence, nous livre son analyse et les propositions du collectif pour répondre à la profonde crise sociale actuelle.

L'US Mag : *Les inégalités territoriales ont été mises sur le devant de la scène par le mouvement populaire des Gilets jaunes : pourtant, la désertion des services publics dans certains territoires, et l'abandon ressenti alors par la population ne datent pas d'hier. Quel a été l'élément déclencheur qui a donné naissance à la Convergence ?*

Michel Jallamion : La Convergence est née en 2005 suite à la grande manifestation pour les services publics à Guéret. Le catalyseur a été la démission en masse des élus locaux face à la fermeture des trésoreries, révélateur de l'abandon de toute politique d'aménagement du territoire. La France venait de subir dix ans de privatisations et de démantèlement des services publics : France Télécom 1997, Air France 1999, Aérospatiale 2000, Autoroutes 2002, etc. Nous nous trouvons en pleine privatisation de l'énergie (Gaz de France juillet 2005, EDF novembre 2005). Des écoles, des gares, des maternités, des hôpitaux, et des bureaux de poste ruraux ne cessaient de fermer quotidiennement. De nombreux collectifs se constituaient pour leur défense et souhaitaient faire converger leurs efforts et résistances pour modifier la politique nationale. Le lancement de la campagne contre le TCE a démarré à ce moment, ce qui a permis une vision globale des politiques menées : le fait de privilégier la finance au détriment des services publics est apparu comme un choix politique



« Cette attaque est d'une ampleur inégalée : Action publique 2022 doit être combattue de toutes nos forces »

(jusqu'à-là on expliquait à nos concitoyens que c'était pour leur bien, pour des services de meilleure qualité et moins chers).

L'US Mag : *L'objectif central des services publics (SP), garantir l'égalité d'accès aux droits fondamentaux, a-t-il été dévoyé par le libéralisme ?*

M. J. : Tout à fait. Les services publics sont des vecteurs d'égalité et garantissent l'effectivité des droits. Ils permettent à la puissance publique d'agir. Agir, c'est contraindre les forces économiques à aller dans un autre sens que leur profit immédiat. Les services publics sont des

empêcheurs de tourner en rond pour les capitaux et, pour partie, un manque à gagner. L'utilisateur est devenu client. Il ne dispose plus que de services ou d'aides qu'on veut bien lui octroyer, et non plus de droits qu'il peut exiger. On l'oblige à s'adapter – souvent via l'informatique – aux objectifs économiques d'entreprises publiques ou privées, alors que ce devrait être aux services publics de s'adapter à leurs besoins. La privatisation a permis aux capitaux de s'accaparer les profits d'investissements publics centenaires, la libéralisation de gérer les parties rentables tout en laissant la partie non rentable à la charge de la collectivité, notamment via la notion européenne de service universel.

L'US Mag : *Quels sont les leviers qui permettent d'emporter des luttes locales pour la défense de services publics de proximité ?*

C'est la mobilisation citoyenne unissant usagers-personnels et élus. C'est son lien avec les combats qui la précèdent, souvent menés par les organisations syndicales, associatives et politiques. C'est tout cela qui peut permettre de remporter une lutte locale.

Mais ces victoires sont temporaires car la politique d'austérité nationale reporte le problème ailleurs ou revient plus tard comme un boomerang : d'où l'intérêt de mener une bataille au moins au niveau national.

L'US Mag : *Faut-il développer des SP « régionaux », n'y a-t-il pas là, dès que l'on sort du cadre national, un risque de rupture d'égalité ?*

Il y a plusieurs échelles territoriales qui, sous réserve qu'elles soient effectivement démocratiques et transparentes, peuvent gérer tel ou tel service public, mais à deux

conditions : qu'une péréquation ait lieu, et que l'échelle soit adéquate et permette de répondre au mieux aux besoins. Par exemple, l'éducation doit rester nationale, mais la gestion de l'eau peut tout à fait être locale. Lorsque l'on casse l'orientation scolaire nationale pour la confier aux Régions, on le fait dans l'optique de sa privatisation et la Convergence est à juste titre vent debout contre cette réforme. Personnellement, je pense que des services publics locaux et nationaux peuvent utilement cohabiter et se compléter. Par exemple pour l'eau, si les communes pouvaient faire appel à un service public national pour avoir accès à un laboratoire d'analyse, avoir accès à des techniciens, des gestionnaires, il y aurait certainement un retour encore plus important à sa gestion publique. Idem pour le logement pour lequel il devrait y avoir un service public national sans pour autant empêcher les collectivités d'agir via leurs bailleurs sociaux...

Le vrai problème est que les services publics doivent être démocratisés en faisant plus de place aux usagers, aux personnels et aux élus locaux quelle que soit l'échelle.

L'US Mag : *Les services publics ont été depuis 2008 des « amortisseurs » à la crise qui, sans eux, aurait eu des conséquences dévastatrices sur les populations les plus fragiles. C'est pourtant une exception en Europe : n'y a-t-il pas là matière à mener des luttes à l'échelle de l'UE ?*

La conception française des services publics est unique, mais des « services publics » existent un peu partout en Europe et l'ensemble des populations se mobilise contre les ruptures d'égalité et d'accessibilité que procure la libéralisation. Un excellent rapport européen récent vient d'être rendu par Pierre Bauby et les députées Marie-Pierre Vieu et Marie-Christine Vergiat : la rupture d'égalité géographique et sociale est subie par tous. Alors oui, mille fois oui, il y a matière à porter dans l'ensemble de l'Union un projet européen alternatif à partir des services publics privilégiant l'intérêt général à l'intérêt de la finance, la coopération à l'uniformisation libérale !

LES FRANÇAIS ET LES SERVICES PUBLICS

- ▶ 65 % des Français ont une bonne opinion des services publics (SP) et de leurs agents.
- ▶ 69 % des Français et 83 % des agents sont convaincus que les SP jouent un rôle capital dans la sauvegarde des territoires en voie de désertification.

Sondage Odoxa, juin 2018



L'US Mag : *Le projet du gouvernement, à travers AP 22, n'est-il pas de nature différente de tous ceux que les gouvernements précédents ont pu dérouler ? Ne peut-on y voir une volonté réelle d'en finir avec la fonction publique, voire de remettre en question le principe même de SP ?*

Pour l'essentiel, il s'agit des vieilles recettes de Margaret Thatcher rehaussées d'un soupçon de perversion des nouvelles technologies. C'est le rêve des libéraux : une société débarrassée du programme du CNR, des services publics de proximité, de la Fonction publique et de la Sécurité sociale. Ce rêve avance sous nos yeux : fin de l'égalité d'accès, de l'aménagement du territoire, la charité remplaçant la solidarité... Être un vieux projet ne l'empêche pas d'être gravissime. De plus cette attaque est d'une ampleur inégalée, jamais en France des politiques avaient eu le culot de publier avec autant d'arrogance, de collusion affichée avec les milieux financiers, une feuille de route comme celle donnée par CAP 22. Action publique 2022 doit être combattue de toutes nos forces car ils veulent cette fois en un seul coup atteindre leur objectif.

L'US Mag : *Emmanuel Macron pose deux questions dans sa lettre (préparation du Grand Débat) : « Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ? À l'inverse, voyez-vous des besoins nouveaux de services publics et comment les financer ? » : comment faut-il comprendre ces propositions, quelles menaces signifient-elles en réalité ?*

Il pense pouvoir faire passer l'idée que les Français paient trop d'impôts (il ne dit pas « taxes », bien sûr, car il vise l'impôt progressif) et que pour les diminuer, il faut diminuer les services publics (c'est d'ailleurs ce qui est fait depuis vingt ans !). Et que s'il y a en a de nouveaux, comme

pour l'accessibilité au numérique, à la 4G, il faudra que chacun paie plus.

Je ne sais pas quelle réponse il attend de cela, si c'est une revivification du sentiment poujadiste ou non, si des personnes tomberont dans le panneau. Ce que je sais en revanche, c'est que nous devons multiplier dans cette période les implantations des collectifs locaux pour mener usagers-personnels-élus organisations syndicales-associatives-politiques, des débats publics pour réinsister sur la justice fiscale et sur le financement des services publics : oui, il faut un impôt extrêmement progressif

« Mener des débats publics pour insister sur la justice fiscale et sur le financement des services publics »

car rien n'est gratuit en ce monde. Il faut payer et contribuer chacun selon ses moyens, pour que chacun reçoive en fonction de ses besoins. Les services publics doivent être les mêmes sur l'ensemble du territoire afin de permettre à tous de satisfaire leurs besoins. Il faut des services publics nouveaux comme le logement, la petite enfance, l'informatique, l'eau, la téléphonie, l'environnement, l'égalité femmes-hommes, la nourriture... renforcer les services publics existants : poste, rail, inspection du travail, énergie, éducation... et réfléchir s'il ne faut pas remettre certains services publics dans la sphère publique, comme la téléphonie ou la formation. Nous devons réfléchir à la façon de reconquérir nos services publics, à ce que nous devons revendiquer pour que le service public reconquière l'ensemble de notre territoire. Il est grand temps de passer à la contre-offensive. ■

Propos recueillis par Véronique Ponvert

Lien

<http://www.education.gouv.fr/cid129266/donnees-numeriques-a-caractere-personnel-au-sein-de-l-education-nationale.html>
Données numériques à caractère personnel au sein de l'éducation nationale, rapport IGEN-IGAENR n° 2018-016, février 2018. Gilles Braun, Jean Aristide Cavallès, Jean-Marc Moulet, inspecteurs généraux de l'Éducation nationale, Jean-Marc Merriau, François Paquis, Stéphane Pellet, inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche.

Licence

Contrat par lequel le titulaire des droits du logiciel autorise l'établissement à l'employer. Elle équivaut en réalité à une concession d'utilisation.

Mode hébergé

Logiciel en tant que service : au lieu d'être installé sur la ou les machines de l'utilisateur le logiciel est utilisé à distance. Les données de l'établissement sont ainsi stockées dans le serveur de l'entreprise.

Les sociétés de logiciels

Plusieurs entreprises se partagent le marché des logiciels de vie scolaire. Index Éducation emploie aujourd'hui près d'une centaine de personnes. 7 000 établissements scolaires français utilisent actuellement le logiciel Pronote et 4 000 d'entre eux sont hébergés par l'entreprise. La société Axxess Education, qui fournit le logiciel viescolaire.net, est une composante du groupe Axxess. À l'heure actuelle, 5 000 collèges et lycées (privés et publics) fonctionnent avec ce logiciel. Le groupe ITOP Éducation, partenaire de Microsoft, fournit quant à lui le logiciel Educ-horus.

RGPD



Règlement européen sur la protection des données. Il crée un droit à la portabilité (permet à une personne de récupérer les informations qu'elle a fournies sous une forme réutilisable et transférable). Cependant l'article 20 prévoit que l'exercice du droit à la portabilité ne s'applique pas au traitement nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement. Ainsi, le consentement n'est pas requis dans le cadre scolaire puisque le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

LES LOGICIELS SCOLAIRES

Coûts et fonctionnement

Les logiciels scolaires sont devenus la norme et ont relégué les cahiers de texte papier et autres feuilles d'appel aux oubliettes. Symboles d'une nouvelle modernité numérique et d'un travail libéré, si l'on en croit les slogans publicitaires, ils soulèvent aussi quelques interrogations.

Les établissements scolaires sont désormais dotés de logiciels qui permettent l'automatisation des emplois du temps, la constitution des classes et des groupes, la saisie des notes, des absences ainsi que des devoirs à faire à la maison. On peut dans certains cas communiquer avec les familles, les élèves, les collègues et l'administration ce qui, insensiblement, accroît la porosité entre vie privée et vie professionnelle. Certains sociologues de l'éducation pointent la pression accrue qui peut peser sur certains élèves notamment par les notes, puisque celles-ci sont immédiatement visibles par les parents au même titre que le classement.

Une délégation de service public

Peu de données ou d'études existent sur les fournisseurs de logiciels. Si l'on en croit un rapport récent de l'inspection générale, une des sociétés fournisseuses « occupe une part de marché nettement supérieure aux autres (voisine de 80 %) ce qui lui donne une position de quasi-monopole »* au niveau des établissements scolaires (privés et publics). Il s'agit de la société Index Éducation qui fournit notamment le logiciel Pronote. Les inspecteurs généraux en charge du rapport relèvent à cet égard qu'il « ne s'agit pas d'une externalisation ordinaire d'un service, mais d'une véritable délégation de service public qui ne dit pas son nom ». En effet, chaque établissement scolaire contractualise directement avec ces sociétés.

Des contrats coûteux

Les établissements achètent aux entreprises des licences d'utilisation des logiciels. L'entreprise Index Éducation en propose plusieurs, comme EDT (gestion des emplois du temps) ou Pronote. Le coût d'une licence Pronote peut aller de 2 172 euros pour un établissement de 30 enseignants à 3 681 euros pour une formule illimitée. À cette licence, il faut ajouter le paiement d'une redevance annuelle d'hébergement (de 444 euros à 1 086 euros). De nombreux établissements font en effet le choix d'utiliser le serveur à distance. L'entreprise facture également les droits de connexion d'EDT (généralement les chefs d'établissement) à Pronote (entre 207 et 351 euros), ainsi que le paiement



© Olivier Teytaud

d'une licence de consultation. D'après le ministère, les montants annuels globaux pour l'acquisition de ces produits seraient de l'ordre de 25 millions d'euros.

Les enjeux de l'externalisation

La sous-traitance des logiciels de vie scolaire par les établissements soulève une série de questions, dont l'une concerne le devenir des données scolaires. « On constate aujourd'hui l'existence de plateformes de stockage et de traitement de données qui ne donnent pas d'information claire sur leur lieu d'hébergement, la sécurisation et la nature des opérations qui sont effectuées sur celles-ci. » Il n'existe pas de définition légale véritable de ce qu'est une donnée scolaire. Ainsi des données privées sont communiquées par l'Éducation nationale à des entreprises privées qui peuvent à leur tour les monétiser, ce qui n'est pas sans soulever un certain nombre d'interrogations. Résultats scolaires, absences pour telle ou telle fête religieuse, mention d'un dispositif médical adapté, toutes ces données figurent sur les logiciels. L'absence d'audit et de contrôle de ces sociétés n'est pas le seul problème. Il serait également nécessaire que l'État réaffirme sa souveraineté dans le domaine du numérique, soit par des prises de participation, soit par un accord-cadre (et non des contrats locaux) avec ces sociétés, soit en créant un géant national du numérique. ■

* Les citations en italiques sont tirées du rapport de l'inspection générale sur les données numériques à caractère personnel (voir la rubrique « Lien » en haut à gauche).

Rubrique réalisée par Nicolas Sueur



© DR

TÉMOIGNAGE

Jérôme Carozzi, professeur de lettres et référent numérique au lycée Saint-Charles à Marseille

« L'arrivée des logiciels de notes, et plus largement des ENT (Environnement numérique de travail) a été un progrès considérable pour le monde de l'éducation. L'accès en ligne pour les parents (et les élèves) aux notes, aux absences, à de multiples informations ou encore à une messagerie a permis d'améliorer les liens et la réactivité entre les différents acteurs de l'enseignement. Tout n'est pas idyllique pour autant : le paramètre majeur reste le coût pour les EPLE. Outre l'achat et l'abonnement annuel à un service délivré, pour l'essentiel, à une seule entreprise en quasi-monopole, le prix des SMS est une dépense importante, puisqu'elle est forcément assurée par le logiciel et non par les forfaits mobiles de l'EPLE. L'éducatif se heurte alors à l'économique. »

LES RENCONTRES PARENTS/PROFESSEURS

Une obligation essentielle

Avec la généralisation des Espaces numériques de travail (ENT), les parents peuvent suivre avec précision et en temps réel la scolarité des enfants. Dans ce contexte, les traditionnelles réunions parents/professeurs ont-elles encore un intérêt ?

Institution dans l'institution, les rencontres parents/profs semblent être une corvée pour les parents si l'on en croit les premiers résultats d'un moteur de recherche à ce sujet : quand Doctissimo livre ses solutions pour « *survivre aux réunions parents-profs* », Femme Actuelle propose « *5 conseils pour bien s'y préparer* », tandis qu'Europe 1 se demande : « *Faut-il (vraiment) se rendre aux réunions parents-profs ?* ». Mais c'est aussi une tradition tournée en dérision, nombre de vidéos humoristiques s'en emparent.



© 3dman_eu / Pixabay

que ces rencontres sont un véritable acte de la relation publique, accorde un soin tout particulier à leur organisation comme en témoigne le site de l'ESEN⁽¹⁾, école qui forme les personnels de direction.

Un levier de réussite scolaire

Malgré les tensions que peuvent parfois susciter ces rencontres, les enseignants y accordent de l'importance, considérant qu'il y a là un enjeu de démocratisation scolaire. Il n'est plus à démontrer que l'environnement familial impacte la scolarité des élèves. Rencontrer les parents peut per-

mettre de contribuer à lever les malentendus sur les attentes et les enjeux de l'école afin d'offrir aux élèves une vision cohérente des éléments qui leur permettront de s'y épanouir et d'y progresser au mieux. Les « paliers d'orientation » sont décisifs sur les phénomènes de rejet et de décrochage scolaire, s'y atteler avec les familles est donc essentiel quand on sait à quel point les parents et l'environnement familial ont un poids déterminant dans les choix d'orientation. Toutefois, quand le nombre d'élèves par classe augmente tandis que les horaires disciplinaires baissent, le nombre d'élèves et donc de familles par enseignant devient plus élevé ; la qualité des relations et des rencontres parents/professeurs dépend donc elle aussi des moyens attribués à l'Éducation nationale. ■

(1) <http://www.esen.education.fr>

Une obligation

L'article D111-2 du code de l'éducation impose aux chefs d'établissement d'organiser au moins deux fois par an et par classe une rencontre entre les parents et les enseignants. Celles-ci peuvent prendre diverses formes. L'institution, considérant



© DR

TÉMOIGNAGE

« Comment faire un point sur la scolarité et l'orientation en seulement dix minutes ? »

Adeline est professeure d'espagnol au lycée professionnel des Jacobins à Beauvais (académie d'Amiens).

L'US Mag : Avec la généralisation des ENT, les rencontres parents/professeurs ont-elles encore un intérêt ?

Adeline : En enseignant en lycée professionnel, ma réponse est sans doute bien différente des collègues de collège ou lycée général et technologique. Peu de parents se connectent à Pronote et à l'ENT régulièrement, certains n'ont même jamais activé leurs codes... Les réunions peuvent donc être utiles pour faire un point et surtout pour avoir un véritable temps d'échange avec l'élève (plus qu'avec les parents), temps que nous ne pouvons malheureusement pas avoir au quotidien.

L'US Mag : Quelles sont les limites de l'exercice ?

A. : Malheureusement, les parents qui viennent aux réunions ne sont pas forcément ceux des élèves les plus problématiques. D'autre part, quand il faut rencontrer les parents de trois, quatre voire neuf classes en une soirée, même si peu de parents se déplacent, le temps est très court et les rendez-vous bien trop superficiels. Comment faire un point sur la scolarité et l'orientation en seulement dix minutes ?

L'US Mag : Comment ton lycée, ton équipe et toi-même

faites-vous pour attirer un maximum de parents lors de ces réunions ?

A. : Dès le mois de septembre, j'appelle tous les parents d'élèves de la classe dont je suis professeure principale. Je leur explique que je les rappellerai en cas de soucis mais aussi simplement pour prendre rendez-vous avec eux lors des réunions parents/professeurs. Je leur précise que leur venue est indispensable afin de récupérer le bulletin du premier trimestre de leur enfant. En lycée professionnel, nous suivons les élèves en PFMP (Période de formation en milieu professionnel). Cette année, mon établissement a décidé pour les classes de Seconde de faire remettre le bulletin du premier trimestre par le professeur référent en PFMP afin de favoriser l'échange entre l'élève et son tuteur scolaire. Cette année, cela n'a pas trop fonctionné à cause du report de la rencontre parents/professeurs (gilets jaunes, neige, blocage) à un moment où les élèves étaient déjà en PFMP. À retester l'année prochaine ! ■

Rubrique réalisée par Benjamin Decornois

Chiffres

2

C'est le nombre minimum de rencontres parents/professeurs que les établissements doivent organiser d'après l'article D111-2 du code de l'éducation.

42 h 53

C'est le temps de travail hebdomadaire moyen d'un enseignant certifié⁽¹⁾.

1 h 04

C'est le temps moyen hebdomadaire qu'un certifié consacre aux « rencontres et réunions avec les parents »⁽¹⁾.

(1) Source : enquête Emploi du temps 2010-INSEE, traitements et calculs DEPP.

Pour aller plus loin

► Sur le temps de travail des enseignants : <https://www.42h53.fr> et l'enquête du ministère et de l'INSEE intitulé « emploi du temps » (juillet 2013), disponible sur www.education.gouv.fr.

► Le rapport n° 2006-57 de l'inspection générale de l'Éducation nationale intitulé « La Place et le rôle des parents dans l'école » propose une approche historique et sociologique de la question pour dresser un état des lieux des pratiques et des enjeux : <http://media.education.gouv.fr/file/47/0/3470.pdf>

► Un article de 1997 du sociologue Jean-Pierre Terrail intitulé « La sociologie des interactions famille/école » : https://www.persee.fr/doc/socco_11501944_1997_num_25_1_1435#socco_1150-1944_1997_num_25_1_T6_0073_0000

► Jean-Paul Payet, *École et familles - Une approche sociologique*, Éditions de Boeck.



ÉTATS-UNIS. Grève inédite en janvier dans les établissements publics du district de Los Angeles. Au-delà de la question des revendications salariales avec une demande d'augmentation de 6,5 %, enseignants et éducateurs se sont mobilisés afin d'obtenir de meilleures conditions d'études pour leurs élèves ainsi qu'un financement plus conséquent pour le primaire comme le secondaire.

Une mobilisation inédite

Après vingt mois de négociations infructueuses entre le syndicat UTLA (*United Teachers Los Angeles*) et les représentants du district scolaire de Los Angeles (LAUSD), le recours à la grève s'est vite imposé comme étant la seule solution. Cette grève est inédite par sa durée, huit jours, son ampleur avec 30 000 personnels engagés dans le mouvement, 1 240 établissements impactés pour un total de 500 000 élèves scolarisés dans ce district, le tout avec le soutien de 80 % de la population de Los Angeles. Au cœur de la mobilisation, le sous-financement chronique de l'enseignement public qui se traduit par des conditions d'apprentissage déplorables pour la majorité des élèves : classes surchargées (en moyenne 40 élèves par classe), manque criant de personnels à temps complet dans les établissements tels que les documentalistes, infirmier-e-s et conseillers d'éducation.

Des avancées dans l'accord négocié

Une augmentation salariale de 6 % a été obtenue. C'est une première victoire pour

la profession. Mais il faut souligner que ce mouvement a exprimé avant tout la détermination des personnels à mettre fin à des années de désinvestissement dans l'enseignement public. Quelques comparaisons : si la dépense par élève en Californie est en moyenne de 11 800 dollars, elle est de 15 900 dans le Massachusetts. Il a donc marqué la volonté de réinstaurer un certain nombre de priorités avec des mesures concrètes sur les conditions d'études des élèves. L'accord négocié prévoit ainsi une diminution des effectifs par classes programmée sur trois ans, l'affectation de documentalistes et d'infirmier-e-s à temps complet, c'est-à-dire cinq jours par semaine dans les établissements.

La question de la privatisation

Ce qui était en jeu dans cette mobilisation c'est aussi la question des écoles privées, appelées *charter schools*, financées en partie par des fonds publics. Pour la National Education Association (NEA), la signature de



l'accord ne va pas régler tous les problèmes de concurrence entre le public et le privé, mais elle constitue un point d'appui pour faire en sorte que l'investissement en moyens financiers et humains dans l'enseignement public soit à l'ordre du jour de l'agenda politique des autorités éducatives dans chacun des États.

Une mobilisation exemplaire, donc, pour l'ensemble du mouvement syndical. ■

Odile Cordelier, Mélanie Faivre

LA GUINÉE, parfois appelée Guinée-Conakry du nom de sa capitale, est un pays de 12 millions d'habitants à la démographie très dynamique. Les jeunes représentent plus de la moitié de la population et les enjeux éducatifs sont considérables, le taux d'alphabétisation des adultes étant encore bas (25 % selon l'UNICEF). Dans ce contexte, la mobilisation des enseignants guinéens pour de meilleures conditions de travail et un salaire décent est remarquable.

Difficultés et espoirs de l'action syndicale

Depuis l'automne 2018, les enseignants guinéens se sont engagés dans un vaste mouvement de grève qui a paralysé plusieurs mois les établissements scolaires. Les principales revendications étaient salariales et s'accompagnaient de demandes de mesures sociales en faveur du logement et de l'approvisionnement alimentaire. Les cinq organisations syndicales de l'éducation ont mené ce mouvement, parfois sans grande unité. Début janvier, l'une des organisations syndicales a conclu un accord *a minima* avec le gouvernement qui ne portait que sur le paiement des jours de grève et la réintégration des syndicalistes suspendus. Les autres organisations syndicales ont continué le mouvement sous une autre forme : si le travail a repris dans tous les établissements le 14 janvier après plus de trois mois de grève et avec un calendrier de rattrapage des cours et d'aides aux révisions pour les élèves, une plate-forme commune de revendications est en voie d'être rédigée et le gou-



Salifou Camara

vernement a accepté de rouvrir les négociations afin de parvenir à un nouvel accord. Il a conditionné les augmentations de salaire au recensement des « faux enseignants », un problème récurrent dans le pays, puisque des fonctionnaires de toute catégorie continuent de percevoir un salaire alors qu'ils ne travaillent plus, ce qui grève les finances publiques.

Doublment des salaires

Le ministre du Travail a envoyé le 18 janvier une lettre de cadrage aux syndicats afin que ceux-ci participent à la commission nationale du recensement qui se chargera, sur tout le territoire, d'établir une liste fiable des effectifs réels de la fonction publique enseignante. À ce jour, seule l'organisation syndicale signataire du premier accord refuse de se rallier à cette solution. Mais Salifou Camara, jeune secrétaire général de la Fédération syndicale professionnelle de l'Éducation (FSPE), a bon espoir : « nous

ne voulons exclure personne et nous souhaitons que les cinq organisations syndicales s'unissent autour d'une seule plate-forme, dialoguent avec le gouvernement et obtiennent le doublment des salaires enseignants ». Le mouvement social guinéen est emblématique des difficultés et des espoirs de l'action syndicale dans beaucoup de pays d'Afrique de l'Ouest : la division syndicale affaiblit souvent les mouvements et permet aux gouvernements de ne traiter qu'avec une seule organisation. Les revendications syndicales se doublent parfois d'enjeux politiques et les longues grèves fragilisent l'éducation publique. Elles font le lit du secteur privé. Mais ces aspects ne doivent pas faire oublier que les collègues africains sont souvent fortement mobilisés, solidaires, combattifs et soutenus par une population très consciente de l'importance de l'école. Le SNES-FSU commence cette année une coopération avec la FSPE, dans le but d'aider ce syndicat, dont la direction a été récemment rajeunie et renouvelée. Elle vise notamment à améliorer la formation de ses militants. ■

Elisabeth Jacquet

BRÉSIL. Nommer un philosophe à la tête de l'Éducation n'a rien d'une première. Chacun se souviendra du passage éminemment marquant de Luc Ferry rue de Grenelle, mais au Brésil, ce philosophe est un théologien reconnu ! Un ultraconservateur qui inquiète particulièrement les milieux enseignants.

Bolsonaro fait table rase du passé

Si le Président brésilien, en évoquant le CV de Ricardo Vélez Rodríguez met en avant son côté intellectuel avec plus de trente ouvrages publiés, il n'oublie pas non plus de mentionner ses études avec ce diplôme en philosophie obtenu à l'Université pontificale Javeriana en 1964, celui en théologie au séminaire conciliaire de Bogotá, en Colombie, et surtout son statut actuel de professeur émérite de l'École de commandement et d'état-major de l'armée. Un tel parcours interroge autant qu'il inquiète. Il donne en tout cas le « la » de ce que sera le futur système éducatif brésilien.

Avec cette nomination, Bolsonaro a voulu rassurer son aile droite. Il répond plus particulièrement aux aspirations du mouvement la « *bancada evangelica* » (banc évangélique), qui a joué un rôle clé dans son élection. Ce mouvement s'était ému du potentiel choix de l'éducateur Mozart Neves, donné comme ministre par de nombreux médias. Jugé trop proche du candidat du Parti des travailleurs (PT), son profil modéré déplaisait beaucoup aux évangéliques. Longtemps considéré comme le « *député du bas clergé* », Bolsonaro s'est donc exécuté en choisissant un ultraconservateur. Ce mouvement politique aujourd'hui très puissant (+ 61 % de fidèles entre 2000 et 2010, soit 42 millions de personnes selon l'Institut brésilien de géographie et statistique), veut en effet peser sur les futures orientations éducatives. Il affirme entre autres que les « *valeurs familiales doivent prévaloir sur l'enseignement scolaire pour ce qui est de l'éducation morale, sexuelle et religieuse* ».

Une dérive conservatrice

Le Président a également suivi les conseils de son mentor Olavo de Carvalho, un soi-disant philosophe, écrivain, journaliste – mais aucun universitaire, au Brésil ou ailleurs, ne lui reconnaît une quelconque importance, et il n'a aucun diplôme – expatrié depuis 2005 aux États-Unis, d'où il dispense des cours de philosophie diffusés par vidéo sur Internet. Sur les réseaux sociaux, ce partisan de l'ex-



© Geraldo Magela Agência Senador / Flickr

trême droite prône un conservatisme moral, pourfend l'avortement et l'homosexualité, dénonce le « *monopole de la pensée de gauche* » dans la société. Cet homme, qui murmure aux oreilles du président et de ses conseillers, serait bien derrière la nomination de deux des ministres les plus importants du gouvernement, celui des Relations extérieures et donc de l'Éducation. Enfin, les liaisons entretenues par Jair Bolsonaro avec des cercles de l'armée – dont la continuité et la place post-dictatoriale au Brésil n'ont jamais été remises en cause – expliquent également ce choix. Nommer un professeur « *militaire* », pour celui qui fut ancien officier de l'armée brésilienne, satisfait pleinement les militaires.

Dénoncés, vous êtes filmés !

Cette reprise en main du système éducatif inquiète. Le gouvernement, qui déclare prendre un virage libéral en matière économique, s'apprête à prendre ce même virage pour le système éducatif. Les missions de l'école doivent répondre à l'objectif fixé par le président juste après son élection en octobre dernier : « *L'école est le lieu où l'on apprend la physique, les mathématiques, la chimie [...] pour faire en sorte que dans le futur nous ayons de bons emplois, de bons patrons et de bons libéraux. Voilà l'objectif de l'édu-*

cation ». Son ministre va plus loin. Partisan d'un projet de loi baptisé « *L'école sans parti* », il veut lutter contre le « *socialisme scolaire* » qui ferait, selon lui, « *l'apologie du marxisme et de la théorie du genre auprès des élèves* ». Il a donc lancé une chasse aux sorcières, pour ceux qui se montreraient trop proches des idées de gauche. Début janvier, à l'issue du premier Conseil des ministres à Brasília, le gouvernement a symboliquement annoncé une épuration des contractuels de l'administration publique sur des bases idéologiques. Jair Bolsonaro et ses proches ont enfoncé le clou en incitant les élèves à filmer leurs professeurs pour mieux les dénoncer ! Les programmes scolaires n'échapperont pas à cette reprise en main. Le nouveau ministre va supprimer le département de la diversité du ministère de l'Éducation, chargé de mettre en place des programmes scolaires basés sur le respect des Droits de l'Homme et le racisme ! Désormais, les années de dictature seront présentées sous un meilleur jour dans les manuels et « *les valeurs traditionnelles de la préservation de la famille* » articuleront ces nouveaux programmes.

Bolsonaro et son gouvernement font, dans l'éducation, table rase du passé... comme ils s'apprennent à le faire dans la forêt amazonienne. ■

Thierry Pétraut

LE CULTE OUI, LA CULTURE NON !

Jair Bolsonaro a décidé de supprimer le ministère de la Culture pour en faire un simple secrétariat sous tutelle du ministère de la Citoyenneté. « *Même à l'époque de la dictature militaire, la culture n'avait pas connu pareil sort* » réagit Eleonora Santa Rosa, directrice du musée des arts de Rio. « *C'est une décision obscure, obtuse qui en réalité est une négation de l'importance de l'intérêt de la culture au Brésil. C'est une vision rétrograde qui regarde vers le passé.* »

La chasse aux sorcières constatée dans l'Éducation nationale touche donc également les milieux culturels. Le Président brésilien a menacé

de supprimer des subventions artistiques, estimant qu'elles finançaient des artistes de gauche.

« *La culture peut être un venin pour eux. C'est pour ça qu'ils sont contre l'art parce que l'art est la partie de la culture la plus libertaire* » clame scandalisé le sculpteur Ernesto Neto, qui considère que « *créer reste le meilleur moyen de lutter contre ce régime* ». Comme son modèle américain, adepte de Twitter et de bien d'autres réseaux sociaux, Jair Bolsonaro y fustige aussi la presse et menace, pour l'affaiblir, de réduire considérablement la publicité du gouvernement dans les journaux.

Soutien

Sophie Carrouge

Le 20 décembre dernier, S. Carrouge, enseignante au lycée Le Castel de Dijon, était convoquée au rectorat suite à une tribune publiée sur le site dijoncter.info, qui dénonçait la politique sociale du gouvernement. L'entretien a évoqué un « devoir de réserve » qui n'existe qu'en jurisprudence, malgré des tentatives répétées de l'introduire dans la loi. La convocation s'est transformée en une tentative d'intimidation : menaces de sanctions, questions tendancieuses quant à son exercice du métier... Rien n'imposait une telle démarche du rectorat : il s'agit d'une convocation pour l'exemple. Le SNES-FSU apporte son soutien à la collègue et fera de même pour toutes celles et ceux qui seraient visés par ce genre de procédure abusive.

Droits des femmes

Faire de l'égalité une réalité

Les luttes des femmes ont permis de progresser vers l'égalité et de conquérir des droits pour les femmes comme pour les hommes. Une lutte dans laquelle le SNES et la FSU prennent toute leur part. Les femmes gagnent en moyenne 27 % de moins que leurs homologues masculins. Elles sont en charge de 80 % des charges domestiques. Leur travail est souvent invisibilisé et elles accèdent moins souvent à des postes de responsabilité, à compétence égale. Voilà quelques-unes des choses à changer. La journée internationale des luttes pour les droits des femmes sera l'occasion de le rappeler. Le SNES-FSU continue son action, organisera le 8 mars une journée d'action syndicale pour les droits des femmes et appelle à participer aux mobilisations qui auront lieu à Paris et en régions autour du 8 mars.

MRAP

70 ans le 11 mai 2019

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, des résistant·e·s, des déporté·e·s, se retrouvaient au Cirque d'Hiver, pour fonder le MRAP le 22 mai 1949. Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples est aujourd'hui engagé dans la lutte contre toutes les formes de racisme et dans le soutien à de nombreuses causes internationales. <https://mrapp.fr/70-ans-du-mrap.html>

LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Campagne 2019

Le ministère a lancé le 28 janvier sa nouvelle campagne. Affiches, flyers et kit pédagogique ont été envoyés dans les établissements du second degré.

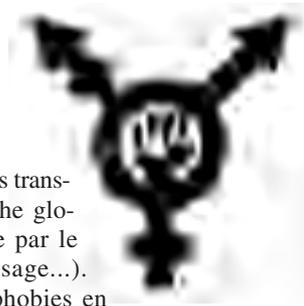
Une campagne qui inclut enfin la transphobie...

Deux mots en gros sur l'affiche : homophobie et transphobie. Cette dernière était oubliée des campagnes précédentes, il faut saluer cette avancée, qui répond à une réalité de nos établissements. La question de la transidentité est de plus en plus visible, et il faut veiller à inclure ces jeunes dans nos établissements scolaires. Plus globalement, cette campagne doit être l'occasion de mieux traiter des questions de LGBTphobies à l'école.

... mais qui ne règle pas tout

Cependant, cette campagne, nécessaire, n'est pas

suffisante. Pour les élèves trans-identitaires, une approche globale doit être travaillée par le ministère (prénom d'usage...). Concernant les LGBTphobies en général, ces questions sont d'autant mieux prises en compte dans les établissements qu'une formation initiale et continue ambitieuse traite de ces questions. C'est encore loin d'être le cas, les disparités entre académies et ÉSPÉ sont actuellement très importantes. Surtout, le ministre ne peut affirmer d'un côté vouloir lutter efficacement contre les LGBTphobies, et de l'autre côté multiplier le recours aux personnels précaires, pas formés sur ces questions, puisque peu formés en général. C'est une contradiction majeure. Lutter contre les LGBTphobies à l'école passe donc, là encore, par un changement de politique publique. ■ **Olivier Lelarge**



DROIT DE MANIFESTER

La casse d'une liberté fondamentale

En 1970, en pleine période de répression après mai 1968, le gouvernement faisait adopter une loi dite « anti-casseurs » dont l'ensemble du mouvement syndical demandait l'abrogation, qui fut obtenue en 1981.

La tentation répressive

L'esprit de ce texte, de funeste mémoire pour les libertés publiques, se retrouve dans une proposition de loi, adoptée par la majorité sénatoriale en octobre dernier, et que le gouvernement a décidé de reprendre à son compte et d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale pour une adoption rapide.

La FSU a, avec la CGT, Solidaires, la LDH, le Syndicat des avocats de France (SAF), le syndicat de la magistrature et la fondation Copernic, lancé un appel public au retrait de ce texte, au vu des graves atteintes aux libertés qu'il contient : fichage des manifestants, interdiction individuelle de manifester, obligation de pointage...

L'examen en commission des lois montre les tensions existant au sein de la majorité, alors même que le gouvernement avait donné un avis négatif lors du débat au Sénat.

Plusieurs dispositions prévues par les sénateurs sont ainsi sur la sellette, mais l'essentiel serait conservé : interdiction individuelle de manifestation sur décision préfectorale, et non plus judiciaire,

avec obligation de pointage, ou création d'un délit de dissimulation du visage lors d'une manifestation. La suppression du fichage des « interdits de manifester » est illusoire, car les personnes concernées seraient incluses dans le fichier des personnes recherchées. Enfin, deux points restent en débat : la création d'un « périmètre de sécurité » autour des manifestations au sein duquel la police aurait des prérogatives élargies, et la pénalisation de la participation à des rassemblements non autorisés.



© Pierre Selim / Flickr.fr

Le gouvernement entend ainsi surtout se donner les moyens d'une criminalisation accrue du militantisme. Parallèlement, il n'assume pas sa part de responsabilité dans les violences qui ont marqué certaines mobilisations. Responsabilités politiques, d'abord, par

le refus d'entendre les revendications légitimes, mais aussi dans sa gestion du maintien de l'ordre. Ainsi, au lieu de suspendre, comme l'avait demandé le défenseur des Droits depuis 2017, ou de supprimer, ce que demande le SNES-FSU, l'usage des lanceurs de balles de défense (LBD), il annonce que les policiers qui en sont équipés devront porter une caméra piétonne, faisant ainsi porter la responsabilité des violences policières sur les individus, alors qu'il s'agit d'une politique globale de répression qui est à revoir, d'urgence. ■ **Hervé Le Fiblec**

LOCATIONS

(64) **Hendaye**, coll. loue, saison, gd T2 sur plage, 4/5 pers., commerces proches, 300 à 500 € sem. Tél. 06 76 42 34 38

(74270) **Minzier**, à 25 km d'Annecy et 18 km de St-Julien, loue mais. individuelle, terrasse, jard., cuis. équip., salle de séj., 4 ch., 2 s.d.b., gar., calme. 1 400 €/mois, c.jorandl@gmail.com

Paris 10^e, loue F3, 1 840 €/mois, charges comprises. Tél. 06 84 11 76 78

Venise/Rome centre, part. loue appts. Tél. 04 73 33 55 95

Paris-Montmartre, collègue loue, toutes périodes, 2 pièces, calme. Nuit : 60 €, sem. : 320 €. Tél. 06 74 57 11 58

(75018) **Paris**, coll. loue 2 pièces, 26 m², libre 1^{er} février, idéal étudiant ou jeune collègue. Tél. 07 60 47 18 17 ou 01 42 51 67 11

(73270) **Arèches-Beaufort**, loue au pied des pistes appartement 4/5 personnes, 33 m² + terrasse sud, été/hiver. Tél. 06 25 34 07 75

Domaine Alpe d'Huez, loue dans village 1 600 m, appart. 3 pièces, 6 pers. dans chalet pied des pistes, hors ou pendant vacances, 490 à 790 €/sem. Tél. 01 45 38 51 57

Île de Ré, prox. La Rochelle, loue jolie maison près port, plage, marché. Pistes cyclables. Tél. 06 10 71 24 75

Paris-Montmartre, coll. loue, vac. scolaires ou hors-vac., studio 24 m², 2 pers., calme, tout conf., 300 €/sem. Tél. 01 42 64 90 16

Hautes-Vosges, coll. loue chalet. Tél. 06 67 47 03 46

(75019) **Buttes-Chaumont**, loue grand studio meublé 28 m², 780 € c.c. Libre 22/12. Tél. 05 16 49 57 60 (répondeur).

(04300) **Forcalquier**, gîte rural. Contacter M. Bell au 06 82 74 04 01

(74110) **Avoriaz**, loue appartement, centre station, 4/5 personnes. Tél. 06 82 38 01 29

IMMOBILIER

(39) **Jura nord**, entre Dole et Besançon, vends mais. campagne T5, s.d.b., 2 caves, grenier, garage, comble, jard. Prox. 70 000 €. Tél. 03 26 82 28 60



LES PUBLICATIONS DU SNES-FSU GRÂCE À ADAPT. Les éditions ADAPT (Association pour le développement d'auxiliaires pédagogiques et technologies d'enseignement), association créée par le SNES-FSU, s'adressent tout particulièrement aux enseignants. L'histoire des sciences est à la portée de tous. Elle permet de connaître une autre discipline ou de voir la sienne autrement. Consultez le site : www.adapt.snes.edu

Almanach de la Biologie

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sans jamais oser le demander : réponses en 140 fiches. L'auteur vous invite à aller à la rencontre des savants et des découvertes qui ont permis de construire la biologie moderne, moléculaire et évolutionniste. Adultes toutes disciplines et lycéens.



Michel Rousselet, coédition ADAPT/Vuibert, 2011, 186 p., 25 €.

Almanach de l'Univers

Du même auteur que *l'Almanach de la Biologie*, c'est une fresque sur les découvertes que l'homme a faites sur le ciel et par conséquent sur la terre. L'ouvrage est lisible par des lycéens.

Michel Rousselet, coédition ADAPT/Vuibert, 2013, 186 p., 25 €.

Aux origines des mathématiques

Accessible dès le collège, ce livre intéressera les passionné-e-s d'histoire ou de sciences. Chacune des 70 fiches qui le composent comprend des documents et des exercices corrigés.

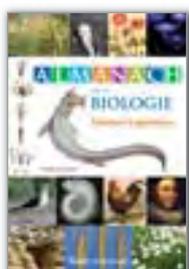


Michel Rousselet, ADAPT, 2018, 180 p., 28 €.

Brève histoire de l'anatomie

Les progrès de la médecine furent souvent freinés par une trop faible connaissance du corps. Vésale d'une manière remarquable exposa le corps de l'homme.

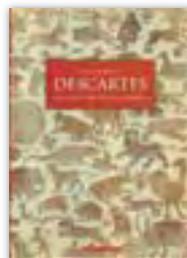
Paul Malziak, ADAPT, 2018, 208 p., 20 €.



La Biologie au siècle des Lumières

Le xviii^e siècle est une époque de bouleversements politiques et sociaux. Cette révolution gagne aussi les naturalistes. Ce livre suit les œuvres des grands savants du xviii^e siècle en reconstituant leurs démarches intellectuelles. C'est un point sur l'état de la discipline à l'époque.

Paul Mazliak, ADAPT, 2013, 35 €.



Descartes, de la science universelle à la biologie

On connaît le philosophe, on présente ici l'homme de sciences. Les deux sont si proches.

Paul Mazliak, ADAPT, 2004, 213 p., 25 €.

Avicenne et Averroes, médecine et biologie dans la civilisation de l'Islam

Ce ne sont pas deux savants arabes qui sont présentés là. La civilisation de l'islam était bien plus cosmopolite : l'un est perse et l'autre espagnol.

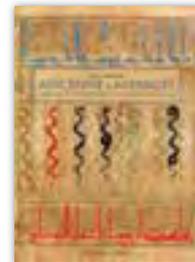
Paul Mazliak, ADAPT, 2004, 236 p., 25 €.



L'image du monde, des Babyloniens à Newton

Comment avons-nous appris que la Terre est ronde ? Que tournant sur elle-même, elle voyage autour du soleil à une vitesse vertigineuse ? L'aventure contée ici montre des savants se débattant entre science et croyance.

Joëlle Fontaine, Arkan Simaan, ADAPT, 2014, 19 €.



BON DE COMMANDE

Nom : Prénom : Adresse :

Code postal [][][][][] Ville : Courriel : @

Titres	Quantité	Tarifs	Total	Titres	Quantité	Tarifs	Total
<input type="checkbox"/> Almanach de la Biologie	× 25 euros	<input type="checkbox"/> La Biologie au siècle des Lumières	× 35 euros
<input type="checkbox"/> Almanach de l'Univers	× 25 euros	<input type="checkbox"/> Descartes, de la science universelle à la biologie	× 25 euros
<input type="checkbox"/> Aux origines des mathématiques	× 28 euros	<input type="checkbox"/> Avicenne et Averroes, médecine et biologie...	× 25 euros
<input type="checkbox"/> Brève histoire de l'anatomie	× 20 euros	<input type="checkbox"/> L'image du monde, des Babyloniens à Newton	× 19 euros
				Montant total de la commande (+ 3 euros de port)			

À envoyer à **ADAPT Éditions** 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros) ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points¹ : l'épargne de tous
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

1. Les Points cumulés dans le cadre du Programme L2J CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social: 1 bis rue Jean Vienneur 92020 Champs sur Marne - Siren n° 794 205 794 - RCS Marne-la-Vallée
ORIAS n° 07 037 038 - APCE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 197 000 000 € - Siège social: 59 avenue de la République 92020 Champs sur Marne - Siren n° 794 205 794 - RCS Marne-la-Vallée
Immatriculations ORIAS n° 08 045 700 - Concepteur: NCC&A - Photographes: Roman Jharatos - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir permis leur voyage à cette campagne.

casden.fr

01 64 80 64 80
Appel gratuit sur mobile
et fixe (hors zones d'opérations)



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE